EXAMEN CRITIQUE

DES

PRÉTENDUES PREUVES DE CONTAGION

DE

LA FIÈVRE JAUNE

OBSERVÉE EN ESPAGNE.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

EXAMEN CRITIQUE

DES

PRÉTENDUES PREUVES DE CONTAGION

DE

LA FIÈVRE JAUNE

OBSERVÉE EN ESPAGNE,

OU

RÉPONSE

AUX ALLÉGATIONS DE M. PARISET CONTRE LE RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, LE 15 MAI 1827;

PAR N. CHERVIN,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Non verbis, sed factis.

A PARIS,

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE, libraire, rue de l'École de Médecine, n° 13 *bis*.

Londres, même maison, 3 Bedfort street, Bedfort square.

JUILLET. — 1828.

PRÉFACE.

J'ÉTAIS dans le Nouveau-Monde lors de l'épidémie qui ravagea Barcelone en 1821. A mon retour en France, vers la fin de 1822, je m'empressai de lire tout ce qu'on avait publié sur cette terrible catastrophe ; et les divers écrits de MM. les médecins français qui furent envoyés sur les lieux par le gouvernement, fixèrent principalement mon attention. Ce qui me frappa surtout en les lisant, ce furent les contradictions dans lesquelles MM. les commissaires sont tombés.

Par exemple, en 1804 et en 1818, M. le docteur François soutenait avec force que la fièvre jaune d'Amérique « n'est point contagieuse, et qu'elle ne « peut se transporter d'un pays à un autre (1) ; » et il écrivait officiellement en 1821, « qu'ayant traité « cette fièvre dans une grande partie des Antilles, « et lorsqu'elle moissonnait des armées entières, il « avait de fortes raisons pour la croire conta- « gieuse (2) ; » et il attribuait sans hésiter l'épidémie de Barcelone à l'importation.

En 1821, M. Bally tenait absolument le même langage (3), bien qu'il eût mis en doute, en 1802, *si l'on pouvait soupçonner la contagion*, dans la

(1) *Dissertations sur la fièvre jaune observée à Saint-Domingue pendant les années* XI *et* XII, etc., par André François.

Voir sa lettre publiée dans la *Gazette de santé* du 21 février 1818.

(2) Prem. part. du *Rapport de la commission médic.*, etc., p. 3.

(3) *Ubi suprà.*

terrible épidémie de Saint-Domingue (1), et qu'il eût déclaré, deux ans après, *qu'il ne croyait pas du tout à la contagion de la fièvre jaune* (2).

De son côté, M. Pariset inclinait fortement, en 1820, à croire « que la fièvre jaune n'est point con-« tagieuse en Amérique, soit qu'elle ne l'ait jamais « été, soit qu'elle ait cessé de l'être (3). » Ce qui n'a cependant pas empêché ce médecin de s'écrier un an plus tard : « Oui, la maladie qui dévaste Barcelone « est la fièvre jaune d'Amérique ; oui, elle a été im-« portée; oui, mille fois oui, elle est contagieuse (4). » Ces contradictions sont frappantes : en voici d'autres qui ne le sont pas moins.

MM. Bally et François disent qu'à leur arrivée à Barcelone, dans la nuit du 9 octobre 1821, « quoi-« que excédé de fatigue, M. Pariset refusa de prendre « du repos, avant d'avoir cédé aux sollicitations de « ceux qui accouraient de toute part pour l'engager « à voir des malades (5). » Mais ne voilà-t-il pas M. Audouard qui publie en toutes lettres, et, qui plus est, en grandes lettres, « que M. Pariset n'a pas « traité un seul malade pendant tout le temps que « lui, M. Audouard, a habité la capitale de la Cata-« logne (6); » ce qui annoncerait au moins que le zèle de M. le secrétaire perpétuel de l'académie, pour voir des malades, ne fut pas de longue durée.

---

(1) *Journal des officiers de santé de Saint-Domingue*, p. 23.

(2) *Journal universel des sciences médicales*, tom. II, p. 143; et *Journal général de médecine*, tom. LXI, p. 358.

(3) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 120.

(4) *Moniteur* du 15 novembre 1821.

(5) *Histoire médicale*, etc., p. 1re.

(6) *Relation historique*, etc., p. LVI.

En 1820, M. Pariset confessait avec autant de modestie que de candeur, qu'il n'avait plus l'habitude des recherches anatomiques, et que d'ailleurs il se révoltait outre mesure à l'odeur des cadavres (1). Néanmoins son collègue, M. le docteur François, nous le représentait, le 17 novembre 1821, disséquant à Barcelone, *avec une attention minutieuse* (2); ce qui annoncerait que dans l'intervalle il avait repris l'habitude de ces sortes de recherches, et perdu de plus son extrême aversion pour les cadavres.

D'un autre côté, M. Pariset assure très-positivement qu'il eut la fièvre jaune pendant son séjour à Barcelone. Il va même jusqu'à désigner la personne qui la lui aurait communiquée, la manière dont le miasme pestilentiel aurait pénétré dans son organisation, ainsi que le lieu, le jour et l'heure qu'il aurait reçu ce fatal présent (3); tandis que M. Audouard soutient, au contraire, que M. Pariset n'eut point la fièvre jaune et « *qu'il en fut quitte pour la peur* (4).

Enfin, suivant M. Audouard, la maladie qu'éprouva M. Bally à Barcelone « fut longue, mais jamais « inquiétante, et la nature fit, dit-il, tous les frais « de la guérison (5) ; » tandis que, le 9 novembre 1821, M. le docteur Bally écrivait lui-même de Barcelone, *qu'il lutta contre la mort pendant onze jours, et qu'il dut sans doute son retour à la santé aux saintes prières de quelques religieuses ;* « j'aime, ajoutait-il, « à me le persuader et à l'avouer hautement (6). »

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 52.

(2) *Moniteur* du 30 novembre 1821.

(3) *Histoire médicale*, etc., p. 49 et 50.

(4) Même ouvrage, p. XXIX. (5) Même ouvrage, p. XXVIII.

(6) *Moniteur* du 19 novembre 1821.

De semblables contradictions, et une foule d'autres que je m'abstiens de citer, devaient naturellement me mettre en garde contre les assertions qui servent de bases aux doctrines de MM. les commissaires. Je crus dès lors devoir examiner scrupuleusement, pendant mon voyage dans la Péninsule, les faits consignés dans leurs écrits; et le résultat de deux années d'investigations dans le midi de l'Espagne a été que les faits invoqués par ces médecins, comme preuve de contagion, sont tous ou mal interprétés, ou inexacts, ou complètement erronés.

A mon retour en France, je présentai à la Chambre des députés une pétition par laquelle je demandai l'ajournement de la formation des établissements sanitaires projetés dans la vue de nous mettre à l'abri de la fièvre jaune. Le 11 mars 1826, ma pétition fut renvoyée à M. le ministre de l'intérieur, auquel je demandai que les documents à l'appui fussent examinés par une commission spéciale, à l'effet de s'assurer s'ils étaient de nature à motiver l'ajournement de la construction des lazarets projetés. Le ministre me renvoya devant l'Académie royale de médecine, et, le 15 mai 1827, la commission chargée par ce corps savant, de l'examen de mes documents, lui fit son rapport, dont l'impression préalable à la discussion fut votée à la presque unanimité.

Le 17 mai, le conseil d'administration de l'Académie fit ajourner cette impression, pour donner le temps à M. Pariset de préparer une réponse au rapport de la commission. Le 5 juin suivant, cette réponse fut en effet lue dans le sein de l'Académie; et c'est à son examen qu'est consacré cet opuscule.

EXAMEN CRITIQUE

DES

PRÉTENDUES PREUVES DE CONTAGION

DE LA

FIÈVRE JAUNE D'ESPAGNE.

Par une faveur toute particulière, M. Pariset obtint la parole, dans la séance générale de l'Académie royale de Médecine, du 5 juin 1827, pour répondre au rapport de M. Coutanceau sur mes documents, bien que ce rapport ne fût point encore en discussion; et il s'adressa à ses honorables collègues en ces termes : « Puisque vous « voulez bien m'accorder la parole, je vais m'expliquer « devant vous sans amertume et sans déguisement. Com- « plétez la faveur que je reçois, en m'écoutant sans pré- « vention et sans impatience. Peut-être jugerez-vous que « nous en sommes dignes, mes amis et moi, par la ré- « signation que nous avons montrée dans toute cette « affaire. »

Après ce début, M. Pariset déclare, tant en son nom qu'en celui de ses collègues de la commission médicale envoyée à Barcelone, que, s'il est une mesure à laquelle ils applaudissent de tout leur cœur, c'est celle qu'a prise l'Académie de faire imprimer le projet de rapport sur mes documents. On se rappelle néanmoins que, le 15 mai précédent, il s'opposa de toutes ses forces, et presque

seul, à l'adoption de cette même mesure. Quel motif a pu depuis lors le faire changer d'avis?

Il s'étend ensuite sur la convenance qu'il y avait, suivant lui, à ne point faire paraître ce projet avant la réponse qu'il va essayer d'y faire, pour ne point donner à l'attaque un avantage de priorité sur la défense. « A « quoi servirait-il en effet, ajoute M. Pariset, si ce n'est, « d'une part, à nuire à des hommes qui ne cherchent « point à nuire; si ce n'est, de l'autre, à répandre encore « plus d'ombre sur une question que nous voulons éclair- « cir? » Comment la publicité aurait-elle répandu de l'ombre sur cette question? c'est ce que l'orateur ne dit point.

En faisant ajourner arbitrairement l'impression du rapport, le conseil d'administration de l'Académie lui paraît donc avoir fait un acte de justice; vu surtout « qu'il s'agit d'une question dont la solution n'a rien d'ur- « gent. » Ainsi, empêcher dans le cours de l'année une dépense inutile de plusieurs centaines de mille francs, est pour M. Pariset la chose du monde la plus indifférente.

Ce médecin annonce, avant d'entrer en matière, que, laissant de côté dans ce rapport tout ce qui est relatif à l'Amérique, il va se concentrer uniquement dans ce qui est relatif au continent de l'Europe, et spécialement à l'Espagne; et il termine son exorde par un Avertissement dont nous allons prendre acte.

« J'ai prié, dit-il, M. le rapporteur de la commission « de vouloir bien se placer à côté de moi; d'avoir à la « main son rapport; de me suivre de point en point dans « mes réponses; de voir si les paroles que j'emprunte du « rapport sont citées fidèlement; et, si je m'avise de les « altérer le moins du monde, de le déclarer franchement

« à l'Académie. » Comme on le pense bien, M. le rapporteur est beaucoup trop délicat pour s'être rendu à une pareille invitation : sa surveillance eût cependant été bien utile, ainsi que nous aurons occasion de le faire remarquer maintes et maintes fois dans le cours de notre réfutation. Cela dit, j'entre moi-même en matière, et je vais suivre pas à pas mon adversaire.

PROVINCE DE CORDOUE.

Cordoue. La commission de l'Académie dit, aux pages 29 et 30 de son rapport, que, « d'après les documents « recueillis sur les lieux par M. Chervin, il paraîtrait « qu'à Cordoue les preuves de la contagion sont loin « d'avoir été aussi évidentes que le pensent MM. Berthe, « Bailly et Pariset (1). La maladie, ajoute-t-elle, se dé- « veloppa, en 1804, dans les parties les plus basses, les « plus populeuses et les moins aérées de la ville, où elle « resta entièrement confinée. » (P. 85.)

M. Pariset répond à cela, « que Cordoue est dans l'in- « térieur des terres, à trente lieues de la Méditerranée, à « quarante-cinq lieues de l'Océan ; qu'à cause de sa dis- « tance et des avis plus que répétés qu'elle avait reçus, et « des précautions qu'elle avait prises, elle n'eut la fièvre « jaune que difficilement et trois mois après Malaga, « c'est-à-dire le 28 septembre, à une époque où la tem- « pérature était déja moins vive. » (P. idem.)

Ainsi M. Pariset attribue en partie l'apparition tar-

(1) M. le docteur Coutanceau cite avec beaucoup de soin, au bas de chaque page, les ouvrages et les documents qui se trouvent mentionnés dans son rapport, que l'on peut consulter à cet égard.

dive de la fièvre jaune à Cordoue en 1804 aux mesures de précaution, tandis que M. Arejula dit formellement que, pendant ces trois mois, « les communications entre « Malaga et Cordoue étaient aussi libres et aussi fré- « quentes qu'elles le sont entre Madrid et Caraban- « chel (1) », ou comme qui dirait entre Paris et Versailles. Or, si la fièvre jaune de Malaga était contagieuse, au point qu'il aurait suffi aux muletiers Jean Cordoba, d'Espejo, et Alphonse Nieto de la Rambla, de toucher, dans les rues de cette ville, les chars qui servaient au transport des cadavres, pour la contracter; comment se fait-il que les communications libres et journalières dont parle M. Arejula, aient attendu trois mois juste avant d'avoir amené aucun résultat fâcheux?

Après avoir dit que, sur 40,000 habitants, Cordoue n'eut que 400 morts, M. Pariset ajoute que c'en est bien assez pour constituer une preuve; « car il ne s'agit point « ici, dit-il, de la quantité, mais de la qualité du phé- « nomène; et deux, quatre, six, huit, dix maladies bien « évidemment communiquées suffiraient. » (P. idem.) Cela est vrai en thèse générale: mais ces maladies *bien évidemment communiquées* sont encore à trouver, malgré tout ce qu'on a dit et écrit sur ce sujet jusqu'à ce jour.

Suivant M. Pariset, « la fièvre jaune de 1804 ayant « été portée de Malaga à Antequera, à la Rambla, à « Montilla, à Espejo, à Ronda, à Alicante, à Carthagène, « elle le fut encore à Cordoue, à Grenade, à Ecija. Les « voies de transmission ont été, ajoute-t-il, nettement

---

(1) El comercio entre Malaga y Córdoba estaba tan franco y freqüentado como el que se hace entre Madrid y Carabanchel. (*Breve Descripcion*, etc., p. 451.)

« constatées pour les sept premières villes ; elles l'ont été « moins pour les autres. » (P. idem.) J'ai visité huit de ces dix populations, et je suis fermement convaincu que la prétendue transmission de la fièvre jaune n'a été constatée dans aucune.

Montilla. « Si les 400 morts de Cordoue, poursuit « M. Pariset, sont une preuve trop petite de contagion, « en revanche, les 1,067 de Montilla sur 4,000 habi- « tants, les 11,445 de Carthagène sur 33,322, ces quan- « tités seront peut-être plus significatives. » (P. 86) Ce médecin se trompe grandement, en ne portant la population de Montilla qu'à 4,000 individus. Suivant le témoignage de l'alcade, M. de Bligny, et des docteurs Cuello et Molina, cette ville avait, en 1804, plus de 14,000 habitants ; d'où il suit que la quantité qui regarde Montilla est un peu moins *significative* : mais la justice veut que je dise que cette erreur n'est point du fait de M. Pariset ; il l'a puisée, comme tant d'autres, dans l'ouvrage de M. Arejula.

M. le secrétaire de l'Académie croit trouver une très-forte preuve de contagion dans le nombre des victimes de la fièvre jaune ; aussi en présente-t-il le tableau avec une complaisance toute particulière : comme si une épidémie ne pouvait devenir très-meurtrière que par contagion. Par exemple, les fièvres qui régnèrent dans l'île de Walcheren, en 1809, firent périr beaucoup de monde ; néanmoins sir James Fellowes, qui nous a donné une histoire de cette terrible épidémie, et qui est un zélé contagioniste, confesse lui-même que ces fièvres ne furent point transmissibles (1). D'un autre côté, tout en

(1) This fact, dit-il, was confirmed by my own experience and by the testimony of all the medical officers of the army. (*Observations on the Walcheren fever.*)

reconnaissant la non-contagion des fièvres rémittentes ordinaires des pays chauds, le docteur Chilshom, dont le témoignage ne saurait être suspect à M. Pariset, assure que ces fièvres furent beaucoup plus fatales aux troupes anglaises qui se trouvaient à Sainte-Lucie, en 1796, que la fièvre jaune elle-même, qu'il regarde néanmoins comme souverainement contagieuse, et nomme pour cette raison *fièvre maligne pestilentielle*, tandis que son opinion est des plus formelles au sujet de la non-contagion des fièvres rémittentes (1).

« Remarquez, je vous prie, s'écrie ensuite M. Pariset, « car c'est là le point capital, remarquez, dis-je, que, « de l'aveu de M. Chervin et de la commission, la ma- « ladie fut apportée à Montilla et à la Rambla. »(P. idem.) Je ne sais, en vérité, où M. Pariset a pu trouver un pareil aveu de ma part; car je n'ai fait autre chose que de mettre entre les mains de la commission les documents qui m'ont été fournis par les hommes de l'art de ces deux communes. Les médecins de Montilla croient, il est vrai, que la fièvre leur fut apportée par un religieux de l'ordre de Saint-François; mais, après avoir exposé un grand nombre de faits qui prouvent démonstrativement la non-contagion de cette maladie, ces médecins terminent ainsi : « Cette variété, et même contradiction, « d'effets..... nous force de suspendre notre jugement re- « lativement à la question controversée de savoir si la « fièvre jaune est ou n'est pas contagieuse; et nous en « laissons la décision à des médecins plus éclairés que

---

(1) The true uncombined yellow remitting fever... is not contagious; nor can it be proved to be so, in any instance of the torrid zone at least. (*An Essay on the malignant pestilential fever*, etc., vol. I, p. 229.)

« nous (1). » Notez que les deux médecins qui parlent ainsi sont contagionistes, et qu'ils n'osent néanmoins pas se prononcer d'après les faits dont ils ont été eux-mêmes témoins. Preuve évidente que ces faits n'ont pas été aussi concluants et les voies de transmission aussi nettement constatées que le prétend M. Pariset.

La Rambla. Quant à la Rambla, les preuves de non-contagion n'y ont pas été moins évidentes qu'à Montilla; on les trouve dans l'ouvrage de M. le docteur Arejula lui-même (2), dont le témoignage doit être d'un grand poids pour M. Pariset. Eh bien! suivant cet auteur, la fièvre jaune aurait été apportée à la Rambla le 22 août par Alphonse Niéto, qui vint ce jour-là de Malaga, où il avait, dit-on, *touché très-immédiatement* les chars qui conduisaient les cadavres des individus morts de cette maladie; et ce ne fut, au rapport de ce médecin, que postérieurement au 7 octobre, c'est-à-dire quarante-huit jours après la manifestation de la fièvre jaune à la Rambla, que l'on déclara l'existence de la contagion dans ce bourg, et que l'on commença par conséquent à prendre des mesures sanitaires pour en préserver les habitants. Jusque-là les communications avec les malades avaient donc été entièrement libres, puisqu'on ne soupçonnait nullement la contagion : malgré cela, sur une population d'environ 6,000 ames, il n'y eut en tout que 70 malades, dont 37 furent victimes de l'épidémie;

---

(1) Esta variedad, y aun contrariedad, de efectos..... hace suspender el juicio de los profesores que suscriben, en orden a la reñida question de si la fiebre amarilla es ó no contagiosa, dexando su decision para otros profesores mas ilustrados. (*Voir* leur document.)

(2) *Breve Descripcion*, etc., p. 286 et suivantes.

circonstance qui est pour M. Pariset une preuve irrécusable de contagion. Je le demande: comment se fait-il qu'une maladie, réputée souverainement contagieuse, ait eu une marche si lente, ait fait si peu de progrès? Il est bon de savoir que Niéto, qui, suivant les contagionistes, l'aurait apportée, ne la communiqua pas même dans la maison qu'il habitait. Je pourrais citer ici bien d'autres faits qui prouvent également la non-transmission de la fièvre jaune à la Rambla: ils trouveront place ailleurs.

Écija. « Dans cette même année 1804, continue M. Pa-« riset, Écija, ville dont la population égale celle de Cor-« doue (1), eut la fièvre jaune dix jours plus tard, le 8 oc-« tobre, et dans trois mois elle perdit presque le dixième « de ses habitants; elle eut conséquemment presque dix « fois plus de morts que Cordoue: pourquoi? C'est pro-« bablement parce qu'Écija a des marais dans son voi-« sinage. Deux médecins du lieu disent que la fièvre n'y « a pas été contagieuse. M. Arejula, témoin oculaire, « M. Arejula, qui a vu et décrit toutes les épidémies, « sauf celle de 1821, établit qu'elle l'a été: voilà deux « autorités; l'une dit, oui; l'autre dit, non: choisissez. » (P. 87.)

Eh bien! je vais choisir. M. le docteur Payva Sarravia, médecin titulaire d'Écija, ne se borne point à dire que la fièvre jaune n'a pas été contagieuse dans cette ville; mais il le prouve par des faits nombreux et irrécusables qui se sont passés sous ses yeux (2), et sur

---

(1) M. Pariset est encore ici dans l'erreur. La population d'Écija n'égale point celle de Cordoue. On comptait en 1823, dans la première de ces villes, 7,305 familles (vecinos), et 9,902 dans la seconde. (Voyez *el Itinerario* de Madrid á Sevilla.)

(2) *Voir* son document.

lesquels M. Pariset garde discrètement le silence, bien qu'ils se trouvent en partie consignés dans le rapport qu'il critique. L'autre médecin, dont veut parler M. Pariset, est M. le docteur don Luis Genebriera, médecin en chef de l'hôpital de la marine à la Havane. M. Genebriera se rendit, nous dit-il, en 1804 par ordre de son gouvernement à Écija, où il trouva plus de 5,000 malades de la fièvre jaune, qui furent tous placés sous son inspection, et dont environ la moitié furent traités par lui, et il déclare de la manière la plus formelle qu'elle n'y fut point contagieuse; de même qu'à Cadix, au port de Sainte-Marie, à la Vera-Cruz et à la Havane, où il a également partout observé et traité cette maladie (1).

Quant à M. Arejula, il n'a point été témoin oculaire de l'épidémie d'Écija, comme le prétend M. Pariset: elle venait de cesser, lorsqu'il passa par cette ville; et, malgré l'assertion de M. le secrétaire perpétuel, il est bien d'autres épidémies que M. Arejula n'a ni vues ni décrites. Enfin, loin d'établir que la fièvre jaune a été importée à Écija en 1804, M. Arejula confesse lui-même qu'il n'a pas pu découvrir comment elle y fut introduite; *yo no pudé everiguar como se introduxo el mal.* (P. 312.)

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. Pariset, qui invoque aujourd'hui l'autorité de M. Arejula pour nous prouver que la fièvre jaune fut très-meurtrière et très-contagieuse à Écija, en 1804, s'appuyait, en 1820, sur la même autorité, pour nous persuader que cette fièvre n'avait point régné à Écija en 1804.

En 1820, M. Pariset vit, à son passage à Barcelone,

---

(1) *Voir* le document qu'il m'a délivré à la Havane le 17 décembre 1819.

le vénérable docteur Mociño qui avait pratiqué la médecine au Mexique, pendant de longues années. Ce médecin lui dit qu'il avait été témoin de l'épidémie de fièvre jaune qui affligea la ville d'Écija, en 1804, et que « *cette fièvre n'avait rien de contagieux.* »

M. Pariset qui veut à tout prix que cette maladie soit contagieuse, conclut sur-le-champ que le médecin mexicain se trompait, qu'il ne connaissait point le *vomïto prieto*, et que « les fièvres dont il l'entretenait étaient « des fièvres automnales de différents types et produites « par les miasmes des marais voisins d'Écija (1). Elles « se rapprochaient, dit-il, de la fièvre d'Andalousie par « la teinte de la peau; mais elles en différaient *probable-* « *ment* pour tout le reste; et je me souviens *fort bien*, « poursuit M. Pariset, que dans une de nos causeries « familières, M. Aréjula, en me parlant de la difficulté « qu'on avait eue d'abord à fixer le diagnostic de la fièvre « jaune, me dit *confidentiellement* que des médecins « d'Écija qui pensaient traiter des fièvres de cette nature, « s'étaient mépris complètement, et que l'un d'eux l'étant « venu trouver dans je ne sais plus quelle ville où ré- « gnait le véritable typhus ictérode, M. Aréjula lui avait « appris à mieux voir et à rectifier ses idées (2). »

Quant à moi, je souhaite de tout mon cœur à M. Pariset, que quelqu'un veuille bien à son tour lui apprendre à rectifier sa mémoire. Car, je le demande : n'est-il pas singulier qu'après avoir publié officiellement, en 1806,

---

(1) Par une contradiction singulière, M. Pariset nous dit, vingt-une pages plus loin, que, partie de Malaga, la fièvre jaune arriva à Écija le 8 octobre 1804. (*Observations sur la fièvre jaune*, p. 101.)

(2) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 80.

qu'en 1804 la fièvre jaune fut reconnue à Écija le 8 octobre, que le 31 du même mois fut le jour de la plus grande mortalité, qu'il mourut, pendant le cours de l'épidémie, 3,802 personnes, et enfin que cette ville fut considérée comme saine le 20 décembre suivant (1); M. le docteur Arejula soit ensuite venu dire *confidentiellement*, en 1819, à M. Pariset, que ce n'était point la fièvre jaune qui régna à Écija en 1804? Lequel des deux devons-nous croire maintenant, de M. Pariset de 1820, ou de M. Pariset de 1827?

PROVINCE DE SÉVILLE.

Séville. La commission dit, page 32 de son rapport: « M. Pariset représente la fièvre jaune qui régna dans le « quartier de Sainte-Croix, à Séville, en 1819, comme « très-contagieuse; mais d'après trois documents délivrés « à M. Chervin, par MM. les docteurs Chichon, Sou- « crampe et Palacios, cette maladie ne se propagea ni dans « les hôpitaux, ni dans les lazarets, ni dans les maisons « particulières où furent reçus les malades sortis du foyer « de l'infection. »

M. Pariset répond à cela « qu'il n'a fait que traduire « presque littéralement, dans son ouvrage, un rapport « officiel rédigé, sur cette maladie, par la Société royale « de médecine de Séville; que dans l'exemplaire ma- « nuscrit de ce rapport, qu'il a dans les mains, la « maladie est qualifiée de maladie *contagieuse*, de fièvre « aiguë *contagieuse;* et qu'enfin ce rapport, daté du « 10 novembre 1819, porte pour signatures celles du « docteur Gabriel Rodriguez, du docteur Serafin Adame,

(1) *Voyez* le sixième tableau qui se trouve à la fin de son ouvrage.

« du docteur Francisco Velasquez, et, ce qui est mer-
« veilleux, celle du docteur Raphaël Chichon, le même
« qui a délivré depuis à M. Chervin un document tout
« contraire. » (P. idem.)

Quant à moi, je ne vois rien de *merveilleux*, ni même d'extraordinaire, dans la conduite du docteur Chichon. Membre d'une commission, il a signé comme cela se fait tous les jours, avec la majorité de cette commission ; tandis que lorsqu'il m'a délivré son document, le 17 mai 1823, il a exprimé son opinion personnelle en l'appuyant de faits positifs, dont il a été lui-même témoin: mais en admettant que M. le docteur Chichon fût contagioniste lorsqu'il a signé le rapport dont parle M. Pariset, il n'y aurait encore rien de *merveilleux* qu'il eût changé d'opinion dans un intervalle de près de quatre ans, surtout par suite de nouvelles observations faites pendant l'épidémie de Triana en 1821.

Suivant M. Pariset, « M. Rodriguez ne parlait de « cette maladie de 1819 qu'avec horreur, et il ne cessait de répéter, devant M. Mazet et devant lui : *Prenez garde, elle est terriblement contagieuse.* » (P. 88.) M. Rodriguez aurait, ce me semble, beaucoup mieux fait de moins le répéter, et de le prouver.

M. Pariset demande ensuite pourquoi la commission n'a tenu aucun compte de l'opinion de deux autres médecins de Séville, don Antonio Galan et don Pascal Vicente, qui regardent la fièvre jaune comme contagieuse. C'est qu'aux yeux de la commission, comme de tous les hommes sensés, les faits triomphent des opinions, et que les deux médecins dont il s'agit n'en rapportent absolument aucun dans le document qu'ils m'ont délivré.

« Dire, d'un côté, ajoute M. Pariset (P. 88), que la « maladie s'arrêta ou ne se propagea point dans les « hôpitaux, les lazarets, les maisons particulières, et en « conclure, de l'autre, que la maladie n'était pas conta- « gieuse, me paraît une vicieuse façon de raisonner. « Quand tous les malades sont isolés, où voulez-vous « que la maladie pénètre? » Oui, quand ils sont isolés. Mais l'étaient-ils dans l'hôpital militaire de la Sangré, où, placés indistinctement parmi les individus atteints d'affections diverses, on les a vus souiller maintes fois les lits de leurs voisins par le vomissement noir? L'étaient-ils dans le lazaret de Compongas, où, suivant le docteur Palacios, les malades et les personnes saines se trouvaient dans un état de contact et de communication continuel? L'étaient-ils dans le lazaret de Santa-Barbara, dans l'hôpital civil del Amor de Dios, et dans les différentes maisons dont parlent les docteurs Soucrampe et Chichon? non, sans doute: et cependant cette prétendue maladie, terriblement contagieuse, ne s'est point propagée dans ces différents endroits, ni dans les familles des docteurs Chichon, Soucrampe et Palacios, qui rentraient néanmoins chez eux, en venant de visiter les malades dans ces établissements.

Si tout ce que je viens de dire ne suffisait pas pour convaincre M. Pariset que la maladie du quartier de Sainte-Croix n'était point aussi *terriblement* contagieuse que M. le docteur don Gabriel Rodriguez ne cessait de le lui répéter, j'ajouterais que j'ai entre les mains la copie d'un rapport daté du 12 octobre 1819, et revêtu de la signature de trente-un médecins de Séville, parmi lesquels se trouvent précisément les docteurs don Gabriel Rodriguez et don Francisco Velasquez, les mêmes qui signèrent, 28 jours après, le rapport mentionné par

M. Pariset, comme une preuve de contagion. Eh bien!! il est dit dans ce rapport du 12 octobre, « que la mala- « die qui régnait dans le quartier de Sainte-Croix était « une fièvre bilieuse maligne, et que bien qu'elle fût conta- « gieuse, c'était d'une manière si singulière qu'elle avait « seulement infecté les habitants de ce quartier, à quoi « pouvaient avoir contribué sa localité, l'étroitesse des « rues, le peu de ventilation, l'abondance des eaux, et d'au- « tres causes qui tendent à produire une atmosphère « pernicieuse, etc. (1) ». Les rapporteurs ajoutent, que diverses personnes qui, dans le principe, s'étaient enfuies du quartier de Sainte-Croix, eurent la maladie au dernier degré, sur différents points de la ville où elles s'étaient réfugiées, et qu'il n'y eut néanmoins pas un seul de ces malades qui la communiquât même à ses assistants les plus proches (2).

« Il est aussi très-digne de remarque dans cette sin- « gulière maladie, continue le rapport, que, malgré la « saison qui est très-favorable à la propagation des fiè- « vres de ce caractère (contagieux), nonobstant les cau- « ses locales sus-mentionnées, qui peuvent avoir agi de « la même manière, il n'y a eu, dans l'espace de plus « d'un mois, qu'environ 80 malades, dont beaucoup sont « en pleine convalescence, ou en état d'y arriver dans

---

(1) Que la calentura que se padecia en el barrio de Santa-Cruz és de idea biliosa maligna y aunque contagiosa de un tan singular modo que solo ha infestado á los habitantes de dicho barrio, en cuya singularidad pueden haver influido su localidad, estrechez de calles, poca ventilacion, abundancia de aguas, y otras que conspiran á producir una atmosfera perniciosa, etc.

(2) Ninguno ha contagiado aun á sus mas inmediatos asistentes.

« peu de jours, le quartier se composant de plus de « mille ames de population (1). »

Ce qu'il y a de bien remarquable dans le rapport dont nous parlons, c'est que les trente-un médecins consultés furent unanimes, à l'exception du docteur don Joaquin Parias, qui, n'ayant pas eu occasion d'observer la maladie du quartier de Sainte-Croix, s'abstint d'émettre une opinion sur ses causes, sa nature et son caractère. Si M. Pariset s'était donné la peine, pendant son séjour à Séville, de consulter ce rapport, il aurait vu que la maladie dont M. Rodriguez ne lui parlait qu'avec horreur, n'était pas aussi *terriblement* contagieuse qu'il le pense.

M. Pariset nous dit ensuite qu'il a visité le quartier de Sainte-Croix, si cruellement traité; « qu'il a rencontré « partout des localités fort étroites, mais *rien qui res-* « *semblât à de l'infection.* » (P. 88.) Il est bien étonnant que ce médecin ait oublié totalement le tableau plein de vérité, que lui-même, en 1820, nous a tracé de ce même quartier, « qui, nous dit-il, le frappa vive- « ment par la singularité de sa structure. » Après avoir exposé, avec beaucoup de détails, les diverses causes d'insalubrité que présentaient les habitations dans cette partie de Séville, M. Pariset ajoutait: « Il en doit ré-

(1) Siendo tambien muy de notar en esta singular enfermedad, que sin embargo de la estacion muy propria para estenderse las que son de esta idea; no obstante las causas locales que van designadas que podieron haber influido del mismo modo, solo ha havido en mas de un mes de duracion ochenta ó poco mas enfermas, de los quales muchos estan combalecidos del todo, ó en estado de estarlo dentro de pocos dias, constando el barrio de mas de mil personas.

« sulter, pour ces tristes demeures, *la plus grande* « *aptitude possible*, non-seulement à recevoir et à pro- « pager, mais encore à produire *spontanément les ma-* « *ladies les plus meurtrières*, comme on l'observe dans « les vaisseaux, dans les camps, dans les prisons et les « hôpitaux (1). » Si un pareil état de choses ne ressemble pas à de l'infection, dites-nous, de grace, ce qui peut y ressembler? Ici encore M. Pariset de 1827 se trouve en contradiction directe avec M. Pariset de 1820.

« La prison, poursuit ce médecin, n'était le lieu ni le « plus propre, ni le plus aéré de toute la ville; et bien « qu'on ait compté jusqu'à 12,000 malades pendant l'é- « pidémie, la prison n'en a pas eu un seul. » (P. idem.) D'accord: mais elle était située hors du foyer de l'infection, comme le sait très-bien M. Pariset; et cela seul a suffi pour la mettre à l'abri de la maladie.

« Dans la relation de l'épidémie de 1819, à Séville, « ajoute cet auteur, on voit que la maladie occupait près « de 400 maisons en dix-huit rues et sept places. Divi- « sez, dit-il, 12,000 par 400, vous aurez 30 malades « par maison. Où sont donc ces maisons particulières « où la maladie fut reçue sans se propager? » Elles sont, comme nous l'avons déja vu, situées hors du quartier de Sainte-Croix et sur différents points de la ville, *en varios puntos de la ciudad*, dit le rapport cité.

Mais voici une erreur bien plus grave et bien plus matérielle. M. Pariset publia, en 1820, à la page 23 de ses observations sur la fièvre jaune, en s'appuyant de l'autorité de don Mariano la Fuente, que « Séville eut, « en 1819, jusqu'à 12,000 malades de l'épidémie, et que

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 22.

« les morts s'élevaient à 1,500 à peu près. » Mais, à la page 65 du même ouvrage, il rectifia cette étrange erreur dans les termes suivants : « Des renseignements, « dit-il, que je viens de recevoir de Séville, et qui sont « OFFICIELS, m'apprennent que, du 18 septembre au « 21 novembre suivant, le nombre total des malades n'a « été décidément que de 346; il y en a eu 129 de guéris, « et 217 morts. »

Si M. Pariset avait bien voulu se donner la peine de réfléchir sur le peu d'étendue du quartier de Sainte-Croix, où « M. don Mariano la Fuente eut la bonté, « nous dit-il, de lui montrer une à une toutes les maisons « où avait régné la maladie » (p. 21), il n'aurait, certes, pas eu besoin d'autres renseignements pour se convaincre qu'il n'y avait point eu 12,000 malades dans un espace aussi circonscrit.

Mais ce qu'il y a de plus étrange dans tout cela, c'est de voir M. Pariset revenir aujourd'hui à ses premières erreurs, et nous dire que, « bien qu'on ait compté jus- « qu'à 12,000 malades pendant l'épidémie, la prison n'en « a pas eu un seul; » oubliant ainsi complètement les renseignements officiels qu'il a lui-même publiés en 1820, et qu'il avait de plus sous les yeux en écrivant la phrase que je viens de citer. Je dis qu'il les avait sous les yeux : car ils se trouvent dans la relation de l'épidémie (1), où il a pris le nombre des maisons, des rues et des places occupées par la maladie. La relation évalue le nombre de ces maisons à plus de 243, *mas de* 243; tandis que M. Pariset le porte à 400, pour justifier sans doute son calcul de 30 malades dans chaque maison. La relation

(1) *Relacion de lo occurrido en Sevilla con motivo de la enfermedad contagiosa de* 1819, p. 14.

dit, dans la même phrase, que les habitants du quartier infecté s'élevaient à plus de 1,650, *sobre* 1,650 : M. Pariset ne fait aucune mention de ce nombre, qui, comme l'on voit, ne cadre nullement avec les 12,000 malades.

Il est bien d'autres erreurs à relever dans le peu que M. Pariset a dit de l'épidémie du quartier de Sainte-Croix ; mais ce n'est point ici le lieu de nous y arrêter. Poursuivons notre examen.

Ayamonte. M. Pariset a publié, en 1820 (1) et en 1823 (2), que la fièvre jaune fut introduite, en 1804, à Ayamonte, au moyen du *fromage* et du *biscuit* qu'un pêcheur de l'endroit aurait reçu en pleine mer, d'un bâtiment qui sortait de Gibraltar. Cette prétendue importation m'a paru si dépourvue de vraisemblance, que je ne m'y suis pas arrêté. Mais M. Pariset ayant ajouté que la maladie fut bornée à trois rues par les moyens d'isolement mis en pratique par ordre de M. le d[r]. Florès, qui, de Cadix, se rendit sur les lieux, M. le rapporteur a répondu, d'après un document que j'ai soumis à la commission, que « M. Florès déclare que les trois rues « où régna la fièvre jaune, à Ayamonte, se trouvent si-« tuées dans la partie basse de la ville, et qu'il ne mit « à exécution les mesures sanitaires dont M. Pariset fait « mention, que vers le milieu de novembre, c'est-à-dire « à une époque où la fièvre jaune avait déja cessé sur « plusieurs points de la péninsule (3). » (P. 33.)

En citant ce passage du rapport, M. Pariset a eu soin d'ajouter l'adverbe *spontanément* après les mots *avait déja cessé* ; puis il s'écrie : « Spontanément ! cela est

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 88.

(2) *Histoire médicale*, p. 81.

(3) *Voyez* le 6[e] tableau à la fin de l'ouvrage de M. Arejula.

« formellement démenti par le sixième tableau de M. Are-« jula, dont on invoque l'autorité. » J'en demande mille pardons à M. Pariset, mais il se trompe encore ici comme partout ailleurs. M. Arejula dit formellement que « toute « la ville d'Antequera était pleine de malades, et qu'il « était inutile de chercher à isoler quelque partie de la « population (1). » Malgré cela, « le 6 novembre il n'y « avait plus aucun malade de l'épidémie à Antequera, et « le jour suivant on y chanta le *Te Deum* (2). » D'où il suit que la maladie cessa spontanément dans cette ville dès les premiers jours de novembre; tandis qu'à Espejo, où, suivant M. Arejula, on aurait pris des mesures d'isolement rigoureuses (3), elle ne cessa que le 25 du même mois (4). Or, si l'épidémie s'est éteinte spontanément à Antequera au commencement de novembre, pourquoi n'en eût-il pas été de même à Ayamonte quinze ou vingt jours plus tard?

D'après ce qu'on vient de voir, le mot spontanément n'eût donc point été de trop dans le rapport; mais il ne s'y trouve pas: pourquoi M. Pariset a-t-il jugé à propos de l'ajouter dans le passage qu'il cite? Serait-ce pour donner au moins à sa critique une apparence de fondement? En ce cas, il s'est trompé.

« L'essentiel pour nous, ajoute M. le secrétaire de « l'Académie, est que l'importation de la maladie de Gi-

(1) Toda la ciudad de Antequera estaba llena de enfermos, y era inútil separar parte alguna de la poblacion. (P. 376).

(2) El seis de noviembre, no habiendo enfermo alguno epidemiado (á Antequera), se cantó el *Te Deum* al dia siguente 7 del mismo mes. (P. 280.)

(3) *Voyez* son ouvrage, p. 296.

(4) *Voir* son 6e tableau.

« braltar à Ayamonte n'ait pas été contestée: c'est qu'ap-
« paremment elle ne saurait l'être. » (P. 89.) Encore une erreur : si nous prouvons que la maladie ne s'est pas montrée contagieuse à Ayamonte, n'est-ce pas établir indirectement qu'elle n'a point dû y être importée?

En effet, si, à son arrivée dans cette ville, M. Florès crut devoir conseiller les mesures sanitaires dont parle M. Pariset, c'est, ou qu'on n'en avait point pris du tout, ou que celles mises en usage lui parurent insuffisantes. Or, si, malgré la nullité ou l'insuffisance des mesures de précautions adoptées jusque-là, la maladie est restée confinée dans trois rues, n'est-ce pas une preuve qu'elle n'est pas contagieuse, et qu'elle n'a, par conséquent, point été importée?

D'ailleurs, toute l'histoire de cette prétendue importation repose entièrement sur la *grande affinité* que M. Pariset attribue au miasme contagieux de cette maladie pour certains comestibles, tels, par exemple, que le *fromage* et le *biscuit*. Mais deux célèbres contagionistes de Barcelone, les docteurs Merli et Nadal, disent positivement, dans un rapport officiel, *que les vivres et l'argent monnayé ne portent point la contagion* (1). Pourquoi cette contradiction?

M. Pariset prétend « que, malgré le désavantage de
« sa situation à l'embouchure d'un fleuve, Ayamonte n'a
« eu la fièvre jaune qu'une fois, et qu'elle ne l'a eue que
« parce que Gibraltar l'avait elle-même. » (P. 90.) Je répondrai à cela que sir James Fellowes rapporte que don Tomas de Morla, capitaine-général de l'Andalousie, l'informa, en 1804, qu'en 1800 cette maladie s'était éten-

---

(1) Los viveres y las monedas no traen el contagio.
Voir le *Journal de Barcelone* du 16 septembre 1821.

due le long de la côte de cette province jusqu'à Ayamonte (1). Lequel des deux a pu être le mieux informé de don Tomas de Morla ou de M. Pariset?

PROVINCE DE CADIX.

Cadix. Après avoir dit qu'il peut se faire qu'on ait mis peu d'exactitude et peu de justice en accusant don Pablo Vatiente et ses compagnons de voyage, d'avoir introduit la fièvre jaune à Cadix, en 1800, M. Pariset ajoute: « Si, en 1800, on cherchait à la maladie une « origine étrangère, n'est-ce pas visiblement parce qu'on « la considérait comme exotique, et par conséquent « comme transmissible? Certes, poursuit ce médecin, « s'il y eut jamais opinion fondée, c'est celle-là. Mais « était-elle nouvelle? non, sans doute. Dans le cours « du dix-huitième siècle, Cadix avait eu plusieurs fois « la fièvre jaune, spécialement en 1705, 1730, 1731, « 1733, 1744, 1746, 1764, 1784, 1790, 1792. Bien « que ces épidémies aient été peu considérables, sauf « peut-être celles de 1730, 1731 et 1764, elles avaient « dû conduire à des idées de contagion. » (P. 90.)

A ma connaissance, nous n'avons aucun détail sur toutes ces épidémies réelles ou prétendues, si ce n'est sur celles de 1730 et de 1764. Les autres se trouvent seulement indiquées d'une manière plus ou moins vague dans les auteurs.

M. Pariset dit que « selon le docteur Francisco Fer« nandez Navarrette, le vomissement noir de 1730 et

---

(1) His excellency (don Tomas de Morla) informed me that it (the yellow fever) had extended along the coast, in 1800, as far as Ayamonte. (*Fellowes' reports*, etc., p. 444.)

« 1731 fut porté à Cadix par une embarcation améri-
« caine, et que le mal se répandit dans l'intérieur du « continent. » (*P. idem, en note.*) Je vais opposer, à l'assertion du professeur de Grenade, des faits très-importants, dont M. Pariset ne fait aucune mention. Je les trouve consignés dans un rapport des docteurs don Diego Gavira et don Juan de Ysasi Ysasmendi, sur le Traité de la peste, par Salgado.

Suivant ces auteurs, la maladie qui régna à Cadix en 1730, fut d'abord regardée par les médecins de Cadix et du port de Sainte-Marie, comme étant la peste; ce qui mit la cour de Philippe V, qui se trouvait alors à Séville, dans une grande inquiétude, *en sumo cuidado.* D'après cela, le roi ordonna que l'on envoyât, de Séville à Cadix, un médecin du choix du docteur Cervi, son premier médecin, « pour examiner et recon-
« naître mûrement l'origine, la nature et les circon-
« stances de cette épidémie......, et pouvoir faire sur ce
« sujet un rapport exact, afin que l'on fît à temps les
« préparatifs nécessaires pour le départ de la cour. » Tout cela fut ponctuellement exécuté; et les différentes relations, envoyées de Cadix par le médecin commissionné, « eurent pour résultat de tranquilliser la cour,
« de calmer le trouble de cette grande partie du royaume,
« et de faire abandonner le projet que les nations étran-
« gères avaient déja formé, de suspendre leurs relations
« commerciales avec ce pays (1). »

---

(1) A esto se signió serenarse por entonces la corte, moderarse la turbacion de aquella buena parte del reyno, y retraer los projectos de las naciones extrañas, que ya intentaban suspender el comercio.

Voyez *el Sistema fisico-medico-politico de la peste, su preser-*

MM. les docteurs Arejula, Ameller et Coll, disent d'un autre côté, dans un rapport officiel, que la fièvre jaune régna à Cadix, en 1732 et 1734. « S. M. Philippe V, ajoutent-ils, se trouvait alors à Séville, et les « médecins, commissionnés pour examiner cette maladie, « décidèrent que la fièvre n'était ni *pestilentielle*, ni *contagieuse;* ce qui tranquillisa la cour, et fit différer le « voyage du roi, qui était déja décidé (1). »

On voit, par ce qui précède, que l'opinion de la contagion, relativement à la fièvre jaune, n'était pas aussi bien établie, en Espagne, dans le dix-huitième siècle, que le soutient M. Pariset. Pourquoi ce médecin passe-t-il sous silence les faits que nous venons de rapporter?

Quant à l'épidémie de fièvre jaune qu'éprouva Cadix en 1764, il paraît qu'elle ne fut ni générale, ni très-meurtrière, ayant été principalement bornée aux casernes de la Porte de Terre, où se trouvaient à cette époque deux régiments d'infanterie. Suivant les docteurs Arejula, Ameller et Coll, elle se répandit peu dans la ville (2). Le docteur don Jose Salvaresa, qui était alors médecin en chef de la marine royale à Cadix, a laissé une description de cette maladie sous le titre de

---

vacion y curacion; por don Juan Dias Salgado, de la page XXII à XXV.

(1) Los medicos comissionados para inspeccionar este mal, decidieron que la fiebre no era ni pestilential, ni contagiosa, con lo que se tranquilizó la corte, y se diferió el viage del rey, que ya estaba dispuesto. (*Dictamen de los tres profesores medicos*, etc., p. 1.)

(2) En 1764 se manifestó tambien (la fiebre amarilla) entre los regimentos alojados en los pavellones de puerta de tierra, y cundió poco en el pueblo. (*Dictamen de los tres profesores medicos*, etc., p. 1.)

morbi quem Hispani vomito prieto *nominant brevis descriptio.* L'auteur remarque que l'on observa dans la constitution épidémique de Cadix en 1764, que le printemps, l'été et la plus grande partie de l'automne, furent très-secs (1); mais il ne dit pas un seul mot qui ait le moindre rapport avec la prétendue importation ou contagion de cette maladie.

Tout le monde connaît la description que le docteur Lind a donnée de cette épidémie, d'après les notes qui lui furent fournies par le docteur Maguire, médecin irlandais, qui résidait alors à Cadix. Le silence qu'il garde sur la prétendue contagion de la maladie qu'il décrit, indique assez qu'elle n'existait point, ou du moins qu'il ne croyait pas à sa réalité, qui est d'ailleurs démentie par les faits qu'il rapporte (2); ce que M. Pariset aura sans doute oublié.

De 1764 à 1800, la fièvre jaune ne se montra point d'une manière épidémique à Cadix. C'est néanmoins avec ce port que se faisait alors presque exclusivement l'immense commerce de l'Amérique espagnole. Et notez bien que l'on ne prenait aucunes mesures de précaution pour se garantir du *vomito prieto* : des ordonnances royales le défendaient.

Il y eut effectivement une épidémie à Cadix en 1784; mais ce ne fut point de fièvre jaune, comme l'avance M. Pariset : c'était au contraire une fièvre bilieuse, si

---

(1) Notatum fuit in constitutione epidemicâ Gaditensi anni 1764 præcesisse ver et æstatem siccissimam, autumnumque pro maximâ parte.

Voyez *sir James Fellowes' reports*, etc., p. 25 et suivantes, où l'écrit du docteur Salvaresa a été publié.

(2) Voyez *an Essay on disease incidental to Europeans in hot climates*, pages 124, 125, 126 et 168.

simple, si bénigne, qu'elle fut surnommée *la compatissante, la piadosa;* ainsi qu'on le voit par l'ouvrage que don Cristobal Cubillas, médecin de Cadix, publia l'année suivante sur cette maladie (1).

Il y eut, en effet, des cas sporadiques de fièvre jaune à Cadix, en 1790. M. don Carlos Ameller, qui en a été témoin, me l'a assuré. On les désignait, dit-il, sous le nom de *tabardillo pintado*, de *tabardillo negro*. Ce qu'il importe de faire remarquer, c'est qu'on ne prenait à cette époque aucune mesure de précaution, et, malgré cela, la maladie ne devenait point épidémique. Il a très-bien pu y avoir quelques cas sporadiques de fièvre jaune en 1792, tout comme en 1790; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces cas, que M. Pariset transforme en épidémie, n'eurent aucun résultat fâcheux pour la santé publique, malgré l'absence de toute précaution.

Une ordonnance royale, du 21 octobre 1761, déclare que d'après *l'expérience constante* des ports de la Havane et de Cadix, *le vomissement noir n'était point un mal contagieux* (2).

« Comment concilier cette ordonnance, s'écrie M. Pariset, avec l'opinion des médecins de Cadix en 1800, « surtout après l'épidémie de 1764, *dont on se souvenait encore en* 1819, et surtout après l'horrible vomissement noir qui avait enlevé à Malaga plus de « 10,000 personnes, en 1741? » (P. 91.)

---

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Discurso de la epidemia Gaditana, nombrada la piadosa, padecida en el año pasado de* 1784.

(2) Por real orden de 21 de octobre (1761), se declaró que segun la constante experiencia de aquellos puertos el vomito negro *no era contagioso*.

Nous avons déja vu que ni le docteur Salvaresa, ni le docteur Lind ne font la moindre mention que le *vomito negro* eût été importé à Cadix, en 1764 ; et le souvenir que, suivant M. Pariset, l'on conservait de cette maladie en 1819, ne prouve assurément pas qu'elle eût été contagieuse.

D'un autre côté, il ne paraît pas qu'en 1800 l'opinion des médecins de Cadix fût aussi positive en faveur de l'origine étrangère de la fièvre jaune que le pense M. Pariset. J'ai sous les yeux une pièce officielle dans laquelle 18 d'entre eux, parmi lesquels se trouvent les docteurs don Carlos Ameller et don Francisco Florès, déclarent, en date du 4 août 1801, que leur épidémie de l'année précédente était *purement* une maladie de la saison; *puramente estacional* (1).

Le docteur Arejula écrivait de son côté, en 1806, « qu'il ne se hasarde point à décider avec certitude si la « maladie vint du dehors, ou si elle prit naissance dans « leur ville (2). »

Malaga, 1741. Le docteur Barea dit, en effet, qu'il mourut plus de 10,000 personnes du vomissement noir à Malaga, en 1741 (3). Mais le docteur Rubio soutient, de son côté, que « d'après les recherches les plus scrupu- « leuses, il ne périt qu'environ 3,000 individus (4). »

---

(1) La califican de *puramente estacional*, consistiendo en una calentura putrido-biliosa derivada del intenso y prolongado calor que signió á las repetidas y copiosas lluvias del invierno y primavera, etc.

(2) No me atrevo determinar con certeza si se nos ha pegado ó nacido aquí. (P. 256.)

(3) *Conversaciones malagueñas*, p. 51.

(4) Pericieron, segun el mas rigoroso escrutino, tres mil personas, poco mas ó menos. (*Analysis medica*, etc., p. 20, §. 30.)

Quant à la prétendue importation de la fièvre jaune à Malaga, en 1741, les auteurs qui l'admettent n'en donnent aucune preuve directe. Le docteur Rexano dit, par exemple, que d'après les symptômes extraordinaires que présentèrent les malades, il y a de *forts soupçons*, *vehementes sospechas*, de croire que cette fièvre venait d'Amérique (1), où l'on observe une maladie ayant des symptômes analogues.

M. Pariset se récrie beaucoup contre le conseil du roi qui déclara en 1761 que, suivant l'expérience constante des ports de la Havane et de Cadix, le *vomito prieto*, ou vomissement noir, *n'était point un mal contagieux*. « Comment, dit-il, sur des objets de médecine, « le conseil du roi imposait-il des sentiments à ceux « de qui il en eût dû recevoir ? » Mais que dira ce médecin, de sa grande autorité, M. Arejula, qui, 45 ans après, prononce absolument comme le conseil du roi? « Les Espagnols américains, dit cet auteur, en parlant « des individus atteints du *vomito negro*, ne fuient point « de semblables malades. Ils les soignent sans la moindre « crainte de la contagion; parce que la succession des « siècles leur a enseigné que ce mal ne se prend pas. « Jamais nos bâtiments, ajoute M. Arejula, ne nous ont « apporté le germe du *vomito negro*, même quand ils « sont sortis de nos possessions d'Amérique, l'ayant à « leur bord (2). » Et notez bien que c'était en 1806 seulement, que ce médecin s'exprimait de la sorte. Il dit, il est vrai, que la fièvre jaune est contagieuse, et qu'elle a couru les deux Mondes, comme la petite-vérole;

(1) Rexano, *Crisis epidemica*, etc., §. 20.

(2) Jamas nuestras embarcaciones nos han traido la semilla de aquel (del vomito negro), aun quando hayan salido con el de nuestras Americas. (P. 148.)

mais il est aujourd'hui clairement démontré que le *vomito negro*, ou *vomito prieto* et la *fièvre jaune* ne sont qu'une seule et même maladie. Comment se fait-il que M. Pariset, qui cite si souvent l'ouvrage de M. Arejula, n'y ait point vu le passage que je viens de transcrire?

« D'un autre côté, poursuit M. Pariset, de l'aveu des « médecins les plus éclairés de Cadix, de l'aveu de « M. Florès lui même, et j'ose dire de l'aveu universel, « Cadix est une des villes les plus saines de la terre; et « cependant, en vingt années, de 1800 à 1819, la fièvre « jaune y a enlevé 67,130 personnes, nombre qui sur- « passe de plus de 12,000 celui de 55,000 donné à la « population fixée par l'exact Arejula; cet excès de mor- « talité tient-il donc à des localités meurtrières? non, « mille fois non..... Une cause locale, ai-je dit? mais où « la prendre? On ne la soupçonnait pas, on ne la con- « naît pas, on n'a jamais pu l'assigner. » (P. 91 et 92.)

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie se trompe sur ce point comme sur tous les autres. On a assigné des causes locales aux épidémies de fièvre jaune qui ont eu lieu à Cadix, et cela dans des écrits qu'il a lui-même entre les mains. Suivant la relation d'un médecin de Cadix, quelques jours avant l'apparition de la fièvre jaune dans cette ville, en 1800, « les vapeurs pu- « trides qu'exhalaient les cloaques qui reçoivent les im- « mondices et les excréments d'une population aussi « nombreuse, répandaient une puanteur si intolérable, « dit-il, qu'on ne pouvait y tenir, principalement dans « les endroits les plus bas et les moins déclives de la « ville; tels que le Boquete et la rue de Sopranis (1), »

---

(1) Los vapores pútridos, que exalaban las zanjas subterra-

où l'on observa les premiers cas de maladies suspectes. M. le docteur don Nicasio Igartuburu, ancien médecin de la Santé à Cadix, dit, en parlant des exhalaisons provenant de ces mêmes égouts : « Quant à moi, je sais pour « l'avoir éprouvé que, dans quelques nuits d'été, les va- « peurs qui ont coutume de sortir par les cinq ouver- « tures que présentent les pierres qui servent à l'inspec- « tion des cloaques, sont insupportables, au point que « dans beaucoup d'occasions, il a fallu fermer les fenêtres « des maisons, pour ne pas être incommodé par l'horrible « puanteur que ces ouvertures laissent échapper (1). » C'est en 1811, après avoir été témoin des épidémies de 1800, 1804 et 1810, que le docteur Igartuburu s'exprimait ainsi.

Un des plus célèbres non-contagionistes de notre époque, M. le docteur Félix Pascalis, qui visita Cadix en 1805, dit que toute la ville est traversée par des égouts qui sont nettoyés par les marées. « Quand le vent d'est « souffle, l'eau est chassée du port, les marées sont par « conséquent diminuées, et elles ne peuvent plus enlever « les immondices des égouts. Pendant les plus fortes

---

neas, por donde corren las inmumdicias y escrementos de un vecindario tan numeroso, despidian tan intolerable fetor que se hacian insoportables, especialmente en los sitios mas bajos y llanos de la ciudad, como son el Boquete y calle de Sopranis, etc.

Voyez la *Coleccion de trozos inéditos*, etc., publiée par le docteur Salva, p. 19.

(1) Yo sé, por haberlo experimentado, que en algunas noches del estio son intolerables los vapores que suelen salir por los cinco agujeros que tienen las losas, que sirven de registro á las minetas, pues ha sido preciso muchas ocasiones cerrar las ventanas de las casas, para no sufrir el terrible fetor que despiden. (*Memorial de las calenturas malignas que reynan en Cadiz*, etc.)

« chaleurs de l'été, ce vent impétueux règne quelquefois « quinze ou vingt-un jours sans interruption, et alors, « des gaz délétères, provenant de toutes les immondices « de la ville, sont continuellement exhalés par les sou- « piraux des égouts. Est-il besoin, d'après cela, ajoute « M. Pascalis, de recourir à une contagion importée, « pour expliquer l'origine de la fièvre jaune (1)? »

L'estimable docteur Alphonse de Maria, qui m'a fourni plusieurs renseignements importants, signale aussi d'une manière frappante les différents vices locaux de Cadix, dans un des documents qu'il a bien voulu me délivrer. Ces vices n'ont d'ailleurs point échappé à l'esprit observateur de M. le baron Desgenettes, ainsi qu'on le voit par l'extrait d'une lettre fort remarquable, qu'il écrivait de Cadix, le 30 septembre 1805, à M. le général Lauriston, commandant en chef de l'expédition que nous avions alors dans ce port (2).

---

(1) The whole city (of Cadiz) is traversed by sewers, which are cleansed by the tides. When the east or levant wind blows, the water is carried off from the port, the tides are lowered, and can no longer wash the filth from the sewers. Sometimes in the greatest heats of summer, this violent wind blows fifteen or twenty-one days without intermission, and pestiferous gases from the whole filth of the city are continually emitted through the air holes of the sewers. — Is there any need, for an imported contagion to explain the generation of yellow fever? (*A Statement*, etc., p. VII.)

(2) Extrait d'une lettre de M. Desgenettes à M. le général Lauriston :

Cadix, le 8 vendémiaire an XIV (30 septembre 1805.)

« Général,

« Je me rendais chez vous, quand le canon de la place m'a averti de votre départ.

« J'allais pour vous prévenir que je ne cesserais, pendant mon

Que le vent d'est, si connu dans la basse Andalousie par ses funestes effets, vienne favoriser l'action de ces

---

séjour à Cadix, de m'occuper des hôpitaux qui reçoivent nos Français, et que j'espérais que ma surveillance ne serait pas inutile.

« Voici mes rapports terminés par cette troisième lettre avec le général commandant en chef l'expédition; mais je désire encore lui confier mon opinion sur l'objet de ma mission actuelle en Espagne.

« 1° Si l'épidémie de 1800 n'a pas été la fièvre jaune, au moins a-t-elle avec elle la plus grande analogie.

« 2° On ne peut assurer que la maladie en question ait été apportée de l'Amérique septentrionale ou d'ailleurs, et on trouve dans les localités, l'ordre interverti des saisons, et la prédominance de certains vents, de quoi développer une affection semblable.

« 3° La doctrine générale de la contagion est fondée sur des bases si peu arrêtées, qu'il est difficile de rien statuer de positif sur ce fait particulier.

« 4° Le gouvernement espagnol ayant adopté sans réserve le système de la contagion, il en est résulté des mesures de police sanitaire militairement exécutées, qui ont entravé les communications commerciales et produit beaucoup d'inconvénients.

« 5° Il serait facile d'opposer à ceux qui ont ordonné, comme à ceux qui approuvent ces mesures, les infractions journalières qui ont lieu, sans qu'il en soit résulté la propagation de la contagion.

« 6° L'opinion connue du gouvernement ne permet plus de discussion.

« 7° Il résulte de cette gêne dans la pensée, ou plutôt dans la liberté de l'émettre, une aigreur entre les hommes instruits, qui leur fait embrasser les extrêmes : ainsi on les entend se traiter tour-à-tour d'hommes serviles et de mauvaise foi, ou bien d'ignorants présomptueux.

« 8° Manquant presque toujours les bonnes aventures, je ne pourrai, au moins en 1805, étudier la fièvre jaune d'après na-

causes locales, et l'on verra ce qu'elles peuvent produire. « C'est le Chamsyn des Arabes, le Sirocco de Naples, « le Catia de Caracas : ce vent brûle la terre et dessèche « les végétaux ; il donne au sang une expansion singulière ; « il irrite le système nerveux ; il souffle à la fois, sur Cadix, « des maladies et des crimes : il exaspérait constamment « la fièvre jaune ; et, s'il l'aggrave, il peut contribuer à « la produire. Le fait est que, dans les épidémies ma- « jeures de 1800 et de 1819, il régna presque pendant « trois mois de suite (1). » Voilà une autorité que M. Pariset ne récusera pas, c'est lui-même qui parle.

Si malgré la présence de ces causes morbifiques, *Cadix est une ville des plus saines de la terre*, ce n'est certes point *de l'aveu universel*, puisque un des plus ardents contagionistes de cette ville, M. le docteur Gonzalez lui-même, assurait, il y a quelques années, à sir James Fellowes, « que son expérience ne s'accordait point avec « la salubrité renommée que les Anciens attribuaient à « Cadix (2). » Suivant M. Fellowes, c'est d'ailleurs un

---

ture, et je serai contraint de m'en rapporter à des témoignages rarement dictés par le savoir, la sincérité et l'amour des hommes.

« 9° J'ose prévoir que la commission dont j'ai l'honneur de faire partie recueillera des documents utiles, mais qu'elle ne rapportera point une opinion décisive sur la contagion ou non-contagion de la fièvre jaune.

« Je vous prie, général, d'agréer mes très-humbles salutations.

« L'inspecteur-général du service de santé des armées.

R. Desgenettes.

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 96.

(2) The fact is indeniable and J was assured by dr. Gonzalez, that his experience did not accord with the boasted salubrity which the Ancients attributed to Cadiz. (*Fellowes' reports ; topographical description of Cadiz*, p. 12.)

fait incontestable, qu'il s'est opéré un changement progressif dans la météorologie du midi de l'Espagne, au détriment de la santé publique; ce qui pourrait peut-être donner la raison des fréquentes épidémies qui ont ravagé ce pays depuis vingt-huit ans.

Enfin, il me serait facile d'accumuler les faits et les autorités pour prouver que l'on a assigné des causes locales à la fièvre jaune de Cadix; mais ce que je viens de dire suffira sans doute pour faire voir que les assertions les plus réitérées et les plus solennelles de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, sont loin d'être des garants de la vérité.

Après avoir dit que la corvette *le Dauphin*, que l'on accusa d'avoir introduit la fièvre jaune à Cadix, en 1800, eut trois morts dans la traversée, M. Pariset ajoute: « Le « capitaine, qui était Anglo-Américain, je ne dirai pas « *avoua*, mais *assura* qu'ils avaient tous éprouvé ce « qu'on éprouve dans la fièvre jaune; et, sans chercher « ici comment une partie de l'équipage de cette corvette « porta la fièvre jaune à Séville (qui par elle-même « n'aurait jamais dû l'avoir), je dirai seulement qu'il « est aujourd'hui de notoriété positive que le premier « malade que l'on vit à Puerto-Real, en 1800, fut un « charpentier qui avait travaillé à bord de cette corvette. » (P. 92.)

Le capitaine de ce bâtiment assura, il est vrai, que les trois hommes qu'il perdit dans la traversée, avaient présenté les symptômes de la fièvre jaune; mais M. Pariset oublie de dire que le docteur don José Caro, ancien médecin en chef de l'hôpital de Saint-Ambroise de la Havane, qui se trouvait à bord de cette même corvette, comme passager, déclara sous serment devant l'audience royale de Séville, qu'aucun de ces trois individus n'avait

été victime de cette fièvre, mais bien de maladies qu'il désigne. La déclaration de ce médecin respectable, qui de plus était créole de la Havane, méritait cependant, ce me semble, autant de confiance que celle du capitaine Jackel, jeune homme qui ne remplissait à bord d'autres fonctions que celles de porteur de papiers.

Quant à la prétendue importation de la fièvre jaune à Séville par une partie de l'équipage de cette corvette, M. Pariset a certes de bonnes raisons pour ne pas chercher comment elle aurait eu lieu; car il n'en existe aucune preuve, malgré tout ce qu'on a publié sur ce sujet. Les contagionistes ont fait eux-mêmes sur ce point des versions très-différentes, que ce médecin peut consulter. Mais pourquoi, par elle-même, Séville n'aurait-elle jamais dû avoir la fièvre jaune? Est-ce que ce serait aussi une des villes les plus saines de la terre? Les épidémies meurtrières qu'elle a éprouvées à diverses époques attestent le contraire.

Puerto-Real, en 1800. Enfin, *il n'est point aujourd'hui de notoriété positive*, comme le prétend M. Pariset, que le premier malade que l'on vit à Puerto-Real, en 1800, fût un charpentier qui avait travaillé sur la corvette *le Dauphin*. Car, suivant le journal du respectable docteur don Alphonse de Maria, qui pratiquait alors la médecine dans ce bourg, le 11 ou le 12 d'août, il y mourut un jeune homme au septième jour d'une fièvre que l'on caractérisa de fièvre ardente par insolation; *se caracterisó la fiebre de ardiente por insolacion*. Tandis que le charpentier Antonio Groso, dont veut parler M. Pariset, ne mourut que vers le 24 du même mois, également après sept jours de fièvre. On dit qu'il avait mangé des figues et bu de l'eau-de-vie avec excès, avant de tomber malade. Il avait aussi travaillé à Pun-

tales, lieu où l'on radoube les bâtiments; *dicen havia abusado de higos, vino y aguardiente antes de enfermar...... trabajó en Puntales.* Ces faits ont d'autant plus de valeur, qu'ils furent notés jour par jour avant qu'il fût question de l'existence de la fièvre jaune à Cadix.

Après avoir dit que les faits qu'il vient d'exposer sont affirmés par la Société médico-chirurgicale de Cadix, M. Pariset demande qui pourrait élever la voix pour donner un démenti à cette compagnie (p. 92). Je ne crains pas d'élever la mienne, et je ferai plus que de donner un démenti à cette Société : je prouverai, par des documents authentiques, qu'elle a travesti des pièces officielles qu'elle avait entre les mains; qu'elle s'est conduite à mon égard de la manière la plus illibérale, pour ne rien dire de plus; et qu'enfin, se voyant découverte, elle a voulu acheter mon silence par un diplôme, sorte d'arrangement qui ne lui a point réussi, malgré l'intervention conciliatrice de M. le docteur Florès, protomédico de Cadix, et de M. le docteur Bidot, médecin principal de la division française dans l'Andalousie. Mais il suffira pour le présent de dire qu'il a fallu qu'une armée française entrât victorieuse dans Cadix, pour me faire avoir communication des documents que la Société médico-chirurgicale m'avait refusés pendant plus de trois mois entiers, craignant peut-être que je ne découvrisse la manière dont elle a travesti plusieurs des faits consignés dans son rapport aux cortès.

« Mais si, de 1800 à 1819, se demande M. Pariset, « on a vu la fièvre jaune se reproduire si souvent à Ca- « dix, comment concilier cette reproduction avec les « précautions sanitaires mises en uage? En usage! s'écrie- « t-il, des précautions! Il faut ignorer profondément ce

« qui se passe en Espagne pour supposer que, jus-
« qu'en 1822, il y ait eu l'ombre même de ce qu'on
« appelle précautions. Tout conspire, ou du moins tout
« conspirait contre les institutions de cette nature : l'i-
« gnorance et l'indolence populaire, l'avidité, les ruses
« du commerce; la négligence ou l'infidélité des agents,
« une rage de contrebande, que rien ne pouvait répri-
« mer. Les juntes de santé n'étaient qu'un vain simu-
« lacre, et ce simulacre était un mal de plus, qui aiguil-
« lonnait l'activité des contrebandiers et ouvrait mille
« portes à la corruption. Ces juntes étaient en mépris
« aux autorités militaires; elles étaient avilies, et par
« conséquent sans force. » (P. 94.)

Cela posé, M. Pariset cherche dans trois grandes pages, à prouver la vérité de son assertion; et pour ne point nous livrer à des discussions inutiles, je veux bien admettre comme parfaitement exact tout ce qu'il dit sur ce sujet. Mais si toutes les épidémies de fièvre jaune qui ont affligé Cadix de 1800 à 1819, ou pour mieux dire à 1821, ont été, comme le prétend M. Pariset, le résultat de l'imperfection des mesures sanitaires, comment se fait-il que de 1764 à 1800, que les provenances de l'Amérique espagnole étaient admises sans précaution aucune dans le port de Cadix; comment se fait-il, dis-je, que durant cette période de 36 ans, on n'ait observé, dans cette ville, que quelques cas sporadiques de cette maladie? De 1782 à 1800, il est cependant entré dans ce port vingt fois plus de bâtiments que pendant les 27 dernières années qui viennent de s'écouler. Dira-t-on que la fièvre jaune n'a point régné en Amérique vers la fin du dix-huitième siècle? Les effrayants ravages qu'elle y a causés, surtout pendant les huit dernières années, sont trop connus pour que l'on

puisse jamais avoir recours à un pareil moyen. Mais je demanderai à M. Pariset pourquoi tout ne conspire pas encore aujourd'hui, en Espagne, contre les mesures sanitaires? L'ignorance et l'indolence populaire, l'avidité, les ruses du commerce, la négligence ou l'infidélité des agents, une rage de contrebande que rien ne saurait réprimer, etc. etc., tout cela aurait-il donc cessé d'une manière soudaine et comme par enchantement? Des changements aussi grands et aussi prompts ne s'opèrent point dans les habitudes d'un peuple et surtout du peuple espagnol.

Depuis 1822, a-t-on du moins changé ou modifié la législation sanitaire de l'Espagne, ainsi qu'on devrait le croire, d'après le langage de M. Pariset? a-t-on fait un code plus sévère, des lois plus préventives ou plus répressives? en un mot, a-t-on pris des mesures capables de faire cesser tout d'un coup les innombrables abus dont ce médecin s'est complu à nous esquisser le tableau? rien de tout cela. Les mêmes lois qui régissaient le système sanitaire de l'Espagne lors des épidémies de 1819, 1820 et 1821, le régissent encore aujourd'hui: c'est l'ordonnance royale du 25 août 1817. Comment se fait-il que M. Pariset, que le gouvernement a honoré deux fois de sa confiance en l'envoyant dans la Péninsule, ignore un fait de cette nature?

En 1822 les cortès nommèrent, il est vrai, une commission de santé publique (1), prise dans leur sein, pour rédiger un projet de code sanitaire; mais ce projet,

---

(1) Cette commission était composée de MM. José Francisco Pedralves, Mariano Lagasca, Agustin Lopez del Baño, Nicasio Tomas, Ramon Trujillo, José Pumarejo, Pablo Montesino, Ramon Salvato, et Mateo Seoane.

qui est daté du 30 avril de la même année, ayant été discuté dans ce corps politique le 19 octobre suivant, fut rejeté à une majorité de soixante-cinq voix contre quarante-huit, et renvoyé à la commission, des mains de laquelle il n'est jamais sorti, et n'a par conséquent jamais eu force de loi. Ce sont là des faits notoires que M. Pariset n'aurait, ce me semble, point dû oublier.

Barcelone, en 1803. Après nous avoir dit « qu'il faut « ignorer profondément ce qui se passe en Espagne, pour « supposer que jusqu'en 1822 il y ait eu l'ombre même « de ce qu'on appelle précautions », ce médecin cite néanmoins des cas où, suivant lui, la fièvre jaune aurait été arrêtée brusquement par des mesures de précaution promptes et vigoureuses. « En 1803 et en 1822, « dit-il, le mal parut dans le port de Barcelone et dans « celui de la Corogne : on le reconnut. Au lieu de dis- « puter, on agit, on sépara les malades : les deux villes « furent préservées. » (P. 96.) Il faut convenir que, d'après le système adopté par M. Pariset, on ne peut jamais se trouver embarrassé. Après s'être montrée dans un endroit quelconque, la fièvre jaune y fait-elle des progrès plus ou moins rapides, ce médecin attribue, sans hésiter, cet événement fâcheux à l'absence la plus absolue de toute espèce de précaution. Le mal se borne-t-il, au contraire, à un petit nombre d'individus, M. Pariset nous assure sur-le-champ de la manière la plus positive que cet heureux résultat est l'effet des mesures sanitaires qu'on a mises en usage ; et c'est ce qu'il fait pour la fièvre jaune qui se manifesta dans le port de Barcelone en 1803, en prétendant que la ville en fut préservée parce qu'on sépara les malades. Eh bien ! je m'en vais prouver, par des pièces officielles, que, si Barcelone fut exempte en 1803 du fléau qui en 1821 moissonna une partie de

sa population, elle ne dut certainement point son immunité à l'isolement des malades, comme l'affirme M. Pariset; car il y en eut plusieurs qui furent reçus et soignés sans réserve dans des maisons particulières, tant de la ville que du faubourg, et, malgré cela, la maladie ne fut propagée dans aucun cas. Voici comment s'exprimaient à ce sujet, le 23 novembre 1803, les docteurs Salva, Vila et Mitjavila, dans un rapport fait aux autorités supérieures de la province :

« Aucun des assistants des malades hollandais logés « chez M. Jean-Baptiste Cabañes, qui ne les abandon- « nèrent qu'à la dernière heure, n'a contracté la maladie, « qui ne s'est point non plus propagée parmi les habi- « tants de la maison, ni parmi les autres amis qui res- « tèrent auprès de ces mêmes malades jusqu'à ce que le « gouvernement en ordonnât la séparation. Dans les « maisons de la Barcelonette, où il mourut, dans le « principe, quelques personnes de cette maladie, on a « eu également le bonheur qu'elle ne s'est propagée, ni « à ceux qui mangeaient les restes des convalescents, ni « à ceux qui couchaient dans les mêmes chambres « qu'eux. Nous sommes au moins douze médecins qui « avons visité ceux qui ont été atteints de cette maladie, « et, graces à Dieu, nous nous conservons tous en bonne « santé (1). » Ces faits ont d'autant plus de poids, que les médecins qui les rapportent regardaient la fièvre jaune de l'Andalousie comme une maladie *souverainement contagieuse*.

---

(1) Se ha conseguido igual felicidad de no propagarse, ni á los que comian lo que dexaban los convalecientes, ni á los que dormian en las mismas piezas, etc. (*Segundo año clinino* de M. le docteur Salva, p. 79.)

L'estimable don Raphaël Steva dit, de son côté, que « l'on n'observa pas le moindre signe de contagion « dans les maisons de la ville où vinrent loger, dans le « principe, des personnes qui avaient pu contracter la « maladie dans le port. Telle fut, ajoute-t-il, celle du « consul de Hollande, M. Jean-Baptiste Cabañes, où « mourut le capitaine Plouen, et où tomba malade de la « même maladie le jeune Tersturch, qui succomba en- « suite au lazaret : tous deux étaient Hollandais. Tels « furent aussi la maison dans laquelle fut malade un garde « de la douane ; celle où il en mourut un autre ; l'hôpital, « où moururent trois des cinq matelots que l'on y con- « duisit du brick *Prueba*. Le mal ne se répandit point « non plus dans les maisons de la Barcelonette, où il y « eut aussi, dans les premiers jours, quelques malades « de cette même affection. Dans le lazaret, où le nombre « des malades s'éleva à soixante-treize, il n'y eut pas « d'exemple que le mal se fût propagé d'un individu à un « autre. Ni le médecin, ni aucun des quatre religieux, ni « les infirmiers, ni le chirurgien Pierre Gallard, qui « donnait des soins aux malades dans tout ce qui le re- « gardait, ni le chirurgien du brick *Prueba*, qui pouvait « avoir contracté sur ce bâtiment la plus grande aptitude « à la maladie, ne furent contagiés, bien qu'ils restassent « enfermés dans le lazaret plus de soixante-quinze jours. « Ce qui est plus fort, c'est que le chirurgien Pierre « Gallard resta environ une heure très-incliné sur le ca- « davre de Plouen qu'il disséqua, recevant forcément les « vapeurs qui s'en exhalaient. Il se fit, dans cette opéra- « tion, deux coupures à un doigt, et, sans l'envelopper, « il continua à retourner les intestins et les autres vis- « cères du cadavre avec ses mains, s'inoculant ainsi le « sang, la bile et les autres humeurs du mort. Il disséqua

« immédiatement après un autre cadavre, et alla ensuite « s'enfermer de nouveau dans le lazaret pour y soigner « les malades (1). »

Ces faits devront inspirer d'autant plus de confiance à M. Pariset, qu'ils ont été publiés par un grand partisan de la contagion, qui lui est d'ailleurs très-connu. Et c'est d'après de pareils faits que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie vient aujourd'hui nous dire que la ville de Barcelone ne fut préservée de la fièvre jaune, en 1803, que parce qu'on eut soin de séparer les malades!

Quant à l'événement de la Corogne en 1822, dont parle M. Pariset, je n'en ai jamais eu aucune connaissance.

Après avoir copié textuellement le passage du rapport où il est dit que, malgré toutes les précautions que l'on prend à Cadix depuis 1800 contre la fièvre jaune, elle s'y montre presque annuellement, sans qu'on puisse lui assigner une origine étrangère, M. Pariset ajoute: « Voilà ce que dit ce rapport; mais le merveilleux est « ce qui suit : *ces faits sont consignés dans le do-* « *cument que M. le docteur Florès a délivré à* « *M. Chervin.* » (P. 97.)

Pour faire ressortir le *merveilleux* qu'il a cru trouver dans cette dernière phrase, M. Pariset cite un rapport signé, le 10 avril 1822, par 25 médecins de Cadix, et entre autres, par M. Florès; lesquels réclament des mesures de précautions contre l'importation de la fièvre jaune. Il me suffira d'une courte explication, pour faire voir que M. Florès ne s'est point mis en contradiction

---

(1) Voir la traduction espagnole : *delle Osservazioni mediche sulla malatia de Livorno del dott. Gaetano Palloni*, note 16.

avec lui-même dans le document qu'il a bien voulu me délivrer. Je lui avais demandé si l'on était parvenu à constater la prétendue origine exotique de la fièvre jaune qui a régné à Cadix, en 1814, 1819, 1820 et 1821. Il me répondit par écrit, le 11 février 1824, que l'on n'avait rien pu savoir sur l'origine de la maladie à ces différentes époques. Lui ayant également demandé si l'on avait observé des cas sporadiques de fièvre jaune à Cadix les années intermédiaires à leurs épidémies, il me répondit « qu'il ne s'est guère passé d'année qui n'ait « fourni des cas sporadiques de cette maladie, qui pour « cela n'est point devenue épidémique. »

Qu'y a-t-il donc de *merveilleux* dans tout ceci? M. Florès est contagioniste. Oui certainement, et cela ne donne même que plus de force aux faits qu'il m'a communiqués avec candeur.

M. Pariset distingue les épidémies de fièvre jaune qu'on a observées à Cadix, en primitives et en secondaires. Suivant lui, l'épidémie de 1819 était primitive, ou la suite directe d'une importation; tandis que celles de 1820 et de 1821 étaient secondaires, ou produites par un germe encore subsistant des précédentes. M. le secrétaire perpétuel de l'Académie a sans doute oublié qu'il écrivait en 1820 que, *d'après une lettre qu'il recevait d'Espagne, la fièvre jaune, qui s'était montrée à Cadix cette année-là, y était venue de la Havane* (1). Il ne se rappelle probablement pas non plus qu'il a publié, en 1823, que Barcelone, Cadix et Malaga, « ont eu la fièvre jaune en 1821, et l'ont eue « presque en proportion des bâtiments qui leur sont

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. IV.

arrivés (1), » provenant du convoi parti de la Havane le 28 avril de la même année.

N'est-il pas évident, d'après cela, que M. Pariset attribuait alors à l'importation la fièvre jaune qui se montra à Cadix en 1821, et qui aurait, suivant lui, fait de grands ravages dans cette ville? Mais aujourd'hui que nous lui prouvons, par des pièces officielles, que cette maladie ne se manifesta à Cadix que plus de quatre mois après l'arrivée des bâtiments qu'il accuse de l'avoir importée, et que loin d'y avoir fait des ravages, elle ne fit périr presque personne; il prend le parti d'attribuer cette fièvre à une rénovation des prétendus germes contagieux. Comment mettre d'accord M. Pariset de 1820 et de 1823 avec M. Pariset de 1827?

Ce médecin cite ensuite des faits à l'appui de la prétendue reproduction de la fièvre jaune au moyen des germes. « En 1801, dit-il, Cadix n'eut rien à souffrir. « La garnison avait été changée. Un régiment arrive : « on le loge dans la caserne où avait régné la fièvre jaune « (en 1800). Sur 1,200 hommes, 800 périrent de la « maladie. Ce furent, cette année, les seules morts cau- « sées par la fièvre jaune. » (P. 98.)

Le régiment dont parle M. Pariset, était celui de Sarragosse. M. Mellado, ancien médecin de la Santé de Cadix, déclare qu'il ne perdit qu'environ 300 hommes (2); ce qui est un peu différent de ce que dit M. Pariset.

Dans le troisième fragment (trozo tercero) de la collection de M. Salva, on trouve aussi le passage suivant

---

(1) *Histoire médicale*, p. 132.

(2) En 1801, fallecieron de la fiebre amarilla cerca de 300 soldados del regimiento de Zaragoza. (*Memoria sobre la unitilidad de los perfumes*, p. 34.)

sur la fièvre jaune qui régna à Cadix en 1801 : « En « 1801, dit l'auteur, on vit la même maladie parmi ceux « qui ne l'avaient pas éprouvée l'année précédente. Il « mourut beaucoup de monde, *surtout* de soldats du « régiment de Sarragosse. On ne prit *aucune précaution*, « et la maladie ne se propagea point parmi les popula- « tions circonvoisines; et, même dans Cadix, beaucoup « de personnes qui ne l'avaient pas eue *en furent* « *exemptes* (1). » C'est ainsi qu'écrivait au docteur Salva un médecin de Cadix, le 2 mai 1806. On voit, par ce passage, que M. Pariset se trompe encore, lorsqu'il affirme que la maladie fut entièrement confinée au régiment de Sarragosse. Si les soldats de ce régiment souffrirent de la fièvre jaune en 1801, c'est probablement parce qu'ils arrivèrent à Cadix dans la saison des chaleurs, venant du nord de la péninsule (de la Castille (2)), et nullement parce qu'ils furent exposés au prétendu germe de contagion qui serait resté dans les casernes depuis l'épidémie précédente. Le régiment de Sarragosse éprouva, dans cette circonstance, ce qu'éprouvent ordinairement les hommes du Nord qui se rendent entre les tropiques, ou ceux qui, des régions élevées situées entre ces cercles, passent dans les régions basses, et ce qu'éprouvèrent les habitants du nord de l'Espagne qui se trouvaient dans Cadix en 1810 et 1813.

« En 1820, dit M. Pariset, un Français part de Ma- « drid en février, arrive en mars à Cadix; se loge dans « une petite habitation occupée l'année précédente par « trois malades de fièvre jaune, dont deux moururent.

---

(1) Y aun en Cadiz se libertaron muchos de los que no la habian pasado.

(2) *Observations sur la fièvre jaune*, etc., p. 91.

« Vers la fin de mai, le Français est attaqué de la fièvre « jaune; il en éprouve successivement tous les symp- « tômes, et il expire. » (P. idem.) Ce que j'ai dit pour le régiment de Sarragosse s'applique parfaitement au Français. Je ferai seulement observer que, dans ce dernier cas, le prétendu germe contagieux a été bien longtemps avant de se mettre en action. Il n'a saisi sa victime qu'au bout de deux mois!!

M. Pariset cite encore le fait suivant, comme une preuve de la reproduction de la fièvre jaune : « En 1820, « dit-il, un valet de pied qui entrait au service de l'évêque « de Cadix, fut logé dans la chambre où était mort de « la fièvre jaune le valet de pied son prédécesseur. Les « murs étaient encore salis des excrétions du malade. Le « nouveau venu prit la fièvre jaune et mourut. » (P. 99.)

Il paraît que ce médecin a complètement oublié qu'il nous disait lui-même, en 1820, que « la petite-fille de « M. Arejula, enfant âgée de cinq ans, est morte de la « fièvre jaune en trois jours, et cela dans le mois de « juillet ou d'août de l'année 1817, c'est-à-dire à une « époque où, depuis quatre ans, Cadix était délivrée de « toute épidémie. Il n'y avait plus de contagion, disait-il; « la petite fille n'avait communiqué avec personne. » D'où il concluait, « que la fièvre jaune peut être sporadique « et spontanée en Espagne (1). »

Si la petite-fille de M. Arejula fut atteinte de la fièvre jaune, en 1817, sans importation, sans contagion, sans germe préexistant, pourquoi recourir à l'une de ces causes pour expliquer l'origine de cette maladie sur le valet de pied de l'évêque?

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 104.

Après avoir rapporté les trois faits, du régiment de Sarragosse, du Français venu de Madrid, et du valet de pied de l'évêque, M. Pariset ajoute : « Ces faits sont-« ils connus de M. Chervin? pourquoi les cache-t-il? » (P. idem.)

Je ne cache point ces *faits*, ni aucun autre : celui qui cherche la vérité de bonne foi n'a besoin de rien cacher. Si je n'ai point fait connaître ces *faits* à la commission, c'est que sa mission n'était point d'examiner les faits consignés dans les livres, et qui, par cela même, sont du domaine de la science; son mandat était d'examiner seulement les faits inédits qui se trouvent dans les nombreux documents que j'ai recueillis.

« Je m'étonne, du reste, poursuit M. Pariset, qu'étant « à Cadix, M. Chervin n'ait conféré qu'avec M. Florès, « et n'ait rien obtenu de tous les autres médecins. Or, « je le répète, j'en pourrais citer vingt-cinq, que j'ai « l'honneur de connaître pour la plupart. Serait-ce parce « que, ne pouvant contester leur expérience, M. Chervin « n'a point voulu de leurs conclusions? » (P. idem.)

Eh bien! M. le secrétaire perpétuel de l'Académie s'étonne tout-à-fait à tort. J'ai conféré, à Cadix, avec d'autres médecins que M. Florès. Mais que voulez-vous obtenir des membres d'une Société capable de vous refuser jusqu'à une simple communication de quelques pièces officielles qui, sans être son ouvrage, se trouvent par hasard déposées dans ses archives? d'une Société dont le secrétaire me dit, pour motiver un pareil refus: « la Société a résolu de ne donner communication de « ses documents sur la fièvre jaune à aucun étranger (1); »

(1) La Sociedad ha resuelto no dar communicacion de sus documentos sobre la fiebre amarilla á ninguno estrangero.

et qui cherche à justifier cette détermination en disant que la compagnie, dont il est l'interprète, a des motifs de plainte contre M. Pariset? C'est ce que m'a dit très-positivement don Ignacio Ameller, secrétaire de la Société médico-chirurgicale de Cadix. Ainsi, loin de refuser les prétendus faits de contagion des médecins de cette ville, j'ai été obligé, pour en avoir communication, d'invoquer l'autorité de M. le lieutenant-général comte de Bourmont, qui commandait alors la division française de l'Andalousie; mais les documents que j'obtins par la protection de ce noble pair ayant été publiés depuis lors par la Société médico-chirurgicale de Cadix elle-même (à la fin du tome 3 de son *Periodico*), je n'ai point dû les soumettre à l'examen de la commission.

Ne pourrais-je pas, à mon tour, imitant la pratique de mon adversaire, dire que je m'étonne que M. Pariset, qui a conféré, pendant son séjour à Cadix, avec tant de médecins contagionistes, ait oublié précisément le seul non-contagioniste qu'il y eût dans cette ville, M. le docteur Alphonse de Maria, dont l'expérience, sur ce sujet, ne le cède à aucune autre en Espagne? Ne fût-ce que pour la singularité du fait, M. de Maria aurait dû être consulté; mais il a le tort de ne point partager les opinions de M. Pariset.

Puerto-Real, en 1819. « Que signifie, demande ensuite « mon adversaire, le document de M. Arrieta contre « l'importation de la fièvre jaune, en 1819, à Puerto-« Real? Personne n'a parlé de cette importation. » (P. id.) Ce document signifie que la fièvre jaune se montra dans cette ville, à l'époque dont il s'agit, d'une manière qui prouve clairement qu'elle n'y fut point importée. Il prouve aussi qu'elle n'y fut point bornée à dix malades, comme semble le croire M. Pariset; mais, ce qui est

très-différent, qu'elle s'y manifesta en même temps chez dix individus qui habitaient loin les uns des autres, et n'avaient entre eux aucune communication. Notez bien que tout cela se passait dans la ville, pendant que, au rapport de M. Pariset lui-même, les habitants en défendaient l'entrée avec la dernière rigueur. Néanmoins «*tout cela paraît louche*» à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie. Il pense que, «*pour en parler même* «*avec quelque doute, il aurait fallu connaître le tra-* «*vail de la Société de Cadix.*» Je répondrai à cela, qu'il aurait d'abord fallu que cette Société n'eût pas passé sous silence, dans son travail, le document de M. Arrieta, ainsi qu'elle l'a fait.

Chipiona. Le docteur don Luis Rodriguez, médecin titulaire de Chipiona, déclare que « les seules précau- «tions dont on ait fait usage dans ce village pour se «préserver de la fièvre jaune, ont été de ne pas per- «mettre aux étrangers de s'y établir, ni aux habitants «de passer la nuit hors de leur domicile accoutumé.» Et, de ce qu'on a pris ces précautions, M. Pariset en conclut sur-le-champ que la maladie est transmissible. «Mais, s'écrie-t-il, quand une maladie n'est pas conta- «gieuse, quand elle ne sort pas du malade, quand elle «lui est propre et personnelle, que peut-on craindre de «la présence plus ou moins prolongée de ce malade? «Comment zéro de contagion peut-il jamais avoir une «valeur?» (P. 100.)

Je demanderai, à mon tour, comment M. le secrétaire perpétuel de l'Académie peut-il raisonner de la sorte? Comment peut-il inférer, de ce que les habitants d'un village montrent quelques craintes de la contagion, que la contagion existe, qu'elle est réelle? Bien des gens ont une peur effroyable des sorciers, des lutins, des re-

venants, des farfadets; M. Pariset en conclura-t-il que tous ces êtres chimériques ont une existence réelle, et que nous ne saurions trop nous prémunir contre leurs attaques?

Quoi qu'il en soit, la crainte de la contagion n'empêche point les habitants de Chipiona de se rendre à San-Lucar de Barrameda, à Rota, au port de Sainte-Marie et à Xérès, pendant le règne de la fièvre jaune, et d'en revenir chargés de marchandises prétendues contagiées (1).

« Ce qu'on n'ajoute pas, poursuit M. Pariset, et ce « que je sais très-bien, c'est que lorsqu'un habitant avait « passé la nuit au-dehors, et qu'il se présentait pour ren- « trer, des fusils l'attendaient, fût-il malade. » Eh bien! voilà l'heureux régime que MM. les contagionistes cherchent à consolider parmi nous, parce qu'il leur paraît beaucoup plus simple de tirer un coup de fusil à un homme, que de s'assurer si la fièvre jaune est ou n'est pas contagieuse.

Vejer. Le rapport dit, p. 35 et 36 : « MM. Bally « et Pariset attribuent aussi à l'isolement l'immunité dont « ont joui les habitants de Vejer, tandis que les deux « médecins titulaires de cette commune, don Géronimo « Lopez et don Salvador de Lima, déclarent que, toutes « les fois que la fièvre jaune a ravagé les populations « environnantes, il y a toujours eu à Vejer quelques in- « dividus atteints de cette maladie, dont ils apportaient

(1) Ce fait m'a été certifié de vive voix par M. Ramon Trapero, premier alcade constitutionnel de San-Lucar de Barrameda, en 1821; par MM. Haurie et Ferran, de Xérès; par le médecin de Chipiona lui-même; et enfin par son fils, que j'ai rencontré à Rota, où il est médecin.

« le germe du dehors, et qu'elle ne s'est jamais commu-
« niquée par contagion, pas même à ceux qui appro-
« chaient le plus les malades. »

A cela, M. Pariset répond que, « dans le livre de « M. Arejula, pag. 244 et 245, il est dit formellement « que Vejer et Conil, environnées de populations ma- « lades, rompirent toute communication avec elles, et « furent préservées : autorité contre autorité, » s'écrie M. le secrétaire de l'Académie. (P. 101.) Fort bien : mais ces autorités ont-elles le même poids? Les méde- cins de Vejer ont vu les malades dont ils parlent, ils leur ont eux-mêmes donné des soins; tandis que M. Are- jula n'a fait que rapporter un bruit populaire : d'où il suit que son autorité est ici complètement nulle. J'en dis autant de celle de M. Pariset lui-même, qui nous assure, à la page 76 de ses *Observations sur la fièvre jaune,* « qu'en 1800 Vejer et Conil rompirent toute relation « avec les lieux circonvoisins, et ne connurent que de « nom l'épidémie », et nous dit à la page 67 du même ouvrage, qu'en 1800, faute d'avoir pris des mesures de précaution, « Vejer et Conil avaient souffert autant que « les autres villes infectées. » Ainsi, au moyen de son talisman, M. Pariset préserve ou frappe de la fièvre jaune des populations entières, selon qu'il lui plaît; suivant qu'il veut prouver, ou les bons effets des mesures de précaution, ou les fatales conséquences de l'absence de ces mêmes mesures.

Du reste, M. Pariset prétend que si des habitants de Vejer contractent la fièvre jaune en se rendant dans les lieux où elle règne, la maladie est contagieuse. Singulier raisonnement de la part d'un académicien! On contracte certainement des fièvres intermittentes en se rendant des endroits secs et salubres dans des lieux marécageux,

où elles règnent. Eh bien ! faudra-t-il en conclure, d'après la manière de raisonner de M. Pariset, que ces fièvres sont contagieuses ?

« De même, ajoute ce médecin, qu'à Barcelonette en « 1821, on a vu une seule maison demeurer saine et « entière au milieu de toutes les autres que la mort vi- « dait, de même, pendant les grandes épidémies, on a « vu, dans l'intérieur de l'Espagne, entre dix, quinze, « vingt villes ravagées, de petites populations qui sont « restées intactes. Ou le mal n'y est pas venu, comme à « Alcala, près de Séville ; ou, s'il y est venu, il s'y est « éteint, comme à Churriana, à Alhaurinejo, à Vejer, à « Conil, et, si l'on veut, dans les villages voisins de Bar- « celone. » (P. 101.) Étrange erreur, d'affirmer qu'une seule maison de la Barcelonette fut exempte de l'épidémie en 1821 ! M. le docteur Juanich, qui visita à cette époque plus de cinq cents malades de la fièvre jaune dans ce faubourg, où il exerçait encore la médecine en 1824, cite, dans deux documents authentiques qu'il m'a délivrés, plusieurs maisons de la Barcelonette qui n'eurent pas un seul malade, bien qu'elles fussent néanmoins occupées par des familles nombreuses. Il ajoute qu'on trouve, dans la seule rue de Saint-Antoine, différentes familles qui n'eurent que peu ou point de malades, bien qu'elles restassent en libre et constante communication avec les personnes atteintes de l'épidémie pendant toute sa durée.

Alcala. M. Pariset se trompe encore d'une manière évidente, lorsqu'il assure que la fièvre jaune *n'est point venue à Alcala, près de Séville*. Il n'avait qu'à lire l'ouvrage de M. Berthe, et il aurait vu que, dans la seule année de 1800, on compta dans ce bourg jusqu'à vingt-quatre malades de la fièvre jaune, dont dix-huit mou-

rurent, circonstance qui devrait être pour M. Pariset une très-forte preuve de contagion. Cependant ces malades, qui venaient tous du dehors, ne communiquèrent leur mal à personne dans Alcala (1). Dira-t-on que les habitants de ce bourg se sont préservés de la fièvre jaune au moyen de l'isolement? Mais M. Berthe nous assure, et c'est un fait de la plus grande notoriété, que ces mêmes habitants se livrant presque entièrement à la fabrication du pain qui se consomme à Séville, « il y a « une communication journalière entre Alcala et Séville « par un nombre considérable d'individus, et que cette « communication n'a jamais été interrompue, même pen- « dant le temps des plus grands ravages de la contagion « à Séville (2). » N'est-il pas fâcheux que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie ait oublié précisément un fait que, malgré son opinion, M. Berthe regardait « *comme « infiniment précieux dans l'histoire de la maladie « de l'Andalousie* (3)? »

Churriana. « A Churriana même, continue M. Pa- « riset, la femme d'un boulanger reçut le mal de ceux « qui l'apportaient de Malaga : elle en mourut. A Conil, « un mari le transmit à sa femme. Or, des transmissions « de cette nature, dans des localités qui semblent re- « pousser la maladie, ne sont-elles pas plus démonstra- « tives que celles qui ont lieu dans les grandes villes? « A Churriana, à Conil même, où est l'infection? Le « mal vient du dehors : premier point. Il se communique: « second point. Que faut-il de plus? » (P. 102.)

Le 1er mai 1824, je me rendis de Malaga à Churriana

(1) *Précis historique*, etc., p. 158.

(2) Même ouvrage, p. idem.

(3) Même ouvrage, p. idem.

pour y vérifier le fait dont parle ici M. Pariset. Je ne vis point l'alcade, il était absent; mais j'appris de son épouse et du secrétaire de la municipalité de cette commune, M. Delgado, qu'Antonia Royan, femme de Michel de la Rosa, boulanger dans ce bourg, fut indisposée durant l'épidémie de Malaga. On la plaça au lazaret, où elle se rétablit promptement, et, en 1824, elle demeurait à Algésiras, près de Gibraltar. M. Delgado et l'épouse de M. l'alcade sont très-persuadés qu'Antonia Royan n'eut point la fièvre jaune, mais qu'on la mit au lazaret par peur, ainsi qu'une malheureuse femme nouvellement accouchée qui fuyait de Malaga, et qui périt dans cet établissement par manque des soins qu'exigeait son état; et cependant cette infortunée n'avait présenté absolument aucun symptôme de la maladie régnante. D'ailleurs M. Arejula, à qui M. Pariset a emprunté ce prétendu fait de contagion, se borne à dire « qu'à Churriana la fièvre jaune fut seulement com« muniquée à la femme d'un boulanger par ceux qui « l'apportaient de Malaga (1) », sans ajouter que cette femme soit morte, comme l'affirme M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

---

(1) « En Churriana solo se comunicó la fiebre amarilla á la « muger de un panadero de los que la llevaron de Malaga. » (P. 214.)

C'est ainsi que s'exprimait, en 1806, M. Arejula; mais M. le docteur Salamanca, médecin très-recommandable de Malaga, et, de plus, zélé contagioniste, a publié en 1822 que les personnes qui sont allées mourir de la fièvre jaune à Churriana, n'y ont jamais communiqué cette maladie à qui que ce soit. (Voyez ses *Observaciones medicas sobre el contagio de la fiebre amarilla*, etc., p. 3.)

Conil. La Société médico-chirurgicale de Cadix prétend, il est vrai, qu'un habitant de Conil a transmis la fièvre jaune à sa femme (1); mais les deux médecins de ce bourg, don Joaquin de Barrachina et don Antonio Delgado, déclarent dans la réponse officielle qu'ils firent à l'autorité, le 25 mars 1822, que de 1800 à 1821 inclusivement, il est entré à Conil 172 individus atteints de la fièvre jaune, dont la plupart ont été victimes, sans y propager pour cela la contagion à qui que ce soit (2). A mon passage par cette commune, le 24 janvier 1824, ces deux médecins me dirent que le fait rapporté par la Société médico-chirurgicale de Cadix, n'est autre chose qu'un conte populaire, dont ils n'ont point voulu faire mention dans leur réponse. Ainsi voilà à quoi se réduisent les deux prétendus cas de transmission de la fièvre jaune dans les villages de Conil et de Churriana, invoqués par M. Pariset.

Utrera. « Mais à propos de la préservation par l'isole-« ment, dont il y a tant d'exemples, poursuit ce mé-« decin, pourquoi n'a-t-on pas cité le grand exemple « donné par la ville d'Utrera? Utrera est une petite ville « charmante, située dans une plaine riante et fertile, « entre Séville et Xérès. Là de l'infection! chimère. En « 1800, elle eut la fièvre jaune, parce qu'on la lui porta : « elle l'eut terrible, malgré la salubrité locale : en 1819,

(1) En Conil jamas se ha propagado la enfermedad entre sus vecinos aun quando alguno llegase á entrar de fuera con ella; hubo sin embargo un exemplar en un matrimonió cuyo marido la communico á la muger de resultas de haber cohabitado con ella. (*Periodico de la Sociedad medico-quirurgica de Cadiz*, tom. 3, p. 32.)

(2) Sin que propagasen el contagio á nadie de este vecindario. (*Apendice* du tome cité, p. 17.)

« sur le seul bruit de la fièvre jaune à San-Fernando,
« avant tout avis officiel, pendant qu'on hésitait à Cadix,
« et à plus forte raison à Séville, dès le 20 août, Utrera
« ferma ses portes et se tint close...... San-Fernando,
« Cadix, Chiclana, port Sainte-Marie, Séville, Xérès
« souffrirent cruellement: Utrera n'eut rien. » (P. idem.)

Vous prétendez qu'il n'existe aucune cause d'infection à Utrera, et que cette ville eut la fièvre jaune en 1800, parce qu'on la lui porta. Mais alors, quelle est la cause des fièvres bilieuses simples, rémittentes ou intermittentes, qui règnent dans cette commune tous les étés et tous les automnes, et qui, suivant M. Berthe, s'y firent particulièrement remarquer en 1800 (1)? Quant à la prétendue importation de la fièvre jaune à Utrera, à cette époque, elle n'a jamais été prouvée, bien qu'on l'ait attribuée au régiment d'Ibernie, qui logea dans cette ville, venant de Cadix. D'un autre côté, loin que cette maladie fût terrible, ainsi que l'affirme M. Pariset, M. Berthe dit « qu'elle y fut singulièrement moins meur« trière qu'elle ne l'avait été partout ailleurs (2). » M. Pariset attribue ensuite la préservation d'Utrera, en 1819, à l'isolement, bien qu'il ait dit neuf pages avant « qu'il « faut ignorer profondement ce qui se passe en Espagne « pour supposer que jusqu'en 1822 il y ait eu l'ombre « même de ce qu'on appelle précautions. » Ce médecin aurait, ce me semble, dû réfléchir sur ce que la constitution épidémique fut beaucoup moins étendue en 1819 qu'en 1800. A cette première époque, la maladie s'éloigna à peine de la baie de Cadix; si elle se montra à Séville, ce fut pour y être à peu près bornée au quartier

(1) *Précis historique*, etc., p. 221.
(2) Ubi suprà ?

de Sainte-Croix. C'est donc bien évidemment à cette circonstance que l'on doit attribuer la conservation de la santé des habitants d'Utrera en 1819, et non aux prétendues mesures sanitaires dont parle M. Pariset. Las cabezas de San-Juan, Lébrija, Espera, Moron, Carmona, Écija, la Carlota et beaucoup d'autres endroits de l'Andalousie, éprouvèrent la fièvre jaune avec plus ou moins de violence en 1800, et en furent exempts en 1819, et probablement par la même raison qu'Utrera. Ainsi la preuve que M. Pariset a cru trouver du prétendu caractère contagieux de la fièvre jaune dans la conservation de la santé des habitants de cette dernière ville, en 1819, disparaît complètement devant une saine critique, ainsi que tous les prétendus faits de contagion allégués par cet auteur et par ceux qui partagent ses opinions.

Lébrija. « Nous avons en main, ajoute-t-il, la preuve « authentique que, de 1801 à 1820, des précautions non « moins rigoureuses que celles prises à Utrera ont été sui- « vies à Lébrija avec le même succès. » (P. idem.) Et moi aussi, j'ai en main la preuve authentique, ou, pour mieux dire, officielle que, de 1800 à 1820, la fièvre jaune a régné à Lébrija, malgré toutes les précautions mises en usage. En 1804, le docteur don Diégo Lopez, qui pratiquait la médecine dans ce bourg, « donna, dit-il, des soins à « vingt-six individus atteints de cette maladie, » qu'il suppose y avoir été apportée par des muletiers de Médina-Sidonia (1). On dira, peut-être, que ce médecin s'est

---

(1) En el año de 1804 asistí de dicha fiebre hasta 26 enfermos, debiéndose su procedencia á unos arrieros de Medina-Sidonia. (*Periodico de la Sociedad medico-quirurgica de Cadiz. Apendice del tomo* 3°, p. 83.)

mépris ; qu'il ne connaissait pas la fièvre jaune : mais je répondrai à cela que M. Lopez avait été témoin de la terrible épidémie du port Sainte-Marie, en 1800, et, de plus, d'une partie de celle de Lébrija, cette même année. Il se fixa, en 1810, à San-Lucar de Barraméda, où il a bien voulu me donner, en 1823, une copie de la pièce officielle que je viens de citer, et qui a été depuis lors publiée par la Société médico-chirurgicale de Cadix elle-même.

« Or, poursuit M. Pariset, de cette coïncidence con-« stante de précautions et de succès, de non-précautions « et de revers, conclure que les précautions sont inutiles, « n'est-ce pas une étrange façon de raisonner? » (P. idem.) Sans doute c'en serait une, si cette prétendue coïncidence avait lieu; mais fort heureusement elle n'a jamais eu d'existence que dans la bouche et dans les écrits de MM. les contagionistes.

Xérès. Le rapport de la commission dit, p. 36 : « Les « médecins de Xérès de la Frontera déclarent dans une « réponse officielle aux autorités de la province, dont ils « ont bien voulu donner une copie certifiée à M. Cher-« vin, que la fièvre jaune a été importée dans leur ville « toutes les fois qu'elle y a paru ; mais ils omettent de « donner aucune preuve détaillée de ce fait. »

« Ils omettent! s'écrie M. Pariset, où? dans le travail « dont ils ont remis copie à M. Chervin : à merveille ; « mais, dans un travail que nous possédons, et qui a « été officiellement rédigé à Xérès pour M. le consul de « France, cette omission n'existe pas. On voit dans ce « second travail une suite de paragraphes remplis de « faits sur l'incontestable salubrité de Xérès, sur l'intro-« duction de la maladie, sur la marche qu'elle suit con-« stamment en partant d'un premier malade pour se ré-

« pandre de proche en proche, sur les effets constamment « heureux de l'isolement. Si l'on manque de faits sur « Xérès, à qui la faute? L'histoire des épidémies de Xérès « est-elle donc si inconnue? lisez Arejula, p. 256 : *Nous* « *savons positivement*, dit-il, *que toutes les popula-* « *tions qui partagèrent, en* 1800, *le malheur de Ca-* « *dix, reçurent, de Cadix, le fléau de la fièvre jaune.* « Et ne sait-on pas qu'en 1800, deux bataillons sortis de « Cadix, ayant passé une nuit à Xérès, y laissèrent la « fièvre jaune, laquelle débuta par une petite rue, en « sortit pour envahir la ville, et y enleva 14,000 habi- « tants? Cherchez dans les conditions du lieu la raison « d'une telle mortalité; vous ne la trouverez pas..... « Comme toute maladie nouvelle est d'un fâcheux carac- « tère, la fièvre jaune y fut terrible; des hommes mar- « chaient, tombaient, mouraient comme Sydenham l'avait « vu au début de la peste de Londres; d'autres mouraient « en parlant. De qui me viennent ces détails? d'un té- « moin oculaire, magistrat de Xérès en 1800, chargé du « soin de la prison, qu'il sut préserver par l'isolement; « et cette prison, je l'ai vue, poursuit M. Pariset; aucun « lieu dans le monde n'est plus étroit, ni plus malpro- « pre. Dans les années ultérieures, en 1804, en 1819, « en 1821, la maladie fut importée, et l'on sait par qui : « voyez le travail de la Société de Cadix. En 1820, elle « reparut par reproduction : en 1810, la ville en fut « exempte; les Français y étaient établis : en 1813, elle « y fut reconnue tout d'abord, et éteinte par l'isolement. « Parce que M. Chervin n'a pas de faits, il passe outre, « comme si les faits n'existaient pas. Pourquoi dissimu- « ler? » (P. 104.)

J'ai transcrit ce long passage en entier pour faire voir à M. Pariset que je ne dissimule point : je vais mainte-

nant y répondre. Je dirai d'abord que j'ai entre les mains le travail que possède M. Pariset, et qui, en effet, a été rédigé officiellement à Xérès même pour M. le consul de France à Cadix. L'auteur de cet écrit, qui est M. le docteur Ferran, a bien voulu m'en laisser prendre une copie, qu'il a lui-même certifiée. Si je n'ai point communiqué cette pièce à la commission, ce n'est nullement pour *dissimuler*, mais seulement parce qu'étant imprimée (1), son examen n'entrait plus dans les attributions de la commission, qui, comme on l'a déja vu, ne devait s'occuper que des faits inédits : autrement j'aurais dû mettre également sous ses yeux tous les ouvrages qui, depuis un siècle, ont paru sur le sujet qui nous occupe.

Quant aux faits qui remplissent les paragraphes dont parle M. Pariset, je ne crains pas de dire qu'ils sont tous erronés, ou mal interprétés. L'auteur assure, par exemple, « qu'il n'y a dans les environs de Xérès ni la- « gune, ni marécage, ni aucun foyer qui rendent cette « ville insalubre. » Eh bien! le fait est que, de toutes les villes de l'Andalousie que j'ai visitées, Xérès est sans contredit une de celles qui présentent le plus de causes d'insalubrité. Si M. Pariset n'a pas vu ces causes pendant son séjour dans cette ville, il peut lire la description qu'en donne un médecin recommandable, M. le docteur O'halloran, dans l'histoire qu'il a publiée de l'épidémie de Cadix et de Xérès, en 1820 (2). Mais, dira-t-il, ce

(1) Ce document a été publié en 1824 dans le journal de la Société médico-chirurgicale de Cadix, ainsi que doit le savoir M. Pariset, en sa qualité de membre correspondant de cette Société.

(2) *On the yellow fever at Cadiz;* London, 1821.

médecin est un non-contagioniste, et en cette qualité il exagère les faits qui sont favorables à son opinion. Eh bien! voici comment s'exprime un contagioniste, M. le docteur Codorniu, en parlant du manque de police sanitaire qui existe dans les villes de la Basse-Andalousie, et par conséquent à Xérès : « Il se trouve, dit-il, dans « un état tel, que non-seulement il n'est pas étonnant « que les habitants voient paraître si souvent la maladie « contagieuse (c'est ainsi qu'il nomme la fièvre jaune), « mais que c'est un bienfait de la Divinité qu'ils ne se « trouvent pas continuellement attaqués par celle-là ou « par quelque autre (1). »

Pour faire voir d'un seul trait à quel point sont inexacts les faits consignés dans le document que M. Pariset invoque ici à l'appui de ses doctrines, et qu'il me reproche de ne pas avoir soumis à l'examen de la commission, il me suffira de rapporter le passage suivant. « En 1800, dit M. le docteur Ferran, lorsque Cadix fut « ravagée par la fièvre jaune, l'arsenal de la Carraque, « situé sur le bord de la mer, par la même longitude « et la même latitude que cette ville, à très-peu de dif- « férence près, dont les prisonniers vivent dans un état « de nudité et de désordre, sont mal alimentés, réunis « dans des habitations peu ventilées et entourées de « vase, jouit de la santé la plus parfaite (2). » Quand

---

(1) Se halla (la policia sanitaria) en tal estado que no solo no es estraño que sus habitantes vean tan de ordinario la enfermedad contagiosa, sino que es un beneficio del ser supremo el que continuamente no se hallen atacados de esa u' otro, etc. (*Historia de la salvacion del exercito espedicionario de ultramar de la fiebre amarilla*, etc., p. 61.)

(2) Cuando Cadiz en el año de 1800 fué assolado por esta en-

je lus ce passage pour la première fois, je savais déja par les ouvrages de M. le professeur Berthe (1) et de sir James Fellowes (2), que la fièvre jaune avait au contraire exercé de grands ravages dans l'arsenal de la Carraque, en 1800; mais j'ignorais si elle avait régné parmi les galériens logés dans la prison des quatre tours qui se trouve située dans cet établissement.

Le 20 janvier 1824, je visitai cette prison, accompagné du médecin de l'arsenal M. le docteur don Francisco Léon, dont je ne saurais trop louer l'obligeance et la politesse; et j'appris par le geôlier en chef, don Francisco Ramirez, que sur 1000 détenus qu'il y avait aux quatre tours pendant l'épidémie de 1800, il en mourut 93 de la fièvre jaune, qui se manifesta dans cet édifice vers la mi-septembre. Ces faits sont consignés dans un document que le docteur Léon m'a délivré à cet effet au nom de M. Ramirez; d'où il suit que la prétendue immunité de la Carraque mentionnée par M. le docteur Ferran est un fait complètement erroné. Loin de moi la pensée que ce médecin respectable ait voulu altérer la vérité des faits qu'il rapporte à l'appui de la contagion. En signalant ses erreurs, je n'ai d'autre but que de prouver que son autorité n'est pas d'un aussi grand poids en faveur de la prétendue origine étrangère des épidémies de Xérès, que le pense M. Pariset. J'en dis autant

---

fermedad (la fiebre amarilla) el arsenal de la Carraca, situado sobre el mar, y á la misma longitud y latitud que aquel á cortísima diferencia, cuyos presidarios viven en la desnudez y desaseo, mal alimentados, reunidos en habitaciones poco ventiladas y rodeadas de fango, gozó la salud mas completa. (P. 33.)

(1) *Précis historique*, etc., p. 40.

(2) *Reports on the Andalusian fever*, p. 47, note.

de celle de M. Arejula, malgré le ton affirmatif que prend cet auteur dans le passage cité.

M. Pariset prétend *qu'en* 1800, *deux bataillons sortis de Cadix, ayant passé une nuit à Xérès, y laissèrent la fièvre jaune;* et il dit tenir ce fait d'un témoin oculaire, magistrat de Xérès en 1800, qu'il nous assure, ailleurs (1), être M. Charles Haurie, négociant français, établi dans cette ville. Mais ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que M. Haurie m'a dit à moi, et il me l'a répété plusieurs fois, que la fièvre jaune existait déja sur divers points de Xérès, quand les deux bataillons dont parle M. Pariset vinrent loger dans les casernes de la rue Francos : M. le docteur Ferran, qui est très-connu de M. Pariset, m'a également certifié plusieurs fois le même fait. Enfin, suivant un rapport officiel des médecins de Xérès, en date du 15 mars 1822; « en « 1800, la fièvre jaune fut apportée dans cette ville, « par des personnes qui fuyant de Cadix, où elle régnait « déja depuis quelque temps, vinrent loger dans diffé- « rents quartiers de Xérès (2). » Assurément, si ces médecins avaient cru que la maladie leur eût été apportée par les deux bataillons en question, ils n'auraient pas manqué d'en faire mention. M. Haurie qui est un des hommes les plus dignes de foi que je connaisse, et qui en 1800 se trouvait être syndic de la ville de Xérès, m'a dit aussi que le premier malade de la fièvre jaune,

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 89.

(2) En el año de 1800, quando apareció en esta ciudad, esta calentura, ya havia muchos dias que se padecia en Cadiz, y de los que de alli emigraron y se hospedaron aqui, en varias casas y barrios, dimanó la fiebre, que se padeció en aquella epoca. (*Voir* ce Rapport, qui est entre mes mains.)

dont l'autorité eut connaissance, succomba le 25 août. J'ai trois autorités au lieu d'une; mais quand je n'aurais que celle de M. Haurie, elle est si respectable, qu'elle suffirait pour me convaincre de l'existence de la fièvre jaune à Xérès lors du passage des deux bataillons, qui n'avaient, d'ailleurs, aucun malade, suivant le rapport de M. Pariset lui-même (1). De sorte que, d'après cet auteur, en passant une nuit dans cette ville, ils y laissèrent une maladie qu'ils n'avaient point, et mirent ainsi complètement en défaut l'axiome : *nemo dat quod non habet.*

M. Pariset ajoute que la maladie, ainsi introduite dans Xérès, y enleva 14,000 habitants : « Cherchez, dit-il, dans « les conditions du lieu la raison d'une telle mortalité : « vous ne la trouverez pas. » M. le professeur Berthe, qui visita cette ville avec les autres membres de la commission dont il faisait partie, peu de temps après l'épidémie dont il s'agit, s'exprime ainsi en parlant de la mortalité qu'elle causa : « Ce fut surtout, dit-il, dans les quartiers « les plus bas, les moins aérés, les plus populeux qu'elle « fut portée beaucoup au-delà du terme moyen. Les per- « sonnes riches dont les habitations se trouvaient au mi- « lieu de ce foyer de mort, partagèrent TOUJOURS le sort « de leurs voisins, *malgré les précautions qu'ils ne « manquèrent pas de prendre*, malgré les soins et les « secours qu'ils étaient en état de se procurer (2). » Les médecins de Xérès m'ont aussi parlé de l'influence excessivement meurtrière que certaines localités eurent, en 1800, sur la marche de la maladie. Or, si les localités exercèrent une action si marquée sur les progrès et

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 90.

(2) *Précis historique*, p. 163.

le degré de gravité de la maladie, n'est-il pas naturel de penser qu'elles purent aussi lui donner naissance? On voit d'ailleurs, par le récit de M. Berthe, que toutes les précautions que prirent les gens riches furent inutiles; ce qui ne coïncide point du tout avec « *les effets* « *constamment heureux de l'isolement* » dont parle M. Pariset.

Mais ne nous fournit-il pas lui-même la preuve qu'on pouvait trouver à Xérès, en 1800, « *la raison d'une* « *telle mortalité?* » Après avoir dit qu'il croit savoir qu'on retrouve dans les cimetières de Cadix la mauvaise police que l'on aperçoit presque partout en Espagne: « Quelles fautes ne fit-on pas à Xérès, s'écrie-t-il, dans « l'épidémie de 1800? Les caveaux des églises regor- « geaient de morts; on y respirait un air empoisonné, et, « d'un autre côté, les fosses creusées dans le cimetière « n'avaient pas, à beaucoup près, la profondeur conve- « nable (1). » M. Pariset compte-t-il donc tout cela pour rien? Pense-t-il que ces causes additionnelles d'insalubrité, dans une ville déja aussi sale que Xérès, ne purent pas contribuer à vicier, à corrompre l'atmosphère, et à favoriser le développement de la maladie? Quoi qu'il en soit, passons à un autre fait.

Ce médecin prétend que M. Haurie sut préserver la prison de l'épidémie par l'isolement. M. Haurie est assurément trop modeste pour avoir lui-même une pareille prétention. Il m'a assuré que, dès l'apparition de la maladie, il eut grand soin de faire tenir la prison aussi propre et aussi aérée que les circonstances pouvaient le permettre: non-seulement il faisait laver, frotter et fu-

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, etc., p. 93.

miger fréquemment les salles; mais il faisait aussi changer de cachots aux détenus, pour pouvoir renouveler l'air dans leurs demeures, ne fût-ce que pendant une nuit. Soit par l'effet de ces différents moyens hygiéniques, ou par toute autre cause, les prisonniers, au nombre de cent à cent dix, se conservèrent pendant assez long-temps en parfaite santé, malgré la violence de l'épidémie. Ce ne fut qu'après leur évasion qu'ils eurent des malades; mais leur immunité temporaire s'explique assez par leur manière de vivre et leur situation morale, sans recourir à un isolement dont ils ne jouissaient point, du moins à un degré suffisant pour les mettre à l'abri d'une maladie contagieuse.

Mais voici un autre fait dont M. Pariset n'a point parlé, et qui détruit complètement les conséquences que ce médecin croit pouvoir tirer du fait précédent. M. Haurie m'a dit plusieurs fois que soixante individus qui furent employés à enterrer les cadavres des personnes mortes de la fièvre jaune à Xérès, pendant l'épidémie de l'année 1800, furent tous exempts de cette maladie. M. le docteur Ferran, dont le témoignage ne saurait être suspect à M. Pariset, m'a confirmé cette observation, en me faisant remarquer toutefois qu'il ne pourrait pas affirmer qu'il n'y eût absolument aucun de ces soixante individus qui fût atteint de la fièvre jaune; mais il a la certitude, dit-il, que si quelques-uns d'entr'eux l'éprouvèrent, ce ne fut qu'un très-petit nombre. Remarquez bien cependant que ces soixante individus enterrèrent plus de dix mille victimes de l'épidémie (1);

---

(1) M. le docteur Alphonse de Maria en porte le nombre à 10,192, dans l'état nécrologique qu'il a publié pour les épidémies

que souvent les cadavres infectaient déja lorsqu'ils les retiraient des maisons ; enfin, que ces préposés aux enterrements se vêtaient sans scrupule, comme sans réserve, des effets dont ils dépouillaient chaque jour les morts, et tout cela avec la plus parfaite immunité. M. le docteur Robert Jackson, qui était à Xérès pendant l'épidémie de 1820, a consigné ce fait remarquable dans un de ses ouvrages, ainsi qu'on le voit par le passage que je rapporte en marge comme document (1).

Voici encore deux autres faits d'un haut intérêt, dont M. Pariset a également omis de faire mention. Suivant M. Haurie, il y avait, lors de l'épidémie de l'année 1800, de 12 à 14 religieux, attachés à l'hôpital de Saint-Jean de Dieu de Xérès. Ils y donnèrent des soins à un très-grand nombre de malades, au point qu'on enleva dans un seul jour 60 cadavres de cet établissement, dans lequel on les avait laissés s'accumuler. Ces religieux recueillirent, en outre, les hardes de la plu-

---

de l'Andalousie de 1800 à 1819 inclusivement. (Voyez la *Memoria sobre la epidemia de Andalusia el año de 1800 al 1819*, p. 122.)

(1) In the year 1800, when upwards of ten thousand souls died at Xeres de la Frontera sexty persons were employed to bury the dead. The buriers entered the houses were the dead lay, took the bodies in their arms, often it is presumed in a loathsome state, put them into the carts in heaps and drove them to the place of interment. None of the buriers were infected, they were said to have been under the influence of liquor on most occasions; and, as such were supposed to be comparatively less susceptible of the impressions of contagion than they otherwise could have been. The supposition is of some weight; it is not conclusive of the inference that has been drown from it. (Voyez *Remarks on the epidemic yellow fever*, etc., p. 38.)

part des morts, et, nonobstant cela, il n'en mourut aucun. Quelques-uns furent légèrement indisposés, mais tous survécurent à l'épidémie. D'après M. Haurie, il n'en fut pas de même des religieux de Santo-Domingo, dont le couvent n'est séparé de l'hôpital de Saint-Jean de Dieu que par une rue, assez large à la vérité. Ces religieux évitèrent soigneusement d'administrer les sacrements aux malades, par crainte de la contagion; et sur environ 90 qu'ils étaient, près de 36 furent victimes de la fièvre jaune. Ces faits ne m'ont pas seulement été rapportés par M. Haurie; mais M. le docteur Ferran lui-même, qui est un zélé contagioniste, me les a confirmés, en ajoutant seulement qu'il ne pourrait pas assurer s'il ne mourut effectivement aucun des religieux de Saint-Jean de Dieu. Comme syndic de la ville, qu'il ne quitta point durant tout le cours de l'épidémie, M. Haurie dut nécessairement avoir des renseignements plus précis que M. Ferran. Je demanderai maintenant si ce sont là des preuves de contagion et *des effets constamment heureux de l'isolement.* N'est-il pas fâcheux que, parmi tous les détails que M. Haurie a donnés à M. Pariset, ce médecin ait oublié précisément les faits que nous venons d'exposer?

Suivant M. Pariset, « en 1804, en 1819 et en 1821, « la maladie fut importée à Xérès, et l'on sait par qui. « En 1820, elle reparut par reproduction. » Il eût été plus exact de dire, que l'on croit savoir par qui: car je prouverai plus tard clairement, qu'on ne le sait pas, et que MM. les contagionistes ont commis sur ce sujet d'étranges méprises. Par exemple, les médecins de Xérès ont publié, officiellement, que la fièvre jaune leur fut apportée, en 1819, de la ville de San-Fernando, par une bohémienne (gitana) qui vint loger dans la rue de Pavie,

avec sa fille atteinte de la fièvre jaune, dont elle mourut en peu de jours, après l'avoir communiquée (1).

Eh bien! le 8 février 1824, je me rendis chez ces deux femmes, accompagné de M. Charles Lidier, médecin de l'hôpital de Saint-Jean de Dieu. Leur présence seule nous convainquit qu'elles n'étaient point bohémiennes, ainsi que l'ont avancé les médecins de Xérès, et que par conséquent ces MM. ne s'étaient pas même donné la peine de voir ces personnes avant d'écrire. Nous apprîmes que la fille n'avait point accompagné sa mère, appelée Manùela, dans le voyage qu'elle fit à San-Fernando, pour y voir son fils qu'elle trouva mort de l'épidémie à son arrivée dans cette ville, et dont elle ne rapporta, nous dit-elle, aucun effet. La jeune fille resta à Xérès, rue de Pavie, n° 440. Elles n'eurent, nous dirent-elles, ni l'une ni l'autre la fièvre jaune. La fille éprouva seulement une légère indisposition dont elle ne mourut certainement pas, puisque je l'ai vue bien portante quatre ans après. Tous ces faits m'ont de plus été confirmés par l'hôtesse de ces deux femmes dans la rue de Pavie. Et voilà ce que M. Pariset appelle savoir par qui la fièvre jaune fut importée à Xérès! Voilà les faits qu'il cite dans ses Observations sur la fièvre jaune (p. 66), comme des preuves de l'importation et de la prétendue transmission de cette maladie!!

« En 1810, ajoute ce médecin, Xérès fut exempte « de la fièvre jaune, les Français y étaient établis; »

---

(1) En la calle de Pavia se hospedó una gitana procedente de la ciudad de San-Fernando con una hija que traia la enfermedad, de la que murió á pocos dias, y la comunicó. (*Voir* leur Rapport, que j'ai entre les mains.)

voulant par là faire croire que cette ville fut préservée de l'épidémie par la présence de nos troupes, ou pour mieux dire par sa situation, hors du blocus de Cadix. Mais les Français n'étaient point établis à l'île de Léon, ou San-Fernando, qui se trouvait comprise dans le blocus et de plus communiquait librement avec Cadix, où régnait alors la fièvre jaune. Eh bien! malgré cela, suivant un rapport officiel de deux médecins de l'endroit, MM. Garavito et Fosi, la maladie fut bornée, à cette époque, à trois ou quatre maisons, bien qu'il y eût alors dans San-Fernando plus de 50,000 personnes qui ne l'avaient pas éprouvée (1). J'ajouterai que cette déclaration est absolument conforme aux procès-verbaux de la junte de santé de l'île de Léon, que j'ai compulsés avec soin, et dont j'ai des extraits entre les mains.

L'exemption de l'île de Léon, qui était forcée de communiquer à chaque heure du jour avec Cadix (2), prouve clairement que si les populations environnantes telles que Xérès, San-Lucar de Barameda, Rota, le port de Sainte-Marie, le Port Royal et Chiclana, ne souffrirent point de la fièvre jaune, en 1810, ce ne fut certainement pas, comme le prétendent les contagionistes, parce qu'elles se trouvaient situées hors du blocus, et ne communiquaient que fort indirectement avec cette ville. L'immunité des habitants de l'île de Léon, malgré les communications journalières qu'ils entretenaient avec

---

(1) Se hallaban en ella (la ciudad de San-Fernando) mas de 50,000 personas que no lo habian sufrido (el contagio de la fiebre amarilla), mas se sofocó en el principio limitandose á solo tres ó cuatro casas.

(2) *Voyez* à ce sujet l'ouvrage de M. Doughty, qui était à cette époque chirurgien en chef des troupes anglaises à Cadix, p. 196.

Cadix durant l'épidémie, est un terrible argument contre la doctrine de la contagion et les prétendus bons effets de l'isolement; mais de même qu'il est des gens qui trouvent des accommodements avec le Ciel, les contagionistes en trouvent aussi avec les faits. La Société médico-chirurgicale de Cadix a tranché la difficulté, en disant que la ville de San-Fernando éprouva la fièvre jaune en 1810, parce qu'elle n'était pas occupée par les Français, comme Rota, le port de Sainte-Marie et Xérès (1).

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est de voir sir James Fellowes, qui était à cette époque médecin inspecteur des hôpitaux anglais à Cadix et à l'île de Léon, insister fortement sur ce que la fièvre jaune ne régna point à San-Fernando en 1810; parce qu'il s'attribue la gloire d'avoir par ses conseils préservé la ville de l'épidémie, et particulièrement les troupes anglaises qui s'y trouvaient (2). Ainsi MM. les contagionistes transforment sans difficulté le blanc en noir ou le noir en blanc, suivant que cela convient à l'intérêt de leur opinion. Avec une pareille méthode, on n'est jamais embarrassé. Mais revenons à M. Pariset.

Il dit *qu'en 1813, la fièvre jaune fut reconnue tout d'abord à Xérès, et éteinte par l'isolement.* M. le docteur Ferran rapporte en effet que les habitants de Xérès se garantirent de la fièvre jaune, cette année-là,

---

(1) Rota, Puerto de Santa-Maria y Xerez se eximieron de la fiebre el año de 1810 por hallarse ocupados por los Franceses, y la sufrió San-Fernando que no estuvo en iguales circunstancias. (*Periodico de la Socieda medico-quirurgica de Cadiz*, tomo 3°, n° 1°, p. 18, en la nota.)

(2) *Fellowes' reports*, p. 47.

en isolant rigoureusement cinq individus qui vinrent successivement de Cadix atteints de cette maladie. Dans ce cas-ci comme dans tant d'autres, les partisans de la contagion chantèrent victoire, et s'attribuèrent un honneur que bien certainement ils ne méritaient pas, puisqu'il y a des milliers d'exemples que des personnes atteintes de la fièvre jaune se sont réfugiées dans des villes et des bourgs où, sans avoir pris aucune mesure de précaution quelconque, la maladie s'est éteinte d'elle-même, sans se communiquer à qui que ce soit. Je ne citerai, à l'appui de mon assertion, que les faits suivants : « En 1802, l'amiral Gravina fit débarquer à Cadix « cinq cents malades de la fièvre jaune, qui furent portés « à l'hôpital de Saint-Jean de Dieu, et qui furent traités « sans qu'ils eussent transmis leur maladie à personne. « Des hommes atteints de cette fièvre quittent Séville « pour se rendre à Alcala, à Écija, à Carmona, à Cor- « doue. Ils y achèvent leur maladie ; ils se sauvent ou « meurent, sans nuire à qui que ce soit (1). » A qui suis-je redevable de ces faits ? à M. Pariset lui-même.

Quoi ! 500 malades de la fièvre jaune sont débarqués à Cadix, ne communiquent la maladie à personne, et vous voulez nous faire croire que Xérès n'a été préservée de cette fièvre, en 1813, que par l'isolement des cinq malades qui s'y rendirent de Cadix ! La première qualité d'un écrivain est, sans contredit, d'être exact, et la seconde d'être conséquent. M. Pariset possède-t-il l'une et l'autre de ces qualités ? Je laisse au lecteur à décider la question.

Selon le rapport, en même temps que les médecins de Xérès soutiennent que la fièvre jaune est contagieuse

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 79.

dans la ville : « ils disent que cette maladie ne s'est jamais « propagée dans les campagnes; que les malades qui s'y « sont rendus dans le sein de leurs familles, ne l'ont « jamais communiquée à personne, soit qu'ils aient été « rétablis, ou qu'ils soient morts avec les symptômes les « plus terribles. Comment, ajoute M. le rapporteur, con- « cilier ces deux assertions opposées? » (P. 36.)

« Ainsi, s'écrie M. Pariset, contagion dans la ville, « non-contagion dans la campagne, voilà ce qu'établit « l'expérience à Xérès, et ce que nous nous gardons, « mes amis et moi, de contester. » Après avoir trouvé mauvais, comme on pouvait s'y attendre, que la commission se soit prononcée pour la non-contagion plutôt que pour l'opinion contraire, ce médecin reprend ainsi : « Deux assertions opposées! en quoi le sont-elles? Ne « dites-vous pas chaque jour : voilà une maladie qui sera « mortelle dans l'air de Paris, et qui ne le sera point « dans l'air natal? Le renouvellement de l'air est peut- « être le premier des remèdes dans la fièvre jaune; et ce « qui a lieu ici pour cette fièvre, ne le voyez-vous pas « tous les jours pour le typhus des prisons? » (P. 105.)

Ne dirait-on pas, d'après cela, que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie regarde l'air de la campagne comme l'air natal de la fièvre jaune? Mais pourquoi change-t-il ici la question? pourquoi nous parle-t-il de remèdes contre la fièvre jaune, lorsqu'il s'agit tout simplement de son prétendu caractère contagieux ou transmissible? Toutes les maladies universellement reconnues pour contagieuses, comme, par exemple, la petite-vérole, ne le sont-elles pas à la campagne comme à la ville; vers les pôles comme sous l'équateur, en hiver comme pendant l'été? Si la fièvre jaune était contagieuse, ainsi que le prétend M. Pariset, pourquoi ferait-elle donc

exception à cette loi générale? La petite-vérole présente bien, si vous voulez, des formes moins graves, des symptômes moins meurtriers dans l'air pur et sans cesse renouvelé de la campagne, que dans l'atmosphère stagnante et corrompue de nos grandes cités: mais perd-elle pour cela son caractère contagieux? L'expérience universelle répond négativement.

Quant au typhus des prisons, M. Pariset sait fort bien qu'il est gouverné par des lois très-différentes de celles qui régissent la fièvre jaune. Il l'a vu deux fois, nous dit-il, à Nantes en 1794, et à Paris en 1814, et toujours dans le cœur de l'hiver (1); tandis que la fièvre jaune ne paraît, au contraire, dans nos climats, que dans le cœur de l'été. D'ailleurs l'air pur de la campagne ne détruit pas, du moins complètement, la propriété transmissible du typhus des prisons, comme le prouve bien évidemment ce qui s'est passé à la fin de 1813 et au commencement de 1814 sur toute la ligne d'évacuation de nos troupes, depuis Mayence jusqu'à Paris. M. Pariset a donc été fort maladroit d'invoquer ainsi le typhus des prisons, pour nous prouver, par analogie, que la fièvre jaune est une maladie très-contagieuse, nonobstant sa non-transmission dans l'air pur de la campagne.

Je viens de relever les erreurs commises par M. Pariset parlant de Xérès. J'en aurai bien d'autres à signaler sur cette même ville, lorsque j'examinerai les autres écrits de ce médecin sur la fièvre jaune; car je suis rarement d'accord avec lui. Je dois le dire, j'ai cependant le bonheur de l'être complètement sur l'éloge qu'il a fait (2)

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 94.

(2) *Voyez* même ouvrage, p. 136.

en 1820 de la noble hospitalité de M. Haurie, du magnifique établissement que ce négociant avait alors à Xérès, et qu'il administrait avec autant de zèle que de désintéressement. Je lui ai moi-même beaucoup d'obligations pour la bienveillance avec laquelle il m'a communiqué une foule de faits importants sur la fièvre jaune, qu'il a été à même d'observer pendant vingt-sept ans. Son établissement est passé dans les mains de M. Domecq, né dans le Béarn; le nouveau propriétaire continue à exercer la noble et cordiale hospitalité de son prédécesseur. Je n'étais nullement connu de M. Domecq à mon arrivée à Xérès, et cependant il n'est sorte de politesses, de bons offices et d'attentions délicates qu'il ne m'ait prodigués pendant mon séjour dans cette ville.

De Xérès, M. Pariset passe à Arcos de la Frontera, où nous allons le suivre.

Arcos de la Frontera. « Suivant les docteurs Obre-« gon, dit le rapport, médecin titulaire, et don José « Calderon, médecin des hôpitaux civil et militaire d'Ar-« cos, lorsque la fièvre jaune régna épidémiquement dans « cette ville en 1800 et 1804, deux grands quartiers en « furent exempts, quoique tous les habitants aient été « en libre communication les uns avec les autres, et que « plusieurs malades soient allés mourir dans ces mêmes « quartiers. Il y avait, en 1800, sept médecins ou chi-« rurgiens à Arcos : un seul tomba malade et mourut. « Bien que les religieux de l'ordre de Saint-François fus-« sent nombreux, et qu'ils se livrassent tous indistinc-« tement à l'administration des secours spirituels, un « seul fut atteint de la fièvre jaune et se rétablit. Le « médecin du lazaret, deux religieux, les infirmiers et « deux autres personnes nécessaires pour le service de « l'établissement, ainsi que les préposés aux enterrements

«(au nombre de quatre), furent tous exempts de la «maladie. Enfin, les personnes qui l'éprouvèrent à la «campagne ne la communiquèrent à qui que ce fût.» (P. 36.)

M. Pariset se dispense de citer ce passage; il se contente de dire «qu'il y est question de deux épidémies «d'Arcos, lesquelles, selon le rapport, offrent des cir«constances contraires aux idées de contagion. A cet «égard, ajoute-t-il, je me bornerai aux propositions sui«vantes : Arcos, bâtie sur une roche très-élevée, est un «des lieux les plus sains, les plus secs et les plus aérés «de l'Espagne; c'est ce qu'on ne nie pas et ce qu'on ne «peut nier : la fièvre jaune y a été importée en 1800 et «1804; c'est ce qu'on ne nie pas et ce qu'on ne peut «nier : elle s'y est communiquée aux habitants; c'est ce «qu'on ne nie pas et ce qu'on ne peut nier. Je conclus «de-là, je l'avoue, que là elle a été contagieuse, ou trans«missible, comme on voudra. A présent, pourquoi n'a«t-elle pas attaqué toute la population? En vérité, c'est «à M. Chervin à nous le dire : car, enfin, si cette fièvre «y a été produite par une infection locale, pourquoi «cette infection a-t-elle épargné qui que ce soit? Et cette «réponse, je la propose également pour Médina-Sidonia.» (P. 105.)

Avec quel art mon adversaire répond ici aux faits par des mots! Eh bien! je nie, et je nie formellement, qu'Arcos soit un des lieux les plus sains de l'Espagne, et voici mes autorités. Les docteurs Calderon et Obregon déclarent, dans les documents qu'ils m'ont délivrés, que les fièvres intermittentes et les fièvres rémittentes, mais surtout les premières, sont très-fréquentes dans la ville d'Arcos et les populations circonvoisines. « C'est à un tel « point, assure M. Calderon, que l'on peut dire que les

« fièvres intermittentes sont les maladies ordinaires, ou « dont les habitants d'Arcos souffrent le plus, particu- « lièrement pendant l'été. Les fièvres rémittentes, ajoute- « t-il, règnent de la même manière; mais elles se présen- « tent en moins grand nombre (1). »

Je le demande maintenant à tout homme impartial: peut-on regarder Arcos comme un des lieux les plus sains de l'Espagne? D'après des erreurs aussi patentes, aussi matérielles, qu'on juge de la valeur des faits qui servent de bases aux doctrines de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Je nie aussi formellement que la fièvre jaune ait été importée à Arcos, du moins dans le sens que l'entendent les partisans de la contagion. Que des individus atteints de cette maladie aient été reçus dans cette ville venant des lieux infectés, je l'admets sans difficulté; mais rien ne prouve qu'ils aient été la source des épidémies dont nous parlons. Le docteur don Juan Obregon dit, il est vrai, dans une pièce officielle, « qu'il croit que la fièvre « jaune fut apportée dans la ville d'Arcos, en 1800, « 1804 et 1819 (2); » mais il déclare, d'un autre côté, dans le document qu'il m'a délivré, « qu'avant les épidé- « mies de 1800 et 1804, les jours qui précédèrent l'in-

---

(1) Las calenturas intermitentes son comunes en esta ciudad (Arcos) y pueblos limitrofes, en tanto grado que se puede decir que está la enfermedad favorita, ó que mas padecen estos naturales, mayormente en tiempo de estío. Del mismo modo se padecen las remitentes, peró en menor número. (*Voir* le document de M. Calderon.)

(2) Creo fué ciertamente traida á esta poblacion en dichos años. (*Apendice al núm° IV° del tomo III° del Periodico de la Sociedad medico-quirurgica de Cadiz*, p. 10.)

« vasion de la maladie, à Arcos, on observa beaucoup « de fièvres rémittentes simples, et que les fièvres inter-« mittentes, qui sont *endémiques* dans cette ville, prin-« cipalement en été et en automne, disparurent tout à « coup (1). » M. Obregon ajoute un peu plus loin : « Qu'au déclin de l'épidémie on a toujours vu les fièvres « prendre le caractère de rémittentes bénignes, ainsi que « celui de simples intermittentes. »

M. Pariset aura beau dire, ces faits parleront plus haut en faveur de l'origine locale de la fièvre jaune à Arcos, que ne sauraient le faire toutes ses assertions en faveur de la prétendue importation de cette maladie.

Enfin, je nie encore formellement que la fièvre jaune se soit communiquée par contagion aux habitants d'Arcos, comme le prétend M. Pariset. Une maladie qui, ainsi que nous l'avons vu, a respecté, à deux exceptions près, tous ceux qui, par état, se trouvaient le plus en relation avec les malades et les morts, médecins, chirurgiens, confesseurs, infirmiers, fossoyeurs, etc., ne paraît, certes, pas douée d'une propriété transmissible.

M. le secrétaire perpétuel prétend que c'est à moi de lui dire pourquoi la fièvre jaune n'a pas attaqué toute la population d'Arcos. C'est, au contraire, lui qui devrait nous expliquer, en sa qualité de contagioniste,

---

(1) Antes de las epidemias de 1800 y 1804, en los dias immediatos á la invasion, se observaron muchos enfermos acometidos de calenturas remitentes sencillas, y de pronto se desaparecieron las intermitentes endemicas en este pueblo principalmente en estío y otoño.... En la declinacion de la epidemia se ha observado siempre tomar el caracter de remitentes las calenturas y benignas é igualmente el de sencilla intermitente. (*Voir* le document de M. Obregon *Ubi suprà.*)

pourquoi une maladie qu'il nous assure être éminemment transmissible a épargné deux grands quartiers de cette ville, « quoique tous les habitants aient été en libres « communications les uns avec les autres, et que plu- « sieurs malades soient allés mourir dans ces mêmes « quartiers. « Si cette fièvre, ajoute M. Pariset, y a été « produite par une infection totale, pourquoi cette infec- « tion a-t-elle épargné qui que ce soit? » Rétorquant l'argument de mon adversaire, je lui dirai : Si cette fièvre a été produite à Arcos par un principe contagieux importé d'Amérique, pourquoi ne s'est-elle point transmise aux deux quartiers précités? pourquoi a-t-elle pu épargner précisément les personnes qui, par leur position, étaient le plus exposées à la contracter?

Un médecin même contagioniste devrait savoir que l'infection peut être bornée à un espace très-circonscrit, soit d'une ville, soit d'un seul quartier, soit même d'une rue.

Medina-Sidonia. Les faits de non-contagion ont été tout aussi positifs à Medina-Sidonia qu'à Arcos de la Frontera. Pourquoi M. Pariset a-t-il oublié de les transcrire? La fièvre jaune commença et fut presque entièrement confinée dans la partie la plus basse de la ville, malgré la liberté des communications; ce qui ne prouve certes pas que cette fièvre fût de nature éminemment contagieuse ou transmissible. Les faits suivants ne le prouvent pas davantage.

« Sur six hommes de l'art, domiciliés à Medina-Sido- « nia, lors de l'épidemie, dit le rapport, quatre furent « indisposés, mais aucun ne succomba. A l'exception d'un « seul qui mourut, aucun des curés ni des vicaires, qui « étaient au nombre de neuf, ne fut atteint de la maladie. « Il en fut de même des religieux du couvent de Saint-

« François, bien qu'ils aient confessé et administré les « sacrements dans ce quartier et dans celui de Sainte-« Catherine. Enfin, les douze personnes employées à « enterrer les morts, furent toutes exemptes de l'épi-« démie. » (P. 37.) Notez que d'après un état nécrologique, qui est officiel, le nombre des personnes mortes à Medina-Sidonia durant l'épidémie, c'est-à-dire du 1er août au 13 décembre 1801 inclusivement, fut de 821 (1), et que par conséquent les communications et les contacts avec les malades et avec les morts, furent extrêmement nombreux : remarquez bien surtout, que les personnes qui par état se trouvaient ainsi le plus en rapport, soit avec les mourants, soit avec les cadavres, jouirent néanmoins d'une très-grande immunité. Nous allons voir de quelle manière M. Pariset s'y prend, pour répondre à des faits aussi péremptoires, et aussi contraires à toute idée de contagion.

« Si, dit-il, Medina-Sidonia qui est plus élevée que « notre Mont-Valérien, a eu le vomissement noir, en « 1801, par une infection locale ; si donc la fièvre jaune « y a été épidémique, et seulement cette année-là, « car on ne l'avait pas vue auparavant, et on ne l'a pas « vue depuis, pourquoi cette infection n'y a-t-elle pas « tué tout le monde ? » (P. 106.) Les fièvres des Marais-Pontins, des environs de Rochefort, de l'île de Walcheren, de Groningue et de mille autres endroits divers, ne sont-elles pas produites par une infection locale ? cependant elles ne tuent pas tout le monde.

M. Pariset prétend que l'infection n'existe pas, parce qu'elle ne tue pas *tout le monde*. Je dis à mon tour, et

---

(1) Voyez l'Appendice du tome 3 du *Periodico de la Sociedad medico-quirurgica de Cadiz*, p. 60.

avec bien plus de raison, que la fièvre jaune n'est pas contagieuse, vu qu'elle n'a pas envahi depuis long-temps toute la péninsule espagnole. Voici les prémisses de ma conclusion : M. Pariset affirme d'une part que « *la fièvre* « *jaune d'Espagne est éminemment contagieuse,* « *qu'elle se transmet par les hommes, par les effets* « *usuels, par les marchandises, et enfin par l'air qui* « *environne tous ces objets à une assez faible dis-* « *tance* (1); » et il assure d'un autre côté « qu'il faut « ignorer profondément ce qui se passe en Espagne pour « supposer que jusqu'à 1822 il y ait eu l'ombre même « de ce qu'on appelle précautions. » (P. 93.) Or, si, malgré un pareil état de choses, la maladie est restée confinée dans la partie méridionale de ce pays ; si, avec tant de moyens de transmission, elle n'a point envahi successivement toutes les provinces de la péninsule jusques aux frontières de France, que devons-nous en conclure? que la fièvre jaune d'Espagne tient évidemment à certaines localités, qu'elle n'est point contagieuse, et que tout ce que M. Pariset nous a dit et répété cent fois sur son prétendu caractère transmissible, n'est qu'une fiction.

Mon adversaire prétend que *l'on n'avait pas vu la fièvre jaune à Medina-Sidonia avant* 1801. Nouvelle erreur. Suivant un document officiel, signé par les docteurs Pelaez et Mena, il y eut, en 1800, dans cette ville, 51 malades de la fièvre jaune : 46 en moururent et 5 se rétablirent (2), et, d'après un état nécrologique

---

(1) Voyez *Histoire médicale*, etc., pages 131 ; 47, 48, 49, 84, 100, et 119.

(2) Voyez l'Appendice du tome 3 *del Periodico de la Sociedad medico-quirurgica de Cadiz*, p. 49.

publié par M. le docteur Alphonse de Maria, il y aurait eu, en 1800, 136 morts de cette maladie à Medina-Sidonia (1). De sorte que M. Pariset, qui partout ailleurs paraît si disposé à exagérer le nombre des morts de la fièvre jaune, veut, par une exception bien remarquable, que cette maladie n'ait point régné à Medina-Sidonia, en 1800, et que par conséquent elle n'y ait fait aucune victime.

MM. Pelaez et Mena disent que les 51 malades mentionnés plus haut, avaient contracté la fièvre jaune à Cadix, et ils ajoutent que leur maladie ne se propagea point, par suite des précautions prises par la junte de santé; mais M. Pariset nous dit « qu'il faut ignorer pro« fondément ce qui se passe en Espagne, pour supposer « que jusqu'à 1822, il y ait eu l'ombre même de ce qu'on « appelle précautions, » d'où il suit que les cas de fièvre jaune qui eurent lieu à Medina-Sidonia, en 1800, sont une nouvelle preuve de la non-transmission de cette maladie.

Après nous avoir demandé pourquoi l'infection n'a pas tué tout le monde à Medina-Sidonia, M. Pariset poursuit ainsi: « Ne voyez-vous pas, en effet, messieurs, « que dans les deux hypothèses, les cas négatifs doivent « être comptés pour rien? Car si les cas négatifs prouvent « contre la contagion, ils prouvent plus fortement en« core contre l'infection : plus fortement, dis-je, car étant « donnés des lieux tels qu'Espéjo, Ronda, Espéra, Arcos, « qui sont les plus sains de la terre; étant donnés des « lieux où le vomissement noir ne saurait naître sponta« nément, s'il est démontré qu'il n'y paraît que parce « qu'il y est importé, et s'il est démontré qu'il s'y com-

(1) *Memoria sobre la epidemia de Andalucia*, etc., p. 123.

« munique, ne fût-ce qu'à un seul homme, je dis que « voilà un fait de transmission positif, contre lequel des « milliers de faits négatifs ne peuvent prévaloir. » (P. id.)

Nous savons à quoi nous en tenir sur la salubrité d'Arcos. Quant à Espéjo, j'ai déja fait voir, dans un autre écrit (1), que le quartier de Saint-Sébastien, où la fièvre jaune se manifesta en 1804, est loin d'être un des lieux *les plus sains de la terre*, et j'en dis autant d'Espéra et de Ronda, que j'ai également visités. De même que la ville d'Arcos, ces trois populations souffrent considérablement chaque année des fièvres intermittentes et rémittentes bilieuses, qui, au rapport des médecins que j'ai consultés sur les lieux, revêtent souvent la forme des fièvres dites putrides et malignes.

Ce médecin soutient que le vomissement noir ne saurait naître spontanément dans ces divers endroits; et, partant de cette supposition gratuite, il conclut que s'il y est importé, que s'il s'y communique, ne fût-ce qu'à un seul homme, c'est là un fait de transmission positif contre lequel des milliers de faits négatifs ne peuvent prévaloir. Fort bien: mais ce seul fait positif d'importation et de transmission de la maladie est encore à trouver, malgré toutes les allégations des contagionistes, et de M. Pariset lui-même. Voici, par exemple, comment ce médecin s'y prend pour expliquer, suivant ses principes, l'origine de la fièvre jaune à Medina-Sidonia, en 1801. « En 1800, dit-il, deux hommes seulement sortis de Cadix y étaient venus mourir. Leurs « cadavres avaient été traînés dans les champs avec des « crocs; ils furent brûlés. La maison qui les avait reçus

---

(1) *Examen des principes de l'administration en matière sanitaire*, p. 28.

« fut fermée, la rue même *fut interdite;* mais l'année « suivante, en 1801, la rue et la maison ayant été rou-« vertes, le mal en sortit pour se répandre dans toute « la ville; et cette population, si ménagée en 1800, fut « cruellement traitée en 1801 (1). »

Voilà la version que faisait M. Pariset en 1820: voyons celle qu'il nous a donnée en 1823, en commun avec ses collègues, MM. Bally et François. « En 1800, « dit-il, malgré les horreurs de la fièvre jaune qui ra-« vageait toutes les villes du voisinage, Medina con-« serva la santé de ses habitants. Néanmoins *un fugitif* « de Cadix vint y mourir; sa maison fut fermée, et « aucun accident ne survint; mais l'année suivante, 1801, « cette maison fut rouverte, et la fièvre jaune en sortit. « D'un autre côté, un marchand fripier la transmit, « ou plutôt la vendit avec des vêtements à don Sébastien « Ortiz, de qui elle passa à son père, à sa mère, à ses « deux sœurs. De cette maison, le mal s'insinua dans les « maisons voisines, et fit de tels progrès, que bientôt « toute la ville fut infestée (2). »

Nous avons vu précédemment, que suivant le calcul le plus modéré, il y eut, en 1800, plus de cinquante malades de la fièvre jaune à Medina-Sidonia. En 1820, M. Pariset admettait qu'il y en eut deux seulement; en 1823, il ne parle plus que d'un seul; et enfin, en 1827, il nie que l'on ait vu cette fièvre à Medina-Sidonia avant l'année 1801.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans tout cela, c'est que l'existence des cinquante-un cas de fièvre jaune précités est constatée à la page 27 d'un document im-

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 91.

(2) *Histoire médicale*, p. 95 et 96.

primé, que M. Pariset avait entre les mains en 1823, et que c'est ce même document qu'il a présenté à l'Académie royale de Médecine, dans sa mémorable séance du 5 juin dernier, comme une preuve irrécusable de la vérité de ses assertions (1).

Ce médecin a-t-il été plus exact en parlant de la prétendue introduction de la fièvre jaune à Medina-Sidonia, en 1801, par un marchand fripier? Il prétend que ce marchand transmit cette fièvre, ou plutôt la vendit avec des vêtements à don Sebastien Ortiz. Le 30 janvier 1824, je me rendis chez ce dernier, à Medina-Sidonia, et je lui traduisis littéralement le passage de l'histoire médicale qui le concerne. Il ne fut pas peu surpris, que l'on se fût avisé de publier à Paris qu'il a acheté la fièvre jaune avec de vieux habits, attendu, me dit-il, qu'il n'a jamais rien acheté à la friperie. Il rit beaucoup, ainsi que sa femme, en voyant les moyens que nos contagionistes emploient pour faire triompher leurs opinions. Comme M. Ortiz est lui-même un vrai croyant en fait de contagion, il attribue, dans le document qu'il m'a délivré, la fièvre dont il fut atteint en 1801, « aux « communications qu'il eut avec les muletiers de leur « ville, en leur délivrant des passeports au secrétariat « de la municipalité, où il était alors employé, sans « dit-il, que sa maladie eût d'autre cause que celle-là (2). »

---

(1) Cette pièce est intitulée : *Dictamen dado por la Sociedad medico-quirurgica de Cadiz al gobierno, sobre la cuestion del contagio de la fiebre amarilla y demas puntos relativos á este;* et elle a été publiée dans le *Periodico* de cette Société pour le premier trimestre de l'année 1822.

(2) En el año de 1801 padecí de la fiebre, á causa de roce que tuvé con los arrieros de esta ciudad por hallar me en la escriva-

Il paraît que M. Ortiz a eu de la répugnance à certifier qu'il n'a point acheté de vieux habits. Il se borne à dire qu'il dut sa maladie aux muletiers, qui suivant toutes probabilités, n'avaient point eux-mêmes la fièvre jaune, lorsqu'ils se rendaient à la municipalité pour y prendre ou faire viser leurs passeports. Quoi qu'il en soit, qui a pu porter M. Pariset à publier que M. Ortiz acheta la fièvre jaune, en 1801, avec de vieux habits? Don Sébastien fut-il le premier malade de l'épidémie que l'on observa à Medina-Sidonia? non. M. Arejula, dont l'autorité est si souvent invoquée par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, cite lui-même aux pages 259, 260 et 261 de son ouvrage, différentes personnes qui furent victimes de la fièvre jaune, avant que M. Ortiz en fût lui-même atteint. Voici, du reste, comment M. Bally expliquait, en 1814, l'origine de l'épidémie dont nous parlons. «Enclavée, en 1800, dit-il, au milieu des foyers « de l'infection, recueillant chaque jour des fugitifs, et « recevant sans cesse des marchandises qui venaient de « Cadix, la ville de Medina-Sidonia, qui se trouvait sur « la route de Cadix à Algésiras, au camp de Saint-Roch « et à Gibraltar, ne pouvait manquer de recevoir les « germes de la contagion; mais ils ne produisirent cependant leurs effets qu'au retour des chaleurs de l'année « suivante (1).» Ainsi, d'après M. Bally, les germes de la contagion sont restés dormants à Medina-Sidonia huit à dix mois au moins!!! et voilà ce fait de trans-

---

nia de cabildo y tener que hacerles los pasaportes para su transito, sin que hubiera mas motivo que lo referido, y por ser la verdad lo firmo en la ciudad de Medina-Sidonia á 30 de enero de 1824. SEBASTIAN DE ORTIZ.

(1) *Du Typhus d'Amérique*, p. 433.

mission si positif, contre lequel des milliers de faits négatifs ne peuvent prévaloir!!!

M. Pariset assure que, sortie de la maison de don Sébastien Ortiz, la maladie fit de tels progrès, que bientôt *toute la ville en fut infestée.* Le fait n'est point exact. Suivant le témoignage des docteurs Pelaez et Mena, le quartier de Saint-Sébastien en fut entièrement exempt (1), et, dans les quartiers du corps de la ville et de Saint-Augustin, il n'y eut que quelques cas sporadiques (2).

Selon M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, Medina-Sidonia jouit aussi du précieux avantage d'être un des lieux les plus sains de l'Espagne et *même de toute la terre;* mais les docteurs Pelaez et Mena certifient, dans le document qu'ils m'ont donné, que les fièvres bilieuses intermittentes, rémittentes et continues, sont fréquentes dans leur ville, surtout les premières. Voilà donc à quoi se réduisent les faits si importants et si souvent cités de Medina-Sidonia, et ces bases fondamentales de la doctrine de nos adversaires.

Gibraltar. Suivant le rapport (p. 37 et 38), « d'après « un document de M. le docteur Fraser, inspecteur de « la Santé à Gibraltar, la fièvre jaune serait une maladie « éminemment contagieuse : mais l'auteur y confond évi- « demment la contagion avec l'infection, etc. » « Voilà ce « que M. Chervin affirme, s'écrie M. Pariset, mais ce « qu'il ne prouve pas. Comment distinguer la contagion « d'avec l'infection? on ne le dit pas. En attendant, ne « serait-ce pas M. Chervin qui confondrait l'infection « avec la contagion? » (P. 106.) Je dirai d'abord que ce n'est point moi qui affirme, mais bien la commission de

---

(1) No hubo exemplar que enfermase uno.

(2) Hubo algunos (enfermos) salteados. (*Voir* leur document.)

l'Académie, et cela d'après le document de M. Fraser lui-même. Mon adversaire voudrait qu'on lui eût appris comment on distingue la contagion de l'infection; il a sans doute oublié que le rapport a été fait pour un corps savant. Mais, puisqu'il désire avoir quelques détails sur ce sujet, je me ferai un vrai plaisir de les lui fournir.

Il y a contagion lorsque la maladie tire son origine des malades mêmes, soit directement, soit indirectement; il y a, au contraire, infection toutes les fois que la maladie est produite par une atmosphère viciée au moyen d'exhalaisons provenant de substances végétales ou animales en putréfaction, sans que la présence des malades soit une condition nécessaire de sa reproduction. Or, on n'a jamais vu que les nombreuses personnes qui sont sorties de Gibraltar, c'est-à-dire du foyer d'infection, ayant déja la fièvre jaune, ou étant à la veille de l'avoir, l'aient communiquée à qui que ce soit, ni au Champ-Neutre, ni à la pointe d'Europe, ni à la Prairie-du-Gouverneur, où elles s'étaient réfugiées (1): d'où l'on conclut qu'il y avait infection et non contagion.

Le rapport ayant fait remarquer que M. le docteur Fraser s'est d'ailleurs trompé, en disant que la fièvre jaune fut communiquée, en 1821, aux médecins de la Santé de Mahon, et en regardant les faits de Barcelone comme des preuves irrécusables de contagion, M. Pariset part de là pour nous assurer qu'on « aurait « beau se tourmenter pour trouver de l'infection à Mahon,

---

(1) *Voyez* ce que disent, à ce sujet, MM. Donnet, Martindale, Amiel, Playfair, etc., aux pages 166, 394, 396, 397, 399, etc., du *Sequel to an Essay on the yellow fever*, par M. le docteur Bancroft, l'un des médecins qui ont le plus approfondi la question qui nous occupe.

« il n'y en a pas. » (P. 107.) Quant à moi, je soutiens que l'infection y fut, au contraire, évidente en 1821, ainsi que je l'ai prouvé dans ma réponse à M. de Bois-Bertrand. Mon adversaire dit même ailleurs que « l'île « de Minorque, dont Mahon est la capitale, est un des « lieux les plus salubres que l'on puisse habiter (1). » Cleghorn, qui, d'après sa propre expérience, a fait un bon Traité sur les maladies qui règnent endémiquement dans cette île, prouve le contraire (2) : mais qu'importe à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie l'expérience des meilleurs observateurs, si elle ne vient pas appuyer ses idées de contagion ?

PROVINCE DE MALAGA.

Ronda. « Suivant le docteur don Pablo Velasco, mé-« decin de Ronda (dit le rapport, p. 38), la fièvre jaune « a régné dans cette ville en 1800, 1803 et 1804. En « 1800, la maladie fut entièrement confinée dans un pe-« tit espace, où elle ne fit périr que dix-neuf personnes, « quoiqu'on n'eût pris aucune précaution. » M. Velasco ajoute : « Qu'aux trois époques que nous venons de citer, « les confesseurs, les médecins, les chirurgiens et les « hommes chargés des enterrements, furent complète-« ment exempts de la fièvre jaune. » Voici la singulière manière dont M. Pariset répond à ces faits :

« Et remarquez, je vous prie, qu'en 1800, à Ronda « seulement, ce ne fut pas une seule personne, mais dix-« neuf qui périrent du vomissement noir. Dix-neuf morts

---

(1) *Histoire médicale*, p. 121.

(2) *Observations on the epidemical diseases in Minorca, from the year 1744 to 1749*, by George Cleghorn.

« sur combien de malades? et combien de malades sur la « totalité de la population ? c'est ce qu'on ne dit pas. » (P. 106.) Cela est vrai; mais puisque M. le secrétaire perpétuel de l'Académie tient à le savoir, je vais le lui dire. Il y eut dix-neuf morts sur vingt malades, et vingt malades sur la totalité de la population, que j'estime à plus de vingt mille ames. Quoi! va s'écrier M. Pariset, une mortalité de dix-neuf malades sur vingt ne prouve pas la contagion! non, du moins pas pour nous. Si la maladie dont il s'agit eût été contagieuse, qui en eût préservé le reste de la ville, puisque, suivant les docteurs Velasco et Navarro, témoins oculaires et de plus zélés contagionistes, on ne prit absolument aucune mesure de précaution, et plusieurs malades, qui s'étaient transportés dans les quartiers sains, y moururent sans communiquer leur mal à qui que ce fût? L'épidémie de 1804 a offert des faits de non-contagion non moins évidents.

El Palo. Suivant le rapport, « MM. Bally et Arejula « assurent que la fièvre jaune a été propagée à el Palo « et à el Borje; mais un document délivré par le curé « de el Palo, et un autre de l'alcade de el Borje, adressé aux « autorités supérieures de Malaga, le 7 juillet 1824, at« testent positivement que les personnes qui sont allées « mourir de la fièvre jaune dans ces communes, n'y ont « jamais communiqué la maladie à qui que ce fût. » (P. 38.)

M. Pariset demande où étaient l'alcade et le curé lorsque le fait s'est passé. Il préfère sans façon, nous dit-il, le témoignage de M. Arejula, qui *a vu*, et celui de M. Bally, qui *a vérifié*, à ceux du maire et du curé; il trouve même fort étrange que je n'aie pas jugé à propos de faire comme lui. Je réponds que M. Arejula n'a pu voir une chose qui n'a jamais existé, et que si M. Bally

a fait une vérification quelconque, elle a été certainement bien fautive.

Quant à moi, je me rendis, le 30 avril 1824, auprès de M. l'alcade de el Palo. Il me dit qu'il habitait ce village depuis vingt-sept ans, et qu'il n'était jamais venu à sa connaissance que la fièvre jaune y eût régné, bien que el Palo se trouvât situé, en 1804, entre deux foyers épidémiques, Malaga et Velez-Malaga, et que ce village fût, en outre, encombré par des personnes qui fuyaient de la première de ces villes, qui n'est qu'à trois quarts de lieue de ce village. Comme l'on sortait de la messe précisément au moment de notre conversation, M. l'alcade arrêta plusieurs personnes âgées qui passaient devant sa porte, lesquelles m'assurèrent toutes que la fièvre jaune n'a point régné à el Palo. M. l'alcade ajouta que, si je voulais revenir un dimanche, il me ferait attester ce fait par tous les anciens du village, qui, pour le moment, étaient à leurs travaux.

Ayant prié ce magistrat de vouloir bien me donner par écrit ce qu'il venait de me dire, il me répondit qu'il n'y avait que le curé qui pouvait faire cela (1). Je me rendis donc chez ce dernier, qui me délivra un certificat constatant que la fièvre jaune n'a point régné à el Palo pendant les épidémies qu'a souffertes Malaga, en 1803, 1804 et 1821. M. le curé me dit qu'à la vérité, il ne résidait point à el Palo aux deux premières époques, mais qu'il avait été suffisamment informé du fait qu'il avance par son prédécesseur et tous les habitants du village, pour pouvoir l'affirmer sans crainte de se tromper. Enfin, M. le docteur Mendoza, dont l'autorité est

---

(1) Ce qui annonce que les personnes exercées à écrire ne sont pas nombreuses dans ce village.

si souvent invoquée par M. Pariset, m'a dit lui-même qu'il n'est point venu à sa connaissance que la fièvre jaune ait régné à el Palo. Ainsi, je pense que ces détails circonstanciés seront d'un tout autre poids aux yeux du public, que l'assertion de MM. Bally et Arejula, à laquelle mon adversaire accorde tant de confiance.

El Borje. Les circonstances de mon voyage ne m'ayant pas permis de me rendre à el Borje, je priai M. le marquis de Zambrano, aujourd'hui ministre de la guerre de S. M. C., et qui, en 1824, gouvernait avec beaucoup de sagesse la province de Malaga, de vouloir bien demander aux autorités de ce village si la fièvre jaune y a régné à une époque quelconque, et de me faire tenir leur réponse à Barcelone, chez M. le docteur Merli, son ami. C'est ce qu'il fit; de sorte que je ne saurais dire à M. Pariset où était M. l'alcade de el Borje en 1803 et en 1804. Dans tous les cas, étant le premier magistrat de ce village, il l'habite et il doit le connaître; tandis que je resterai convaincu, jusqu'à la preuve du contraire, que ni M. Bally ni M. Arejula n'y ont jamais été. Ainsi je pense ne manquer de respect, ni à M. Pariset, ni à ses amis, en accordant plus de confiance à une pièce officielle écrite sur les lieux mêmes par la première autorité, qu'à des assertions qui ne reposent sur rien, d'autant plus que des personnes de el Borje, que j'ai vues à Malaga, m'ont confirmé les faits attestés par l'alcade.

Alhaurinejo. « On vient de voir, poursuit M. Pariset, « un maire et un curé de petits villages donner un dé-« menti à de très-habiles médecins. Plus loin, à Alhau-« rinejo et à Malaga, c'est un notaire et un gouverneur « de prison; et, dans le rapport de votre commission, « c'est toujours ce démenti qui prévaut. » (P. 108.)

En effet, M. Bally, l'un de ces très-habiles médecins,

ayant publié, sans en donner aucune preuve, qu'en 1803 et en 1804 les habitants d'Alhaurinejo furent exempts de l'épidémie, parce qu'ils eurent soin de séparer les malades qui venaient de Malaga, M. Solero Ropero, notaire public, membre du conseil municipal de cette commune, et qui de plus, était à ces deux époques secrétaire de la junte de santé de ce village, certifie qu'une pareille séparation n'eut point lieu, du moins dans le principe, et que plusieurs personnes vinrent à Alhaurinejo mourir de la fièvre jaune, sans la propager.

La commission a jugé que l'habileté de M. Bally, quelque grande qu'elle puisse être, ne pouvait l'emporter sur des faits bien observés et bien constatés : et voilà la cause des graves reproches que lui adresse aujourd'hui M. Pariset. Du reste, ce qui s'est passé à Alhaurinejo a eu lieu également dans les autres villages des environs de Malaga : tels qu'à Alhaurin-le-grand, Churriana, Torre-Molinos et Mijas. Suivant le rapport de M. le docteur Salamanca, de vingt à trente-sept individus, qui avaient contracté la fièvre jaune à Malaga, vinrent mourir dans ces villages, sans y propager leur maladie à qui que ce fût (1).

Prison de Malaga. M. Arejula a dit de son côté, que, durant l'épidémie de 1803, on eut grand soin de ne mettre personne dans la prison de Malaga, et que, par ce moyen, cet établissement fut exempt de la fièvre jaune (2). Malgré le langage positif de cet auteur, je crus devoir vérifier le fait. Je me rendis à la prison de Malaga, le 10 mai 1824; et le gouverneur, don José

---

(1) *Observaciones medicas sobre el contagio de la fiebre amarilla*, etc., p. 5.

(2) *Breve Descripcion*, etc., p. 364.

Ponce de Léon, me prouva par les registres qu'il mit sous mes yeux, que l'on reçut dans cet établissement, pendant le cours de l'épidémie de 1803, plus de 500 prisonniers, ainsi qu'il l'a certifié dans un document que j'ai soumis à l'examen de la commission. *De sorte que j'ai vu, de mes propres yeux vu, ce qu'on appelle vu.*

M. Mendoza. M. Pariset se plaint ensuite de ce que la commission n'a pas pris en haute considération le document que M. le docteur Mendoza m'a délivré en faveur de la contagion, et de ce qu'elle oppose aux assertions de ce médecin le témoignage des hommes de l'art d'Écija, de Cordoue, de la Rambla et de Montilla qui infirment les faits allégués par M. Mendoza relativement aux épidémies de leurs villes respectives. Je réponds à cela que, quand six témoignages également respectables s'élèvent contre un seul, ils doivent nécessairement entraîner notre conviction, et c'est ce qui a eu lieu dans le cas dont il s'agit.

Après avoir dit que trois médecins de Malaga qui, le 27 septembre 1821, s'étaient inscrits avec vingt-sept de leurs confrères, en faveur de la contagion, revinrent quelques jours après sur leurs signatures, « le plus sin-« gulier dans cette étrange diversité de sentiments, s'écrie « M. Pariset, c'est qu'à Malaga, comme nous l'avons « vu à Barcelone, les médecins qui protestaient le plus « haut contre la contagion, ne se montraient dans la « ville que pendant le jour, n'y venaient que deux ou « trois fois par semaine, et se tenaient le reste du temps « à la campagne. » (P. 109.)

J'ignore si les médecins de Malaga qui protestaient contre la contagion de la fièvre jaune se tenaient à la campagne, comme le dit M. Pariset; mais ce que je sais

fort bien, c'est que plusieurs contagionistes de cette ville se réfugièrent à Churriana et dans d'autres villages, où ils restèrent jusqu'à la fin de l'épidémie.

Quant à ce qui regarde les médecins non-contagionistes de Barcelone, je puis assurer que mon adversaire est dans l'erreur, bien qu'il prétende *avoir vu* ce qu'il avance. Ils étaient au nombre de 16 lors de l'épidémie, et ils restèrent tous constamment à leur poste, si ce n'est qu'à compter du 4 octobre, les docteurs Piguillem et Lopez allaient ordinairement coucher chaque soir à la campagne, et rentraient le lendemain de bonne heure dans la ville. Ce n'est donc point contre les médecins non-contagionistes, que trois édits successifs furent inutilement rendus par la junte municipale de Santé de Barcelone, « qui observait, disait-elle, avec une vive « douleur, que plusieurs gens de l'art, sourds aux avis « de l'autorité, avaient abandonné leur patrie, oublié « leur devoir, et n'avaient pas voulu suivre l'exemple de « leurs honorables confrères (1). » Ce ne sont point les médecins non-contagionistes que cette même junte me-

---

(1) Al mismo tiempo que esta junta se desvela para proporcionar á los habitantes de esta ciudad todo el alivio possible á fin de que se les aga menos dura la suerte que les ha tocado, observa con toda la fuerza del pesar, que varios facultativos habiéndose sordos á los avisos de la autoridad, han abandonado su patria, han olvidado su deber, y no han querido seguir el exemplo de sus beneméritos compañeros. Un hecho tan punible no ha podido menos de llamar toda la atencion de esta junta municipal..... ...

Bajo este concepto la junta municipal de sanidad y en su nombre el alcade constitutional, 1° previene á todos los individuos del arte de curar ausentes, que si por todo el dia 7 del mes que rige no se han presentado á ella se les recogeran sus títulos

naçait, dans son troisième édit, de la privation de leurs titres, et par cela même du droit d'exercer leur profession, sans préjudice des autres peines, s'ils ne se présentaient devant elle, avant l'expiration du 7 octobre, c'est-à-dire dans l'espace de 5 jours.

Je suis fâché que M. Pariset m'ait mis dans la nécessité de révéler de pareils faits, mais j'ai dû repousser l'accusation aussi étrange qu'injuste qu'il a portée contre d'honorables confrères, dans la vue d'affaiblir leur témoignage, et faire voir en même temps que les médecins sans doute très-respectables, dont il invoque l'autorité à l'appui de ses doctrines erronées, étaient pour la plupart loin du théâtre de la maladie qu'ils nous représentent comme éminemment contagieuse.

PROVINCES

DE GRENADE, DE MURCIE ET DE VALENCE.

Grenade, *Almerie*, *Carthagène et Alicante*. M. Pariset « ne s'arrête point à ce qui touche Almerie, Carthagène et Alicante, parce que, dit-il, de la part de « M. Chervin, c'est toujours la même manière de combattre, et, de la part de la commission, la même manière de discuter. » (P. 109.) Comme l'on connaît suffisamment la manière dont je combats, ainsi que la manière dont la commission discute, je ne m'arrêterai

---

quedando en su consecuencia privados de egercer su faculdad, sin perjuicio de las otras penas á que hubiese lugar, etc.

Barcelona, 2 de octobre 1821. — Josef Mariano de Cabanes, alcade constitutional 1° presidente.

(Voyez le *Diario de Barcelona*, du 4 octobre 1821.)

pas non plus à ce qui regarde ces quatre villes. Je me transporte à Barcelone avec mon adversaire.

ÉPIDÉMIE DE BARCELONE,
EN 1821.

« Avant d'entrer dans ce sujet épineux, » M. Pariset se livre à des réflexions préliminaires fort étendues, pour faire voir que la commission dont il faisait partie, a rempli dignement la haute et importante mission qui lui était confiée, et que si, dans la position embarrassante où elle était placée, elle n'a pas toujours été d'une exactitude *rigoureuse* et *absolue* sur les faits de détails, c'est qu'une pareille exactitude n'est pas compatible avec les choses purement humaines, et *qu'on ne l'aura jamais*.

« Le 9 octobre 1821, dit-il, au moment où la com-
« mission arrivait à Barcelone, cette ville était dans un
« désordre extrême. La moitié de la population s'était
« enfuie; les autorités supérieures s'étaient retirées. On
« perdait chaque jour quatre à cinq cents personnes:
« c'était une mort toutes les deux ou trois minutes.
« Presque tous les magasins étaient clos. Il n'y avait
« de fréquenté que les ateliers où l'on faisait des cercueils,
« toutes les affaires étaient suspendues, le port était
« comme vide de vaisseaux et Barcelonette d'habitants.
« Des quartiers de Barcelone avaient perdu tous les
« leurs. Des rangées de maisons étaient fermées du haut
« en bas. Maladies, mort, funérailles, ajoute M. Pariset,
« c'était tout ce qu'on voyait, tout ce qu'on disait, tout
« ce qu'on faisait. » (P. 110.)

Voilà un tableau bien rembruni et bien effrayant: voyons s'il est exact. Le désordre était sans doute grand

le 9 octobre ; mais il paraît qu'il ne tarda pas à diminuer. M. Audouard écrivait de Barcelone, le 10 novembre suivant : « J'ai parcouru Barcelonette avant-hier..... J'ai « visité le port, et je suis rentré à Barcelone, étonné « d'avoir trouvé les habitants se livrant à leurs occupa- « tions ordinaires, comme si aucun fléau n'eût accablé « cette population (1). » Ce médecin ajoutait, dans une autre lettre datée de Montalègre, le 23 novembre : « à « l'époque de mon arrivée (à Barcelone), la ville était « encore livrée à la désolation ; mais bientôt, les magasins « se sont rouverts, les gens de métiers ont repris leurs « travaux, et chacun ses occupations habituelles (2). » Pourquoi M. Pariset ne profitait-il pas de ce calme pour vérifier sur les lieux et par lui-même ses prétendus faits de contagion ? Pourquoi ne prolongea-t-il pas son séjour en Catalogne de deux ou trois mois ? le sujet en valait la peine.

Suivant lui, on perdait chaque jour « quatre à cinq cents personnes » à Barcelone lors de l'arrivée de la commission ; tandis que d'après un état officiel, publié par la municipalité de cette ville, en janvier 1822, et que j'ai sous les yeux (3), il n'y eut, le 9 octobre 1821, que 193 morts ; et le 19 du même mois, qui fut le jour de la plus grande mortalité, pendant tout le cours de l'épidémie, le nombre des décès ne s'éleva qu'à 246. Ainsi, tant que M. Pariset n'appuiera pas son assertion de pièces équivalentes à celle que je lui oppose, il me permettra de croire qu'il s'est étrangement trompé.

---

(1) *Moniteur* du 25 novembre 1821.

(2) Id., du 5 décembre 1821.

(3) *Estado exacto de los cadaveres que han salido por las puertas de la ciudad de Barcelona y por la de don Carlos*, etc.

Il n'est pas non plus exact de dire que la Barcelonette était comme *vide d'habitants*, puisqu'il y resta environ 3,500 individus après l'émigration, dont à la vérité 1,232, furent victimes de l'épidémie (1).

A entendre mon adversaire, « des quartiers de Barcelone « avaient perdu tous leurs habitants. » Quelque grands que fussent les ravages de la maladie, je puis assurer qu'il n'est aucun quartier, ni de la ville, ni de son faubourg, qui soit resté sans habitants, comme l'avance M. Pariset, qui dans ce cas-ci comme dans tant d'autres abuse de l'hyperbole.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie parle ensuite fort longuement des moyens employés par MM. les membres de la commission pour arriver à la connaissance de la vérité. Ils ont, dit-il, interrogé des médecins, des magistrats, des chefs de maisons, d'établissements civils, religieux, militaires, les actes de l'autorité, des témoins oculaires, des ouvriers qui avaient travaillé sur les bâtiments, etc., etc., etc. D'où l'on doit conclure que MM. les commissaires ont été bien mal secondés dans leurs recherches.

M. Pariset passe ensuite à la dissidence d'opinion qui existait parmi les médecins, touchant le caractère de la maladie. « Le comble du malheur pour nous, dit-il, « fut que les seuls hommes qui par leurs lumières eussent « pu nous servir de guide, les médecins, étaient cruelle- « ment divisés. Il y avait, à Barcelone, six corporations « médicales distinctes, ce qui est dire qu'il n'y avait pas « d'unanimité. La junte supérieure, la junte municipale, « l'académie nationale de Médecine, le collége de Chi-

(1) Voyez le *Manifeste touchant l'origine de la maladie de Barcelone*, traduit par M. Rochoux, p. 30.

« rurgie et de Médecine, ayant à peu près les mêmes vues, « proposaient les mêmes mesures; mais à la tête de la « subdélégation se trouvaient deux médecins accrédités « qui, dès le principe, soit inexpérience, soit animosité, « jugèrent tout autrement la maladie, et soutenaient « des mesures diamétralement opposées. » (P. 112.)

C'est à cette dissidence d'opinion de la subdélégation de médecine, que M. Pariset attribue tous les désastres de Barcelone. Il prétend « qu'elle tint en échec l'autorité, « laquelle suspendit toute résolution. » Il dit même, dans un autre écrit, que le tumulte qui eut lieu à la Barcelonette le 16 août, « fut le résultat de la fatale division des « médecins (1). » Je ne saurais mieux repousser les assertions plus que hasardées de M. Pariset sur ce sujet, qu'en rapportant textuellement la réponse qui lui a été faite, le 24 mai 1822, par dix médecins respectables de Barcelone, dont huit ne faisaient point partie de la subdélégation médicale en 1821. Ils s'expriment ainsi :

« Transposant les dates, et peignant comme il l'a « voulu l'histoire de la fièvre qui régna l'an dernier dans « le port, à la Barcelonette et à Barcelone, M. Pariset « a été jusqu'à dire (ha tenido valor de decir), à la page « 28 de la relation qu'il a présentée à Son Excellence « le ministre d'état de France, que le tumulte qu'il y « eut à la Barcelonette le 16 août, fut le résultat de la « fatale division entre les médecins. Comme il n'intervint « pas d'autres médecins, que ceux qui signèrent le rap- « port du 14 août, et que le gouvernement ne consulta « ni la subdélégation de médecine, ni le collége de « chirurgie, ni aucune autre corporation médicale jus-

(1) *Rapport à Son Excellence le ministre de l'intérieur*, etc., p. 28.

« qu'au 26 du même mois; c'est-à-dire dix jours après le « tumulte dont il s'agit, nous nous voyons dans la pénible, « mais inévitable nécessité de dénoncer au tribunal de « l'opinion publique de toute l'Europe MM. Pariset, « Bally et François, membres de la commission médi- « cale française, qui ont signé la relation précitée, comme « les auteurs de la plus haute calomnie, et cela, avec « d'autant plus de raison, que MM. Pariset et Bally avaient « vu plusieurs fois et ont en leur possession les pièces « justificatives et authentiques sur ce sujet (1). »

Il faut que l'erreur dans laquelle est tombé M. Pariset soit bien matérielle, pour que dix médecins recommandables la qualifient publiquement ainsi qu'on vient de le voir. Du reste, je vais prouver que, si dans le principe, il y eut dissidence d'opinion sur la nature de la maladie, il n'en fut pas de même sur le fait de sa non-contagion, ainsi qu'on le voit clairement par la réponse suivante que les médecins de la junte supérieure

---

(1) Nos vemos en la dura pero inevitable precision de denunciar á M. Pariset, Bally y François, individuos de la commission medica francesa, que firman el sobre dicho manifiesto, como autores de la mas alta calumnia al tribunal de la opinion publica de toda la Europa, y esto con tanta mas razon cuanto que los señores Pariset y Bally habian visto varias veces y tienen en su poder las piezas justificativas y autenticas sobre este asunto.

Barcelona, 24 mayo de 1822.

Francisco Piguillem. — Francisco Salva. — Manuel Durán. — Juan Lopez. — Salvador Campmany.— Ignacio Porta.—José Calveras.—Antonio Mayner. — Raymundo Durán. — Buenaventura Sahuc.

(*Periodico de la Sociedad de Salud publica de Cataluña*, p. 375.)

de santé firent au chef politique de la province, le 29 août. Elle est ainsi conçue:

« Très-excellent Seigneur, les médecins membres de « la junte supérieure de santé, conformément à l'ordre « qu'ils ont reçu de Votre Excellence de lui donner leur « opinion touchant le doute qui existe sur la question de « savoir si la maladie qui s'est développée dans le port « et a attaqué quelques habitants de la Barcelonette, est « ou n'est pas contagieuse, déclarent ce qui suit :

« Cherchant à découvrir la vérité, non par des théo- « ries spécieuses, qui le plus souvent l'obscurcissent, « mais par des faits évidents qui l'éclairent, et nous at- « tachant seulement à ce que nous voyons de nos propres « yeux dans la maladie qui occupe aujourd'hui toute « notre attention, nous ne pouvons qu'affirmer que, jus- « qu'à ce moment, elle n'a présenté un caractère conta- « gieux sur aucun point. On n'a pas observé que le petit « nombre de personnes de la Barcelonette qui ont été « atteintes de cette fièvre aient été d'une seule maison, « d'une seule rue; que gagnant du terrain progressive- « ment et attaquant les gens du voisinage, le mal se soit « disséminé, comme cela a lieu dans les maladies con- « tagieuses : mais, au contraire, ces personnes se sont « trouvées dispersées sur divers points du faubourg; de « sorte qu'il est rare de rencontrer une maison qui ait « eu deux malades de cette espèce. Cette considération, « jointe à ce qu'aucun des employés auprès des malades « du lazaret, de la maison de la vice-reine du Pérou, ni « des maisons particulières, n'a contracté la fièvre, non- « obstant le contact si immédiat qu'ils ont eu avec eux, « nous porte à l'affirmation si flatteuse que jusqu'à pré- « sent elle ne s'est point montrée contagieuse. Ayant « d'ailleurs examiné et analysé les rapports demandés par

« Votre Excellence, sur ce même doute, aux médecins « du corps municipal, académie de médecine pratique, « subdélégation de médecine, collége de chirurgie et chi- « rurgie militaire, ainsi qu'aux médecins destinés par le « gouvernement au service du lazaret, de la Barcelonette, « de la maison de la vice-reine du Pérou et des maisons « d'observation de Saint-Jérôme et de Jésus, il résulte « unanimement, de tous ces rapports, qu'actuellement « la maladie en question n'est point contagieuse (1). »

Voilà ce que déclaraient à l'unanimité, le 29 août, toutes les corporations médicales de Barcelone et tous les médecins qui, par leur position, avaient été à même d'observer la maladie, qui, depuis près d'un mois, s'était montrée dans le port et à la Barcelonette. Pourquoi M. Pariset accuse-t-il aujourd'hui les trois membres de la subdélégation de médecine d'avoir tenu l'autorité dans une fausse sécurité, et causé, par cela même, tous les malheurs de Barcelone, eux qui, par leurs fonctions, n'étaient point chargés de veiller à la conservation de la santé publique, et que l'autorité ne consulta pour la première fois que le 26 août? Qu'on juge, d'après cela, de la modération et de l'esprit de justice de ce médecin, quand il s'écrie : « Croirait-on qu'à Barcelone on a en- « tretenu pendant près de quinze jours les magistrats « dans la plus fausse sécurité? Ceux qui, dans ces jours « de deuil, avaient contribué à faire triompher l'erreur,

(1) De todos resulta unanimamente que no es en la actualidad contagiosa la consabida enfermedad. — Barcelona, á las doce del mediodia de 29 de agosto de 1821.

Pedro Vieta. — Ygnacio Ameller. — Ygnacio Carbo. — Juan Lopez. — Juan-Francisco Bahi.

Cette pièce est légalisée en toute forme.

« furent les mêmes qui, pendant l'épidémie, firent le plus « de bruit, disséminèrent les plus fausses notions sur le « caractère de la maladie, ou firent ensuite le plus de « pamphlets ridicules. Ainsi, ils voulurent faire oublier « une faute grave de jugement par des fautes plus graves « encore. Il nous semble qu'un peu de modestie et d'ob- « scurité ne sied pas mal dans de pareilles occasions. « Que la conscience doit nous dire de choses, lorsque « nous avons fait le malheur de notre pays!! (1) »

Voilà avec quelle courtoisie et avec quelle aménité M. Pariset traite les médecins qui ont le malheur de ne pas penser comme lui sur le caractère de la fièvre jaune. On peut, par cela seul, juger de l'étendue de son zèle pour la contagion.

M. Piguillem. De la subdélégation de médecine M. Pariset passe à son président, M. le docteur Piguillem, avec qui il était déja lié. « Il avait, dit-il, écrit « autrefois en faveur de la contagion; mais, en 1821, « surpris par les trompeuses apparences d'un mal qu'il « ne connaissait que par les livres, il l'avait donné pour « un mal indifférent ; et ce premier pas fait, malgré les « horreurs qu'il avait sous les yeux, il ne voulut pas s'en « dédire. » (P. 113.) Je m'abstiens de toutes réflexions sur ce passage; le lecteur les fera lui-même.

M. Pariset prétend que M. Piguillem ne parlait jamais de la maladie qu'avec beaucoup de réserve et d'hésitation. « Je lui ai dit plusieurs fois, ajoute-t-il : Docteur, « je crois voir par mes yeux que la maladie est contagieuse; faites-moi voir comment elle ne l'est pas. — « Oh! il y a bien à dire sur ce point, répondait-il à demi-

---

(1) *Histoire médicale*, p. 604.

« voix. » (P. idem.) M. Pariset le suppliait de nouveau de lui faire part de ses idées, et il restait muet (1).

Je ne contesterai point à M. Pariset ce qu'il rapporte; mais il me permettra d'exposer à mon tour ce que je tiens de M. Piguillem lui-même. Quand M. Pariset passa par Barcelone, en revenant de Cadix en 1820 (2), il trouva ce médecin grand partisan de la contagion. A son retour dans cette première ville, en 1821, il lui dit : *Eh bien! mon ami, vous êtes des nôtres; la maladie est évidemment contagieuse, il n'y a pas le moindre doute.* M. Piguillem lui répondit qu'il y avait, au contraire, beaucoup à dire sur ce point, et que c'est bien différent de prononcer sur une maladie que l'on n'a point vue, ou de la juger lorsqu'on l'a sous les yeux. Cette réponse ne fut pas du goût de M. Pariset, qui comptait avoir dans M. le président de la subdélégation de méde-

---

(1) En lisant son discours à l'Académie royale de médecine, le 5 juin dernier, M. Pariset a dit, en parlant de M. le docteur Piguillem : « Il avait la vérité dans le cœur; mais elle n'a jamais « pu arriver jusqu'à ses lèvres. » (*Journal général de médecine*, cahier de juillet 1827, p. 73.)

(2) M. Pariset avait d'abord eu le projet de revenir de Cadix en France par Madrid, en suivant la route de l'Andalousie; mais la révolution qui, sur ces entrefaites, éclata à l'île de Léon lui fit abandonner ce premier plan. « On parlait de dispositions mili- « taires, de mouvements de troupes, d'attaques projetées. Entre « Cadix et Madrid il voyait deux Espagnes armées l'une contre « l'autre; et passer de celle-ci dans celle-là ne lui paraissait pas « sans danger. » (*Observations sur la fièvre jaune*, p. 139.) Aussi prit-il le sage parti de revenir par mer. Il est certain, d'après cela, que M. Pariset ne serait point entré dans la Péninsule en mars 1823, époque où j'y suis allé; car non-seulement il y avait alors deux Espagnes armées l'une contre l'autre; mais la France était encore armée contre l'une d'elles, et j'étais Français.

cine un puissant auxiliaire en faveur de la contagion. Il survint bientôt, par suite de cela, du refroidissement entre eux, et enfin ils cessèrent de se voir.

Si M. Piguillem mettait autant de réserve que le dit M. Pariset à s'expliquer de vive voix sur la fièvre jaune, il en usait tout autrement lorsqu'il écrivait, ainsi qu'on le voit par la lettre qu'il adressa, le 26 novembre 1821, à MM. les membres de la commission médicale française, Bally, François et Pariset (1); par ses recherches sur l'origine de l'épidémie de Barcelone (2); par le manifeste publié sur le même sujet, et dont il fut le principal rédacteur; enfin, par deux autres lettres, dont l'une fut adressée à M. Pedralvès, député aux cortès, et l'autre à un non-contagioniste français (3). Dans ces différents écrits, M. Piguillem expose les motifs de son opinion de la manière la plus claire et la plus explicite. Pourquoi l'accuse-t-on aujourd'hui de les taire? on va l'entendre.

« Je raconte tout ceci, poursuit M. Pariset, afin de « montrer: 1° combien nous cherchions la vérité; 2° com« bien il était difficile de l'obtenir; 3° combien les mé« decins de Barcelone étaient divisés; 4° comment les « plus habiles s'étaient trompés; 5° comment une faute « de l'esprit était devenu une faute de conscience; 6° com« bien il serait facile encore aujourd'hui d'avoir un cer« tificat en faveur de la non-contagion, même de la part « d'un homme qui aurait la conviction du contraire. »

---

(1) *Periodico de la Sociedad de salud publica de Cataluña*, p. 188.

(2) Même ouvrage, p. 191.

(3) Voyez le supplément *al Diario de Barcelona* du 22 décembre 1821.

(P. 14.) Je m'abstiendrai encore ici de toutes réflexions. Le lecteur suppléera aisément à mon silence.

« Telle était donc notre situation à Barcelone, conti-
« nue M. Pariset; quelle différence avec celle où s'est
« trouvé M. Chervin! Il vient sur le théâtre de la catas-
« trophe trois années après qu'elle est achevée, à une
« époque où, d'une part, beaucoup de souvenirs se sont
« effacés, et où, de l'autre, les mêmes intérêts, soit d'a-
« mour-propre, soit de dépendance, de considération
« ou de parti, subsistent encore avec autant de vivacité.
« Barcelone n'est plus dans le sein de la mort; M. Cher-
« vin peut être sans inquiétude pour les autres et pour
« lui-même. Un seul soin l'occupe, c'est de recueillir à
« son aise, au profit, non de la vérité, mais d'une idée
« préconçue, tous les documents qui la favorisent. Comme
« c'est la non-contagion qui, depuis dix ans, le fait cou-
« rir les deux mondes, il ne va point solliciter pour elle
« auprès des cinq médecins de la junte supérieure, ni
« des huit de l'Académie, ni des vingt-deux de la cor-
« poration militaire; il demande ces documents à des
« intendants de ports, à des négociants, à des syndics
« de confréries; il entremêle, à la vérité, dans tout cela,
« des recherches sur les actes publics de l'autorité, pour
« en prendre tous les côtés qui lui conviennent, sans s'em-
« barrasser des conséquences. » (P. idem.)

Si, d'une part, beaucoup de souvenirs étaient effacés à mon arrivée à Barcelone, en 1824; si, de l'autre, les mêmes intérêts, soit d'amour-propre, soit de dépendance, de considération ou de parti, y subsistaient encore avec la même vivacité qu'en 1821, qu'est-ce que cela prouve? si ce n'est que la commission médicale était placée plus favorablement que moi, quoi qu'en dise M. Pariset, pour obtenir des renseignements exacts;

et que, si elle ne l'a pas fait, c'est évidemment par sa faute.

Barcelone n'était en effet plus dans le sein de la mort, quand je m'y suis rendu, et j'ai pu y être sans inquiétude pour les autres comme pour moi-même; mais je me suis aussi trouvé dans des villes en proie à toutes les horreurs du fléau qui nous occupe, non pendant trente-neuf jours seulement comme M. Pariset, mais durant des années entières, et même plusieurs années consécutives; ce qui ne m'a point empêché d'ouvrir, à la Pointe-à-Pitre seulement, et dans l'espace de quinze mois, les cadavres de plus de cinq cents victimes de la fièvre jaune, de faire une foule d'expériences, et de recueillir une multitude d'observations sur cette fatale maladie, pendant qu'elle frappait autour de moi la majeure partie des individus non acclimatés (1). Il n'est, du reste, pas étonnant que M. Pariset ignore ces faits; car je n'ai jamais cru devoir entretenir le public de ce que je faisais dans le Nouveau-Monde, où je suis resté près de

---

(1) Je dois faire remarquer que je n'ai ouvert les cadavres que d'une faible partie des étrangers non acclimatés qui furent moissonnés par la fièvre jaune dans la ville de Pointe-à-Pître, île Guadeloupe, en 1816 et en 1817. M. Pariset est donc tombé dans une erreur matérielle, lorsque, pour affaiblir le témoignage de M. le docteur Rochoux, qui, par suite de l'expérience qu'il a acquise à la même époque dans cette ville, soutient que la fièvre jaune des Antilles n'est point contagieuse, il a publié que « les nouveaux « venus sont d'ordinaire en assez petit nombre (dans ces îles), « surtout à la Guadeloupe; qu'ils se dispersent bientôt dans la « colonie, et subissent la fièvre jaune sans la communiquer réel- « lement, si ce n'est dans les cas fort rares où ils sont très-rap- « prochés les uns des autres. » (*Rapport à Son Excellence le ministre de l'intérieur*, etc., p. 3.)

huit ans sans écrire un seul mot en Europe. Je me suis borné à observer en silence, persuadé qu'il était plus urgent d'enrichir la science de nouveaux faits, que d'occuper les autres de ma personne, soit par la voie des journaux, ou de toute autre manière.

M. Pariset prétend qu'un seul soin m'occupait pendant mon séjour à Barcelone, celui de recueillir à mon aise, au profit, non de la vérité, mais d'une idée préconçue, tous les documents qui la favorisent.

Les faits nombreux que j'ai rapportés de mes voyages dans les diverses parties du monde, et que j'ai soumis à l'examen de la commission, répondent plus hautement à cette assertion que je ne saurais le faire. Mais si l'un de nous a procédé d'après une *idée préconçue*, c'est assurément M. Pariset, qui, avant d'avoir vu un seul cas de fièvre jaune, avant même de connaître les nombreux ouvrages qui traitent de cette maladie, proclamait hautement qu'elle est contagieuse, et qu'il faut nous en préserver au moyen de lazarets (1); c'est assurément M. Pariset, lui qui a exclu rigoureusement de son Histoire médicale tous les faits qui ont pu lui paraître contraires à l'opinion qu'il a embrassée.

Suivant mon adversaire, comme c'est la non-contagion qui, pendant dix ans, m'a fait courir les deux

---

(1) Voyez l'*Examen des principes de l'administration en matière sanitaire*, etc., pages 112 et 113.

M. le docteur Hurtado de Mendoza, qui eut, en 1819, une conversation avec M. Pariset, lorsque ce dernier passa par Madrid en se rendant à Cadix, assure qu'il le trouva décidé à admettre la contagion de la fièvre jaune, qu'il n'avait point encore vue. (Voyez la *Nueva Monografia de la calentura amarilla*, p. 169, dans la note.)

mondes, je n'ai point été solliciter pour elle auprès des cinq médecins de la junte supérieure de santé de Barcelone, ni des huit de l'Académie, ni des vingt-deux de la corporation militaire. Je suis fâché que M. Pariset me mette encore une fois dans la nécessité de dire des choses peu obligeantes pour d'estimables confrères.

Des cinq médecins de la junte supérieure, combien en resta-t-il dans la ville durant tout le cours de l'épidémie? deux, MM. les docteurs Lopez et Merli. Le premier m'a délivré un document en faveur de la non-contagion; et le second m'ayant appris qu'il était l'auteur du rapport qui fut adressé à l'autorité supérieure, le 14 mars 1822, par MM. les contagionistes de l'Académie de Barcelone, je me suis borné à lui demander des éclaircissements sur ce même rapport, ainsi que nous le verrons plus loin. Des huit contagionistes de l'Académie de médecine, combien y en eut-il qui restèrent à leur poste pendant toute la durée de la maladie? trois seulement: les docteurs Mas, Merli et Nadal; et j'ai conféré plusieurs fois avec les deux derniers, surtout avec M. Merli. Enfin, des vingt-deux membres de la corporation militaire, en resta-t-il beaucoup dans les murs de Barcelone au moment du danger? trois en tout: les docteurs Sagaz, Maneja et Algret. Ainsi, sur trente et quelques médecins contagionistes que M. Pariset me reproche de n'avoir pas consultés, bien que j'aie conféré avec plusieurs d'entre eux, tels que MM. les docteurs Bahi, Grasset, Colom et Steva, vingt-huit se réfugièrent à la campagne pendant l'épidémie; ce qui ne les a point empêchés de déclarer, à leur retour dans la ville, après la cessation du désastre, que la maladie avait été éminemment contagieuse.

M. Pariset trouve mauvais que j'aie demandé des documents à des intendants de ports, à des négociants, à

des syndics de confréries : mais lui, n'a-t-il pas interrogé des chefs de maisons d'établissements civils, religieux, militaires, des témoins oculaires et jusqu'à des ouvriers qui avaient travaillé sur les bâtiments mouillés dans le port? Pourquoi blâmer chez moi ce qu'il a fait lui-même? Est-ce que des documents authentiques n'auraient pas autant de poids que les réponses verbales faites à ces interrogations?

J'entremêle, à la vérité, dans tout cela, dit-il, des recherches sur les actes publics de l'autorité, pour en prendre tous les côtés qui me conviennent, sans m'embarrasser des conséquences. Si je n'avais consulté, comme le prétend M. Pariset, les actes publics de l'autorité que pour en prendre tous les côtés favorables à mon opinion, je n'aurais fait absolument que suivre son exemple; mais j'en ai usé tout autrement, ainsi que les faits le prouvent. Quant aux conséquences de mes recherches, qui inquiètent si fort mon adversaire, elles seront, je puis l'assurer, le renversement complet du système erroné qu'il s'efforce de défendre avec un zèle digne d'une meilleure cause.

Des documents eux-mêmes, M. Pariset passe aux légalisations dont j'ai eu soin de les faire revêtir. Il n'oublie rien, il s'arrête sur tout, rien n'échappe à sa critique. « Enfin, dit-il, pour donner à tant de documents si utiles et si nouveaux, tout le relief propre à « les autoriser, l'homme qui les a recueillis avec une « gloire encore plus nouvelle, en a fait légaliser la pre- « mière signature par une seconde, cette seconde par « une troisième, cette troisième par une quatrième, en « suivant tous les degrés de la hiérarchie administrative... « Mais, au nom du ciel, s'écrie M. Pariset, pour qui « sait les affaires, à quoi se réduit tout ce faste de si-

« gnatures? n'est-il pas clair qu'elles ne servent pour la « plupart qu'à garantir la fidélité de la première, sans « pouvoir garantir le fait qui se produit sous son auto- « rité. De sorte qu'en définitive chaque certificat n'a « de force que par sa première signature, et n'a de « preuve de ce qu'il porte, que ce qu'il porte. Chaque « certificat se réduit donc à n'être qu'un témoignage « individuel, sans autre preuve que lui-même. Les léga- « lisations n'y ajoutent rien du tout; et, garantie pour « garantie, poursuit M. le secrétaire de l'Académie, « serait-il téméraire de penser que nos paroles étant « pour ainsi dire des certificats en actions, ces certifi- « cats, bien que dépourvus de signatures étrangères, « n'ont pourtant pas moins de valeur que ceux qu'ap- « porte M. Chervin? car enfin, sur une chose qui n'a « été vue ni de lui ni de nous, pourquoi les assertions « qu'il produit auraient-elles plus de poids que les nô- « tres? et sur les choses que nous avons vues de nos « yeux, comment pourrait-il nous rien contester, puis- « qu'à l'époque du désastre il était encore dans le Nou- « veau-Monde? » (P. 115).

M. Pariset a parfaitement raison, les signatures des légalisations ne servent pour la plupart qu'à garantir la fidélité de la première, sans garantir directement le fait qui se produit sur son autorité. Mais n'est-ce rien que cette première garantie? N'est-ce rien que de nous convaincre, à la distance de plusieurs centaines de lieues, que tel document a bien et réellement été délivré par telle personne, ayant qualité pour le délivrer, et dont la position, les lumières et la moralité nous sont connues, et nous garantissent à leur tour l'exactitude des faits qu'il contient? Quoi qu'en dise M. Pariset, je me

félicite trois fois d'avoir eu l'heureuse idée de faire donner un caractère légal aux nombreuses pièces que j'ai rapportées de mes voyages, et d'avoir procédé, dans une question scientifique, absolument comme on le fait en matière judiciaire.

Je suis loin de contester à M. Pariset que ses paroles et celles de ses collègues de la commission de Barcelone, ne soient pas des certificats en action, ainsi qu'il le dit; mais je pense, malgré tout le respect que je lui dois, que de pareils certificats ont moins de valeur, et méritent par conséquent moins de confiance que ceux que je présente revêtus des formes les plus authentiques: en voici la preuve. Mon adversaire demande pourquoi sur une chose qui n'a été vue, ni de MM. les membres de la commission de Barcelone, ni de moi, les assertions que je produis auraient plus de poids que les leurs. Par une raison bien simple, c'est parce que ces assertions ont été données par des témoins oculaires, par des personnes qui ont vu de leurs propres yeux les faits qu'elles rapportent et qu'elles nous transmettent sous l'autorité de leur signature. M. Pariset demande ensuite comment je pourrais leur rien contester des choses qu'ils ont vues de leurs yeux, puisqu'à l'époque du désastre j'étais encore dans le Nouveau-Monde.

M. le secrétaire de l'Académie est encore ici dans l'erreur. Il est une foule de choses qui ont été sous leurs yeux, qu'ils prétendent avoir vues, qu'ils auraient en effet dû voir, et que je puis cependant fort bien leur contester. Par exemple, le tableau qu'ils ont tracé du port de Barcelone, n'est-il pas en opposition directe avec tous les témoignages et avec la vérité, ainsi que nous le verrons bientôt? N'ont-ils pas publié que « le

« sol de la Barcelonette est une roche granitique qui ne « permet point aux eaux de séjourner (1)? » Tandis qu'un savant minéralogiste de Barcelone, M. Augustin Yañez, déclare, dans un document authentique qu'il m'a délivré, que « le sol de ce fameux faubourg est en-« tièrement sablonneux, et n'a rien de granitique au « moins jusqu'à une profondeur considérable...., jusqu'à « 40 pieds au-dessous de sa surface et au-delà. » Il n'est d'ailleurs pas un Barcelonais, sachant ce que c'est que du sable et du granit, qui ne fût à même de joindre son témoignage à celui de M. Yañez. Or, prendre une presqu'île de sol alluvionnaire élevé de quelques mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, comme la Barcelonette, pour une roche granitique, est à coup sûr une grande distraction de la part de trois académiciens(2). D'où il suit que, sans montrer un excès de prudence, nous pouvons fort bien ne pas croire MM. les membres de la commission médicale sur parole, lors même qu'ils nous disent *avoir vu*, et de leurs propres yeux *vu* ce dont ils parlent : car, enfin, ils ont vu le port de Barcelone, ils ont vu la Barcelonette; ce qui ne les à point empêchés de se tromper sur deux points aussi matériels, comme sur tant d'autres.

M. Pariset termine ce long préambule apologétique de la conduite de la commission de Barcelone, en parlant de ce qui lui est personnel. « Bien qu'entre « M. Bally, M. François et moi, dit-il, tout soit solidaire,

---

(1) *Rapport à son excellence le ministre de l'intérieur;* première partie, p. 12.

(2) Le Rapport sur mes documents relève, à la page 50, cette singulière méprise, ainsi que quelques autres concernant la Barcelonette, et M. Pariset n'a rien répondu sur ce point.

« comme il convient à des gens de cœur ; bien que les « reproches que l'on m'adresse tombent sur eux autant « que sur moi ; cependant, comme c'est moi seul qui ai « rédigé la partie historique de notre ouvrage, c'est sur « moi seul que j'en prends aujourd'hui la responsabilité ; « et malgré les avantages que M. Chervin s'est ménagés « contre moi, avantages que je ne conteste point, que « je crains peu, et que j'envie encore moins (car, en vé-« rité, ils n'ont rien d'héroïque), malgré ces avantages, « j'essaierai de me défendre. » (P. 116.) Quant à nous, nous suivrons M. Pariset pas à pas dans sa défense, comme nous l'avons fait jusqu'ici : peut-être y trouverons-nous quelque chose d'héroïque.

ÉTAT SANITAIRE DE LA HAVANE,

EN AVRIL 1821.

Suivant le rapport, « la commission médicale dit : « que le 28 avril 1821, lors du départ du convoi (qu'elle « accuse d'avoir infecté la Catalogne), la fièvre jaune « ravageait la Havane avec une férocité qu'on n'avait « jamais vue, qu'elle n'épargnait pas même les Euro-« péens acclimatés (1). Mais d'après un document que « la junte de santé de Barcelone a délivré à M. Cher-« vin, les 21 bâtiments (de ce convoi) qui arrivèrent « dans ce port, du 12 juin au 28 juillet, auraient tous « apporté *patente nette.* » (P. 44.)

« L'Académie de Barcelone dit comme nous, répond

(1) C'est ce qu'elle dit à la page 107 de son *Histoire médicale* ; et elle ajoute, à la page 485, que « tous les rapports, tous les faits « s'accordent sur ce point, qu'au commencement de 1821, la « fièvre jaune fut des plus meurtrières à la Havane. »

« M. Pariset, qu'au moment où les vaisseaux partirent « de la Havane, la fièvre jaune régnait dans cette ville. « De la netteté de la patente conclure à la non-existence « de cette fièvre, est, j'ose le dire, d'une grande sim- « plicité d'esprit. C'est mal savoir ce qui se passe aux « colonies, plus encore que dans la métropole. C'est tou- « jours sous patente nette que la peste a pénétré dans « l'Occident. L'académie de Barcelone ajoute : *l'exis- « tence de la fièvre jaune à la Havane, en* 1821, « *est constatée par les documents authentiques que « nous avons sous les yeux.* Vous voilà donc, Mes- « sieurs, ajoute M. Pariset, entre M. Chervin et moi, ou « plutôt entre la junte et l'académie de Barcelone. » (P. 116.)

Mon adversaire a publié, en 1823, que 12 bâtiments provenant du convoi qui furent admis dans le port de Malaga, en juin 1821, apportaient tous patente *suspecte;* qu'on renouvelait cette patente à Malaga; et qu'on ne faisait point de difficulté de la leur donner nette : ce qui est dire que les 54 bâtiments apportaient tous patente *suspecte*, puisqu'ils avaient tous fait voile le même jour, et, qui plus est, en même temps. J'oppose à cette double assertion une pièce officielle, d'où il résulte que la patente de tous ces bâtiments était nette, et qu'elle ne fut point changée, ainsi qu'on l'a prétendu. Que répond aujourd'hui M. Pariset à une pareille objection? que « de la netteté de la patente con- « clure à la non-existence de cette fièvre, est d'une « grande simplicité d'esprit. » Ce qui, dans le langage de mon adversaire, veut dire que la municipalité de la Havane donne ou vend la patente nette aux bâtiments qui font voile de ce port, quel que soit d'ailleurs l'état sanitaire de la métropole de l'île de Cuba, lors même

que la fièvre jaune y règne avec une férocité sans exemple. Ainsi pour se tirer d'un mauvais pas, M. Pariset transforme sans hésiter les officiers municipaux d'une grande ville, d'une ville de plus de 100 mille ames de population, en autant d'agents prévaricateurs, qui trahissent leurs devoirs de la manière la plus grave et la plus audacieuse, en trompant en même temps leur propre gouvernement et toutes les puissances maritimes du monde sur l'état sanitaire de leur ville. Et c'est avec cette légèreté que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie vient accuser les autorités de la Havane d'un crime que les lois punissent de la peine de mort! Je le dis franchement, une cause qui ne peut plus se soutenir que par de pareils moyens, est dans un état bien désespéré, et je plains de tout mon cœur quiconque se croit obligé de la défendre.

Dans la vue de prouver que la fièvre jaune régnait à la Havane au départ du convoi, M. Pariset invoque le témoignage des huit médecins contagionistes de l'académie de Barcelone, dont, ainsi que nous l'avons vu, cinq s'étaient retirés à la campagne durant l'épidémie. Quel que soit mon respect pour ces estimables confrères, dont plusieurs me sont personnellement connus, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que leur témoignage ne peut être ici que d'un bien faible poids. Comment des médecins qui ont déclaré officiellement que la fièvre jaune « s'est rarement montrée à la hau« teur de 45 pieds au-dessus du niveau de la mer et « des rivières » (1), bien qu'une foule de faits authenti-

---

(1) Parece que pocas veces (la calentura amarilla) ha sentado sus reales á la altura de 45 pies sobre el nivel del mar, y de los rios. (*Dictamen acerca el origen , etc. , de la calentura amarilla,* p. 9.)

ques observés en Espagne même, attestent le contraire, pourraient-ils savoir exactement ce qui se passe en Amérique, à 1800 lieues de leurs foyers? Si MM. les contagionistes de l'académie de Barcelone ont été si mal informés sur le degré d'élévation d'Espejo, Montilla, la Rambla, Carmona, Arcos, Ximena de la Frontera, Jumilla, Medina-Sidonia, etc., etc., qui est un fait constant et purement matériel, comment auraient-ils été mieux instruits sur l'existence ou la non-existence de la fièvre jaune à la Havane lors du départ du convoi?

Quant aux prétendus documents authentiques que MM. les académiciens de Barcelone auraient eus sous les yeux lorsqu'ils écrivaient, nous allons voir en quoi ils consistent. Comme c'est M. le docteur Merli qui a rédigé le rapport où ces documents se trouvent mentionnés, je le priai, au commencement d'août 1824, de vouloir bien m'en donner communication. Il me promit de le faire; mais, n'ayant pu les retrouver malgré toutes ses recherches, il finit par me dire, le 10 septembre suivant, qu'il avait écrit d'après la déclaration d'un matelot venu de la Havane avec le convoi. M. le docteur Merli ajouta qu'après leur avoir donné cette déclaration, ce matelot leur dit que si on la publiait, il était un homme perdu, et que c'est pour cette raison qu'on s'est abstenu de le nommer dans le rapport. On peut juger, d'après cela, du degré de confiance que méritent de pareils documents.

Pour établir l'existence de la fièvre jaune à la Havane au départ du convoi, M. Pariset cite, en outre, le passage suivant d'une dépêche datée de Pensacola, le premier mai 1822, dans laquelle M. Angelucci, consul de France aux Florides, disait: « J'ai récapitulé le nombre des

« marins français attaqués de la fièvre jaune à la Havane,
« en 1819, 1820, 1821 et deux premiers mois de 1822. »
« 1821, s'écrie M. Pariset, cela est-il clair? il y avait « donc *fièvre.* » Il cite après cela la réponse verbale que fit à M. Dupuytren un négociant de la Havane, qu'on ne nomme point, mais qui se trouvait à Paris en 1826. Interrogé sur le fait en question, ce négociant répondit : « En 1821, la fièvre jaune était à la Havane, comme « toujours. Elle y a été furieuse : on l'a vue cette année « dans des lieux où d'ordinaire on ne la voit point. »

« J'ajoute, poursuit M. Pariset, parce que je le sais « positivement, que la fièvre de 1821, à la Havane, « n'épargnait pas même les Européens acclimatés : ainsi, « il y avait *fièvre* et *fièvre féroce*, malgré la netteté de « la patente. » (P. 117.)

De qui M. Pariset sait-il positivement que cette fièvre n'épargnait pas même les Européens acclimatés? c'est ce qu'il ne dit pas. La chose en valait cependant la peine.

Mais dire d'une manière générale, comme le font M. Angelucci et le négociant anonyme, que la fièvre jaune a régné à la Havane en 1821, ce n'est point prouver qu'elle y régnait le 28 avril, et à plus forte raison qu'elle y régnait avec une férocité qu'on n'avait jamais vue. Ainsi ces deux témoignages n'infirment nullement l'assertion du rapport sur mes documents, ou, pour mieux dire, l'exactitude de la patente nette, dont les bâtiments du convoi étaient porteurs. Depuis la fin d'avril jusqu'en novembre, la fièvre jaune eut certes bien le temps de se développer à la Havane, d'y exercer des ravages, et d'y être même féroce.

Il y a plus. Je suis convaincu qu'il est impossible que cette maladie se montre jamais au mois d'avril dans

la métropole de l'île de Cuba, située par les 23° 9' de latitude nord, avec l'intensité et la violence dont parlent MM. les membres de la commission médicale. MM. les commissaires Bally, François et Pariset, seraient à coup sûr fort embarrassés de me citer une seule année où l'on ait vu régner la fièvre jaune à la Havane avec férocité, et attaquer les Européens acclimatés, d'aussi bonne heure que le courant d'avril. Il suffit de connaître les causes ou les diverses circonstances qui donnent lieu au développement de cette fièvre, pour pouvoir juger *à priori* que l'assertion de M. Pariset est sans aucun fondement.

D'après le rapport, « la commission médicale dit « ensuite, que la majeure partie des bâtiments du convoi « avait eu des malades et des morts de la fièvre jaune, « durant leur traversée d'Amérique en Europe. Il résulte « de l'état officiel précité, que les 21 bâtiments faisant « partie du convoi, qui entrèrent dans le port de Bar-« celone, n'eurent, en tout, durant leur traversée de « la Havane en Catalogne, que six morts, répartis sur « cinq bâtiments; encore un de ces individus fut-il vic-« time d'un accident. La commission ajoute, que durant « la traversée, le brick *le Grand-Turc* perdit plusieurs « hommes; ce dont l'état officiel ne fait aucune men-« tion. » (P. 45.)

« A la face de toute la ville intéressée dans l'affaire, « répond M. Pariset, et qui sait mieux que nous quel « degré de foi elle doit aux documents officiels, l'aca-« démie de Barcelone, mieux instruite que nous, déclare « que quelques vaisseaux, pendant la traversée, avaient « perdu plus de 20 hommes de leur équipage. » (P. 118.) MM. les huit membres contagionistes de l'académie de Barcelone disent en effet cela: mais nous savons à

quelle source ils ont puisé leurs renseignements, et tout le degré de confiance que méritent leurs assertions sur le sujet qui nous occupe.

« Je n'excepte pas même le *Grand-Turc*, poursuit « M. Pariset, lequel, se trouvant dans le détroit de Gi-« braltar, pas plus loin, perdit de la fièvre jaune un « jeune mousse, qu'il déclara depuis être tombé à la « mer. » (P. idem.) Où donc une pareille déclaration eut-elle lieu? à Barcelone sans doute, puisque ce bâtiment n'entra dans aucun autre port après être sorti de Cadix. Eh bien! le malheur veut que le brick *le Grand-Turc* soit précisément un des seize bâtiments qui, suivant l'état officiel précité que possède mon antagoniste, n'eurent aucun mort pendant leur traversée, ni d'accident, ni de maladie.

« Mais comment s'y prennent les navires, ajoute M. Pa-« riset, pour cacher, à leur arrivée, les pertes qu'ils ont « faites? rien de si aisé: on relâche dans un petit port, « on prend des hommes à terre, assez pour se compléter; « puis on se rend à sa destination. Mais si l'autorité le « sait? qu'importe: un peu de je ne sais quoi, donné « discrètement, et tout est fini. » (P. 119.)

Pour parler de la sorte, il faut, en vérité, que mon adversaire soit bien étranger à ce qui se passe à bord des bâtiments, à la manière dont on y tient le rôle d'équipage, dont les embarquements et les débarquements y sont constatés, en un mot, à tout ce qui regarde la police maritime. On ne se douterait certainement pas qu'il a été élevé dans un port de mer. Du reste, dans quel petit port le bâtiment du convoi qui, suivant lui, avait perdu 20 hommes de son équipage, alla-t-il les remplacer? c'est ce qu'on ne dit point.

La fin du passage que nous venons de citer présente,

assure-t-on, plusieurs variantes, qu'il est bon de faire connaître. M. Pariset avait d'abord mis dans son manuscrit : *Un morceau de gâteau de Cerbère donné discrètement, et tout est fini.* L'expression lui paraissait heureuse et surtout pleine de délicatesse; mais un de ses collègues prétendit que cela n'était point assez clair, et qu'on ne le comprendrait pas. Il dit qu'il fallait nommer la chose par son nom, et mettre *de l'argent.* Ce mot paraissait dur et malsonnant aux oreilles de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, qui, pour cette raison, avait beaucoup de répugnance à l'employer. Son ami insista, et le mot *argent* vint remplacer *le morceau de gâteau de Cèrbère.* En lisant son discours à l'Académie royale de médecine, le 5 juin dernier, M. Pariset dit donc : *Un peu d'argent donné discrètement, et tout est fini* (1); il fit même, assure-t-on, le geste de l'action qu'il voulait exprimer. Mais il paraît que, depuis lors, ses scrupules l'ont repris, puisqu'il a substitué, dans son discours imprimé, *un peu de je ne sais quoi* au mot *argent.* J'en suis vraiment fâché pour mon adversaire; mais il ne voit que des corrupteurs et des gens qui se laissent corrompre.

Cadix, en 1821. Le rapport s'exprime de la manière suivante au sujet de la prétendue introduction de la fièvre jaune à Cadix, en 1821 : « D'après MM. les com« missaires, la fièvre jaune aurait été importée de la Ha« vane à Cadix, où elle aurait même causé de grands « ravages; mais, suivant la déclaration du proto-médico, « M. le docteur Florès, cette maladie ne se montra dans « cette ville que vers la fin d'octobre, c'est-à-dire plus

---

(1) Voyez *Journal général de médecine,* cahier de juillet 1827, p. 75.

« de quatre mois après l'admission dans ce port des bâti-
« ments soi-disant infectés. Notez, continue le rapport, « que le brick *le Grand-Turc*, que la commission re- « garde comme le principal introducteur de la fièvre « jaune à Barcelone, débarqua à Cadix, au commence- « ment de juin, vingt-quatre passagers avec leurs effets, « ainsi qu'il résulte de l'état officiel dont nous avons « parlé.

« Quant à la mortalité, elle ne fut à Cadix, pour toute « l'année 1821, que de deux mille six cents, nombre qui « est au-dessous du terme moyen des années où il n'y « a point eu d'épidémie. Il y a plus : suivant un rapport « officiel de la municipalité aux autorités supérieures, il « ne mourut, pendant le trimestre où la fièvre jaune « régna, que cent cinquante-sept individus de *toutes af- « fections fébriles*; ce qui est infiniment peu dans une « population d'environ cinquante mille ames, comme « celle de Cadix. » (P. 45.)

M. Pariset répond d'abord « qu'il n'a point parlé de « grands ravages. » Nous lui opposerons encore une fois ses propres paroles : voici comment il s'exprime à ce sujet. Après avoir dit que des cinquante-quatre bâtiments dont se composait le convoi, dix-neuf étaient destinés pour Barcelone, treize pour Cadix, quatre pour Malaga, et les dix-huit autres pour neuf ports différents, il ajoute : « Ces neuf derniers ports n'ont point eu la fièvre jaune; « les trois premiers l'ont eue, et l'ont eue presque en pro- « portion des bâtiments qui leur sont arrivés (1). » Voilà qui est, ce me semble, assez clair pour ne pas avoir besoin de commentaire. « On dit aussi, ajoute-t-il, que

(1) *Histoire médicale*, p. 132.

« la fièvre jaune ne parut à Cadix qu'à la fin d'octobre; « et je sais qu'avant le 19 septembre trois hommes y « étaient déja morts de cette fièvre. » Il eût été à désirer que M. Pariset eût bien voulu nous faire connaître comment il sait qu'avant le 19 septembre 1821 trois hommes étaient déja morts de la fièvre jaune à Cadix. Le lecteur aurait pu juger si ses autorités sont de nature à contre-balancer celle de M. le proto-médico. Quoi qu'il en soit, du commencement de juin au 19 septembre il y a déja loin. Les prétendus germes contagieux importés de la Havane ont été bien long-temps avant de se mettre en action.

« On dit qu'en 1821, poursuit M. Pariset, pendant « le trimestre de la fièvre jaune, la mortalité par les « fièvres a été de 157; la mortalité de juillet à octobre « a été de 682; celle d'octobre au 31 décembre a été « de 762. Sur l'un ou l'autre de ces deux nombres, la « part des seules fièvres est-elle en effet de 157? qui le « sait ici? personne; pas même M. Chervin. » (P. 119.)

La municipalité de Cadix le sait sans doute : eh bien! voici ce qu'elle dit dans son rapport sur le quatrième trimestre de 1821 : « Les maladies qui, dans ces trois der-« niers mois, ont fait le plus de ravages, parce que ce « sont elles qui ont fait périr le plus de monde, ont été « les fièvres putrides, malignes, bilieuses, bilieuses-pu-« trides et putrides-malignes, dont 157 personnes ont « été victimes (1). » Je désire que ces détails puissent

---

(1) Las enfermedades que en estos últimos tres meses han hecho mas estragos, porque de ellas hayan muerto mas individuos, han sido las calenturas pútridas, malignas, biliosas, bilioso-pútridas, y pútrido-malignas, de que han fallecido 157. (*Diario mercantil de Cadiz* del 15 de enero de 1822.)

paraître satisfaisants à M. Pariset. Dans tous les cas, je ferai observer, avant de passer outre, qu'il est assez remarquable que, connaissant aussi bien quelle fut la mortalité à Cadix pendant les deux derniers trimestres de 1821, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie ait publié que cette ville eut la fièvre jaune presque en proportion des bâtiments qui lui arrivèrent de la Havane. Quatorze cent quarante-quatre morts sur une population de plus de 50,000 ames, pendant les six mois les plus insalubres de l'année, constituent-ils donc une mortalité excessive?

« Me voici, reprend M. Pariset, aux points les plus « scabreux de ma défense..... Je vais, comme je l'ai fait « jusqu'à présent, copier avec fidélité le texte même du « rapport. »

Famille Sagréras. Il dit, page 46 : « MM. les com- « missaires rapportent (le texte dit, racontent) qu'après « l'arrivée du brick *le Grand-Turc* dans le port de Bar- « celone, le 29 juin, le capitaine, M. Sagréras, fit venir « à bord sa famille, qui demeurait à Sitgès, et qu'à sa « sortie du bâtiment où elle avait passé un ou deux « jours, toute cette famille, composée de femme, enfants, « et une domestique, tomba malade et mourut à la Bar- « celonette. M. Raphaël Mas, lieutenant du port, dé- « clare dans un document qu'il a délivré à M. Chervin « que la famille du capitaine du *Grand-Turc* vint en ef- « fet de Ciudadela, dans l'île de Minorque, à bord de « ce bâtiment, mais qu'elle se rembarqua à la mi-sep- « tembre pour le lieu de sa résidence, sans avoir éprouvé « la moindre indisposition. » (P. 46.)

M. Pariset cherche, dans quatre grandes pages, à se justifier de l'erreur dans laquelle il est tombé au sujet de cette famille. Il dit qu'il tenait le fait dont il s'agit de

M. Rochoux, et qu'il l'avait, de plus, fait vérifier par « M. le secrétaire du consul de France, qui, entre autres « services, se chargeait très-volontiers pour eux de ce « genre de commission (1). Ce secrétaire parlait espa- « gnol et catalan : il avait une grande habitude de la ville; « son titre le faisait partout bien venir; et finalement il « n'était pas possible à MM. les commissaires d'avoir ni « un autre ni un meilleur suppléant. » (P. 121.) Je dois faire remarquer que M. le secrétaire du consul était précisément le même M. Bosc, que M. Pariset a fait apparaître, le 2 octobre dernier, dans le sein de l'Académie royale de médecine pour venir attester sous serment la vérité des faits avancés par lui, secrétaire perpétuel de cette Société. Je remercie bien sincèrement M. Pariset d'avoir ainsi fait connaître à ses honorables collègues, et à moi-même, son suppléant dans la recherche des faits de contagion; car, si à l'œuvre on reconnaît l'ouvrier, la connaissance de l'ouvrier fait aussi juger du mérite de l'œuvre, et sur ce point nous n'avons rien à désirer (2).

---

(1) M. Rochoux communiqua, il est vrai, en 1821, ce fait erroné à M. Pariset; mais ayant été mieux informé, il publia, en 1822, que « ni M. Sagréras, capitaine du *Grand-Turc*, ni per- « sonne de sa famille n'avait été atteint de l'épidémie. Ce fait, « que je connaissais avant mon départ de Barcelone, ajoutait-il, « m'a été confirmé de nouveau, dans le lazaret de Bellegarde, « par M. Zahn, négociant de Barcelone, très-lié avec M. Sagréras. « C'est moi qui, sans le vouloir, ai trompé M. Pariset relative- « ment à la famille de ce capitaine, en lui racontant un désastre « imaginaire que j'avais cru vrai, sur la parole du baigneur de « Barcelone, M. Castelin. » (*Traduction du Manifeste sur la maladie de Barcelone*, etc., p. 11.)

(2) Lorsque la discussion s'ouvrit, l'an dernier, dans le sein

M. Pariset termine ses remarques sur la famille de M. le capitaine Sagréras, en disant à ses collègues: « Vous n'avez pas l'extrait mortuaire, mais vous n'avez « pas le certificat de vie. Que faire donc? que faire? « avoir un plus ample informé. » Eh bien! on a eu cet informé, et il porte: qu'au 20 octobre dernier, M. Sagréras et sa famille étaient tous vivants. M. Raphaël Mas, qui donne ces nouveaux renseignements, ajoute: que peu de temps après l'arrivée du *Grand-Turc* dans le port de Barcelone, le 29 juin 1821, le capitaine Ferran, natif de Sitgès, prit le commandement de ce brick, et que son épouse et trois personnes de sa famille furent victimes de la maladie régnante. M. Pariset s'est empressé de donner communication de la lettre de M. Mas à l'Académie royale de médecine, le 8 janvier dernier, et il a prétendu qu'il n'y avait erreur que de nom dans le fait avancé par la commission de Barcelone, et que,

---

de l'Académie royale de médecine, sur le rapport relatif à mes documents, M. Bosc était depuis environ quinze mois chez les Trappistes de la commune de Saint-Médard, canton de Blanquefort, département de la Gironde. M. Pariset, qui connaissait heureusement le lieu de sa retraite, s'empressa de lui faire part de l'embarras dans lequel il se trouvait par suite des faits consignés dans le rapport, et il le pria de venir à son secours, lui promettant de lui faire avoir la place de secrétaire d'un consulat en Espagne. M. Bosc ne fut point sourd à la voix de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie. Il quitta aussitôt la vie contemplative qu'il menait parmi les bons pères, et se mit en route pour Paris, où il arriva à la fin de septembre dernier. Je ferai connaître plus tard avec quel zèle il s'est acquitté de sa nouvelle mission. Qu'il me suffise de dire, pour le présent, que M. Pariset est si reconnaissant des services que M. Bosc lui a rendus dans cette grande circonstance, qu'il fait, dit-on, tous ses efforts pour le faire nommer agent consulaire de France dans la république de Colombie.

par conséquent, les conclusions à tirer de ce fait restaient absolument les mêmes, c'est-à-dire qu'il y avait eu évidemment importation et transmission de la fièvre jaune par le brick *le Grand-Turc.*

J'étais moralement convaincu que la famille Ferran n'avait dû succomber à cette maladie que durant le cours de l'épidémie; mais il fallait en avoir la preuve matérielle. J'ai écrit pour cela à Barcelone, et il résulte de documents que je viens de recevoir de cette ville, par l'intermédiaire de M. le consul de France dans la Catalogne, que la famille de M. Joseph Ferran, capitaine du *Grand-Turc*, ne fut victime de la fièvre jaune qu'à la fin de septembre, ou au commencement d'octobre (1), c'est-à-dire dans le plus fort de l'épidémie, et non en juillet, comme le prétend M. Pariset, qui, dans ce cas-ci, comme dans tant d'autres, a surpris la religion de ses honorables collègues de l'Académie, et leur a fait voter un amendement qu'ils eussent certainement rejeté, s'il eût été historien fidèle.

A l'occasion de la prétendue catastrophe de la famille

---

(1) *El tiempo de la muerte de esta familla fué á últimos de setiembre ó á principios de octubre de* 1821, dit M. don José Martorell, qui fut un des membres les plus actifs de la junte municipale de santé durant tout le cours de l'épidémie. (*Voir* le document qu'il m'a adressé de Barcelone le 17 mai 1828.) M. don Salvador Payrachs, pharmacien en chef de l'hôpital-général de Sainte-Croix, m'écrit également de Barcelone, en date du 18 mai dernier, en parlant de l'événement de la famille Ferran, que *estas muertes acaecieron ó sucedieron á los últimos de setiembre ó á principios de octubre de* 1821. M. Payrachs tient ce fait de la bouche même du frère de madame Ferran, M. Jacques Sust, maître charpentier à la Barcelonette, dont il était l'un des trois commissaires de quartier en 1821.

de M. Sagréras, M. Pariset nous fournit une nouvelle preuve de son extrême propension à ne voir malheureusement partout que fraude et prévarication. Ayant appris, le 20 octobre 1821, que MM. Plá et Martorell, membres de la municipalité, et *celadors* de la marine, étaient propriétaires du *Grand-Turc*, il en conclut sur-le-champ, « qu'en qualité de magistrats, MM. P. et M. « devaient favoriser les mesures sanitaires; et qu'en qua-« lité de propriétaires du vaisseau, ils devaient les com-« battre ou les éluder. Quoi qu'il en soit, dit-il, il est « certain que les autres vaisseaux ayant été envoyés « presqu'en totalité au lazaret de Mahon, le *Grand-Turc* « a été retenu à Barcelone. Mais comment, ajoute-t-il, « ce navire est-il resté à Barcelone, quand on en ren-« voyait tous les autres? » (P. 120).

Comment? parce qu'il avait, comme tous les autres, le choix d'aller à Mahon, ou de se submerger dans le port de Barcelone, et qu'il prit ce dernier parti. Une décision de la junte de santé, en date du 6 août, lui laissait cette alternative, et cette décision se trouve consignée dans un rapport officiel que M. Pariset a lui-même entre les mains (1). Ce ne fut donc point en éludant les mesures sanitaires que le brick *le Grand-Turc* resta dans le port de Barcelone durant l'épidémie; mais au contraire en se conformant à ces mêmes mesures. Pour faire voir à quel point les insinuations de M. Pariset

---

(1) La junta resolvió..... permitir la salida para Mahon con patente súcia de todos los buques del puerto incomunicado que lo pidieren : poner á los capitanes de aquellos que hubiesen tenido muertos ó enfermos sospechosos, en la alternativa de salir inmediatamente para Mahon, ó quedar sumergidos en el puerto. (*Sucinta Relacion de las principales operaciones*, etc., p. 91.)

sont dépourvues de fondement, je dirai que MM. Plá et Martorell, ou, pour mieux dire, MM. Martorell, Plá et comp.[e], car telle est leur raison de commerce, n'étaient point propriétaires du brick *le Grand-Turc*, ainsi que le prétend M. le secrétaire perpétuel de l'Académie. Lors de son arrivée dans le port de Barcelone, le 29 juin 1821, ce bâtiment appartenait au capitaine don Juan Sagreras, qui, à la fin de juillet de la même année, le vendit au capitaine don José Ferran (1); et ces capitaines n'étaient point membres de la municipalité de Barcelone.

Du 15 juillet. « La commission (médicale) rapporte « comme un bruit public, dit ensuite M. Coutanceau, « que de quarante personnes qui, le 15 juillet, montè« rent à bord du *Grand-Turc* pour voir le spectacle « des joutes, 35 périrent peu de temps après. » (P. 47.) M. Jean Roig, négociant respectable de Barcelone, qui était lui-même à bord de ce bâtiment le 15 juillet, atteste, dans un document authentique qu'il m'a délivré, en 1824, qu'il n'y eut au contraire pas une seule de toutes ces personnes, qu'il désigne pour la plupart nominativement, qui fût victime de l'épidémie.

Écoutons maintenant M. Pariset; sa réponse est curieuse: « Je n'ai point dit, répond-il, que de 40 per« sonnes qui, le 15 juillet, montèrent à bord du *Grand-* « *Turc*, 35 ont péri. J'ai dit qu'on racontait cela, ce « qui est bien différent. » Différent! *rapporter comme*

---

(1) El vendedor del bergantin español *Gran-Turco* fué don Juan Sagreras capitan y proprietario del mismo buque á don José Ferran, cuya venta tubo efecto á últimos de julio de 1821. (*Voyez* le document authentique qui m'a été adressé de Barcelone, le 16 mai dernier, par M. Jean Roig.)

un bruit public et *dire qu'on racontait*, me paraissent au contraire deux expressions parfaitement identiques.

Au surplus, après avoir publié ce récit populaire dans la 1re partie du rapport de la commission, M. Pariset l'a répété, au bout de dix-huit mois, dans son Histoire médicale, en ajoutant: « qu'il est difficile de connaître « tous les détails de ce fait important, mais que ce qu'on « raconte du nombre des morts prouve au moins la gra- « vité du mal. » (P. 16.) En écrivant ainsi, ne donnait-il pas le fait dont il s'agit comme réel?

Du 26 *juillet.* « La commission ajoute, continue le « rapport, que, bien que dans le compte qu'elle a rendu « de ses opérations, l'autorité locale ne fasse remonter « les avis qu'elle eut de l'existence de la maladie dans le « port de Barcelone, qu'au 3 août, il est certain qu'elle « connut le mal dès le principe, puisque dès le 26 juil- « let elle mettait les vaisseaux suspects en quarantaine, « et faisait enlever les équipages.

« M. Jean Reynals, alors doyen de la municipalité, « déclare formellement que ce fut lui qui reçut la pre- « mière nouvelle du mal, le 3 août 1821, vers les huit « à neuf heures du soir; et M. le lieutenant du port dit, « de son côté, en réponse aux questions de M. Chervin, « que les bâtiments qui étaient alors en quarantaine « venaient des côtes de France et d'Italie. » (P. 47).

M. Pariset répond à cette double autorité, en disant que le capitaine Pierre-Étienne Simiane « déclare for- « mellement (dans la relation qu'il leur a remise), que « dans la soirée du 26 juillet on tira des rangs, pour « être mis en quarantaine, le navire *le Grand-Turc*, « une polacre napolitaine, et son propre navire *la José-* « *phine*, dont les matelots retenus à terre furent en- « voyés à un lazaret. » (P. 124.)

Je puis assurer à M. Pariset, que M. le capitaine Simiane se trompe ici complètement. La mesure dont il s'agit fut exécutée dans la soirée du 6 août; et c'est absolument la première qui fut prise par l'autorité. La municipalité décida ce jour-là, dans l'après-midi, « que « les cinq bâtiments d'où l'on savait qu'étaient sortis « des malades, resteraient dans un isolement absolu : ces « bâtiments étaient la polacre napolitaine, un vénitien « *le Taille-Pierre*, une polacre de Lloret, et une polacre « française (1), *la Joséphine.* » Cette résolution fut exécutée sur-le-champ, et l'on tira des rangs les bâtiments dont il s'agit pour les isoler : voilà ce que dit un acte public de l'autorité. Il y a plus, M. le secrétaire de l'Académie a publié lui-même, en 1823, « que le 14 du « mois d'août l'équipage du brick *la Joséphine*, fut en- « levé pour être mis en quarantaine » (2); or, du 14 août au 26 juillet il y a dix-huit jours.

« Selon M. le lieutenant du port, remarque M. Pa- « riset dans une note, les bâtiments en quarantaine le « 3 août 1821, étaient venus des côtes de France et « d'Italie. Les bâtiments venus de la Havane n'étaient « donc plus en quarantaine. On les avait donc admis, « peut-être même sans qu'ils eussent été surveillés un « seul instant, au moins dans l'origine. Ainsi donc, des « vaisseaux venus de France et d'Italie sont mis en qua- « rantaine; des vaisseaux venus de la Havane n'y sont « pas mis. On me racontait, à Cadix, des faits tout-à-

---

(1) 1° Que los cinco barcos de que se sabe han salido enfermos queden en absoluta incomunication : estos buques son la polacra napolitana, un veneciano, *el Talla-Piedra,* una polacra de Lloret y una polacra francesa. (Procès-verbal de la séance.)

(2) *Histoire médicale*, p. 19.

« fait semblables. Un navire de Hambourg était retenu « dans le port. Un navire d'Amérique entrait sans dif-« ficulté : c'est qu'il était chargé de piastres. » (P. 125.)

Je ne cite ce passage que pour faire connaître la manière de raisonner de mon adversaire, et en prendre acte. Nous verrons plus tard avec quelle adresse il a su me l'attribuer auprès de M. Raphaël Mas lieutenant du port de Barcelone, et me faire dire par cet officier public, « qu'in-« terprétant sa réponse à ma manière, j'en ai déduit « la conséquence torturée, *torcida concecuencia*, « que les bâtiments venant de la Havane et autres ports « des Indes occidentales, ne faisaient point quaran-« taine (1). » Ce fait seul vaut un volume d'arguments. Il prouve que mes antagonistes ne sont nullement difficiles sur le choix des armes qu'ils emploient contre moi.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie ajoute : « Que « la maladie avait déja pénétré dans la ville (le 26 juil-« let), portée par les femmes de mauvaise vie, lesquelles « mouraient plus ou moins brusquement, sans qu'on y « prît garde. » (P. 124.) Si, avant le 26 juillet, des femmes publiques mouraient de la fièvre jaune dans la ville de Barcelone, sans qu'on y prît garde, comment se fait-il que l'on n'y ait reconnu l'existence de cette maladie qu'au commencement de septembre? Elles auraient dû communiquer, dès le principe, ce prétendu mal contagieux à une foule de personnes, de manière à appeler promptement l'attention de l'autorité et à donner lieu surtout à un accroissement considérable de mortalité; et ce n'a point été le cas : car il résulte d'un état, fourni par les curés des différentes paroisses, que, du 19 août

---

(1) *Revue médicale*, cahier de février 1828, p. 309.

au 2 septembre inclusivement, il n'y eut dans Barcelone que 116 morts de toutes maladies, ce qui ne fait pas 8 par jour (1); tandis qu'en 1820 la mortalité fut pour toute l'année de 5,070 (2), ce qui donne un peu plus de 8 morts et demi par jour.

Importance des dates. La commission médicale ayant publié « que le second capitaine du brick français *la* « *Joséphine*, mourut de la fièvre jaune à la Barcelonette, « le 26 juillet 1821 (3), » le rapport a opposé à cette assertion une déclaration authentique de M. le consul de France à Barcelone, laquelle s'exprime ainsi : « Il ré- « sulte du registre R des actes de la chancellerie du con- « sulat de France à Barcelone, verso du folio 102, que le « sieur Pierre Bonnafoux, second capitaine à bord du « chebek français *la Joséphine*, est décédé à Barcelo- « nette le six août mil huit cent vingt-un. »

Voici la réponse de M. Pariset : « Autre grief : M. le « consul de France fixe au 6 août la mort du capitaine « en second de M. Simiane. M. Simiane la fixe au 26 juil- « let; et je m'obstine à en croire M. Simiane. Querelles « de dates! à quoi servez-vous? Sont-ce là des ques- « tions médicales? Votre commission n'avait-elle donc « à résoudre que de petits débats de chronologie ou plu- « tôt de calendrier, et à les résoudre sans les éclaircir (4)?

---

(1) Resultando que en 15 dias murieron en Barcelona de toda dolencia, 24 hombres, 18 mugeres, 22 adultos y 52 niños, no resultando aun por consiguiente á 8 por dia. (*Sucinta Relacion*, etc., p. 104.)

(2) *Guia de los forasteros en Barcelona para el año* 1821, p. 368.

(3) *Histoire médicale*, p. 18.

(4) Comment peut-on résoudre des débats sans les éclaircir?

« Est-ce donc là combattre, comme le dit M. le rappor-« teur? est-ce là infirmer ce qu'il veut bien appeler nos « preuves? » (P. 125.)

Je demanderai à mon tour : Est-ce donc là répondre à la déclaration formelle du représentant de notre gouvernement dans la Catalogne? Mais puisque M. le consul de France n'est pas une autorité assez respectable pour M. Pariset, je vais lui en citer d'autres. La municipalité et la junte de santé de Barcelone disent positivement que le pilote d'une polacre française, et cette polacre est *la Joséphine*, mourut à la Barcelonette le 6 août, et que le docteur Lorenzo Grasset ayant procédé à l'examen du cadavre, il le trouva de couleur jaune (1). M. Pariset nous dit lui-même que « ce furent les doc-« teurs don Antonio Pellicer et don Lorenzo Grasset « qui les premiers firent connaître, le 6 août, qu'un pi-« lote français et deux gardiens de la polacre de Lloret « étaient morts de la *fièvre jaune* (2). » Il résulte également des actes de décès de la Barcelonette et de la paroisse de Sainte-Marie de la Mer, dont ce faubourg n'est qu'une succursale, que Pierre Bonnafoux, pilote de la polacre française *la Joséphine*, mourut à la Barcelonette le 6 août. Si M. Pariset avait bien eu envie de connaître la vérité sur ce point, logeant au consulat de France, il aurait pu faire comme moi, y lire tout au long l'acte de décès de Pierre Bonnafoux.

---

je l'ignore. Aussi prendrai-je la liberté de prier M. Pariset de vouloir bien m'éclairer sur ce point.

(1) El medico D. Lorenzo Grasset dijo, que habiendo procedido al reconocimiento del piloto frances (ya difunto) le habia encontrado pintado de amarillo. (*Sucinta Relacion*, etc., p. 87.)

(2) *Histoire médicale*, p. 21.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans tout ceci, c'est que M. Bosc, qui a écrit, d'après ce qu'il m'a dit, cet acte de décès de sa propre main sur le registre du consulat, soutient aujourd'hui, avec M. Pariset, que le second capitaine du chebek *la Joséphine* succomba le 26 juillet.

N'est-ce pas d'ailleurs une chose bien étrange que de voir M. Pariset montrer tant d'antipathie pour les dates, lorsqu'il sait que leur seul rapprochement a suffi pour renverser de fond en comble les importations de la fièvre jaune les mieux accréditées; comme, par exemple, celle de l'île de Léon par le vaisseau *l'Asia*, en 1819 (1)? Du reste, nous allons voir, sans sortir de l'épidémie de 1821, à quoi servent les dates.

M. Pariset prétend que Cadix, Malaga et Barcelone reçurent cette année-là la fièvre jaune de la Havane, et que ces trois villes l'eurent presque en proportion des bâtiments qui leur vinrent de l'île de Cuba. Eh bien! le fait est que Cadix n'eut cette maladie que plus de trois mois après l'arrivée des bâtiments que l'on accuse de l'avoir importée; Malaga, deux mois après les avoir reçus; et le port de Barcelone, environ trente jours après l'admission de ces mêmes bâtiments : d'où il suit que si la cause de cette fièvre vint effectivement du Nouveau-Monde, elle eut en vérité une action bien lente. M. Pariset s'est aperçu de cette difficulté; il a senti que, dans une pareille affaire, l'espace d'un mois forme déja une lacune immense : aussi a-t-il cherché à la rétrécir, en rapprochant autant qu'il l'a pu la première apparition de la fièvre jaune dans le port de Barcelone de l'arrivée

---

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 58.

des navires venant d'Amérique. De là toutes ses morts d'individus, qui se portent à merveille.

Port de Barcelone. « D'après MM. les membres de « la commission médicale, continue M. le rapporteur, « le port de Barcelone et ses environs ne répandaient « en 1821 aucune mauvaise odeur, et ne présentaient « aucune cause d'insalubrité, capable de produire la « fièvre jaune; d'où ils concluent que, puisque cette « maladie s'est manifestée dans ce port, il faut néces- « sairement qu'elle y ait été importée. »

« Parmi les pièces officielles que M. Chervin a soumises « à l'examen de votre commission, dans le but de con- « tredire les assertions de nos honorables collègues, « nous n'en citerons que deux : la première est le procès- « verbal de la séance qui eut lieu à la municipalité de « Barcelone, le 6 août, au sujet des maladies suspectes « dans ce port. Suivant ce procès-verbal, les médecins « présents à la séance auraient fait mention de l'odeur « insupportable que répandait le canal Condal, et auraient « affirmé que, si l'on n'y remédiait promptement, il en « pourrait résulter de fâcheuses conséquences. La seconde « pièce est une proclamation datée du 18 janvier 1822, « dans laquelle le corps municipal de Barcelone s'ex- « prime ainsi : « De tous les écrits et de toutes les discus- « sions médicales que nous avons vus jusqu'à ce jour, il « résulte que la putréfaction des eaux du port ou a été l'ori- « gine, ou a contribué notablement au développement « de la maladie de douloureuse mémoire pour notre « patrie. » (P. 48.)

Les pièces dont le rapport ne fait pas mention, ne sont pas moins positives que celles que l'on vient de voir. Le 14 août, les médecins de la junte supérieure de santé, ceux de la junte municipale et les membres

de l'académie de médecine de Barcelone regardaient comme ayant pu fortement contribuer au développement de la maladie « l'état marécageux du port, la grande « quantité d'immondices, que les cloaques et le ca- « nal Condal y versaient, et le peu de propreté de quel- « ques uns des nombreux bâtiments qui s'y trouvaient à « l'ancre (1). »

Le 23 août, M. Raphaël Nadal, sous-inspecteur des épidémies, fit un rapport officiel à la junte municipale de santé, dans lequel il disait que le canal Condal contenait un amas de substances en putréfaction, plus pernicieux à la santé que l'air que l'on respirait dans l'intérieur du lazaret même (2).

Le 30 août, une commission composée d'ingénieurs et d'autres citoyens éclairés, au nombre de six, présenta à la municipalité de Barcelone un projet de travaux, « pour « faire, disait-elle, disparaître d'une seule fois les mau- « vaises odeurs que répandaient les canaux qui venaient « déboucher sous le boulevard de San-Ramon, et qui « souvent ne permettaient pas de passer sur la muraille « de mer. On éviterait, par ce moyen, ajoutait la com- « mission, que le port ne reçoive le sable, la vase et les « autres immondices qui le remplissent et l'infectent en « même temps, de manière à causer de grands pré- « judices à la santé publique (3). » « L'examen minutieux

(1) El estado cenagoso del puerto, la mucha imundicia que avocan las cloacas y acequia Condal dentro del mismo, y el poco aseo é incuria en algunos barcos de los muchos que hay anclados en èl. (Voir *el Diario de Barcelona* del 16 agosto de 1821.)

(2) Mas perjuicial que los ayres interiores que se respiran en el mismo lazareto. (*Voir* le Rapport cité.)

(3) Podiendo causas graves daños á la salud publica. (*Sucinta Relacion*, etc., p. 107.)

« que la commission a fait du cours du canal Condal, « l'a convaincue, disent MM. les commissaires, que son « embouchure est actuellement obstruée par un banc de « sable, qui en empêchant que ce canal ne se vide com- « plètement, donne lieu à la formation d'une grande « mare d'eaux corrompues, provenant des fabriques, de « l'abattoir, des lavoirs et autres établissements situés « sur ses bords, qui exhalent une mauvaise odeur, insup- « portable, capable d'infecter à elle seule la Barcelonette, « sans qu'il soit nécessaire que les contagions exotiques « viennent l'assaillir (1). »

Enfin, la junte de salubrité qui fut établie à Barcelone après la cessation de l'épidémie de 1821, s'exprimait ainsi en avril 1822 : « L'éloignement de toutes les « causes qui s'opposent à la santé publique de cette po- « puleuse capitale, ayant été confié à cette junte de « salubrité, elle a mis, dès le moment de son installation, « son plus grand soin à la propreté du port, au défaut « de laquelle on attribue surtout le développement de la « dernière épidémie qui a ravagé Barcelone (2). »

Comme MM. Bally, François et Pariset affirment au contraire positivement *qu'ils n'ont jamais senti* dans les environs du port de Barcelone, des exhalaisons qui frappaient tant d'autres personnes, on serait tenté de croire que MM. les commissaires français avaient le sens de l'odorat plus obtus ou moins développé que

---

(1) Que exalan un insufrible mal olor capaz por si solo de infestar la Barceloneta, sin necesidad de que la asalten los contagios exoticos. (*Ubi suprà, Apendice*, p. v.)

(2) A cuya falta se atribuye principalmente el desarrollo de la última asoladera epidemia que padeció Barcelona. (*Diario de Barcelona* del 1° de mayo de 1822.)

les magistrats et les savants barcelonais dont nous venons d'invoquer l'autorité. Eh bien! on se tromperait. Leurs organes olfactifs étaient, au contraire, d'une extrême susceptibilité, du moins lorsqu'il s'agissait des miasmes contagieux de la fièvre jaune, ainsi qu'on peut s'en convaincre par plusieurs passages de leur Histoire médicale (1).

Voyons, du reste, ce que répondent à des faits aussi

---

(1) MM. les commissaires ayant oublié de purifier une collection d'histoires particulières de malades dans le lazaret de Montalègre, ils s'empressèrent de réparer cet oubli à leur arrivée dans celui de Bellegarde. « Le paquet négligé précédemment fut ou« vert : aussitôt une vapeur infecte, d'un genre putride particulier, « frappa l'un d'eux à un point que, surpris par cette puanteur, « *il recula involontairement.* » (P. 93.)

D'un autre côté, « une chambre du lazaret de Montalègre avait « été habitée par un malade, lequel en était sorti depuis une quin« zaine. Pendant le jour, MM. les commissaires la tenaient ou« verte ; et comme elle était traversée par un grand courant d'air, « et que le soleil y donnait pendant quelques heures, ils s'en ser« vaient pour faire sécher leurs effets ; mais chaque soir ils avaient « soin de la bien fermer : leur sûreté le voulait ainsi. En revanche, « le matin, quand il s'agissait de passer de la porte à la fenêtre « pour tout ouvrir, celui d'entre eux qui en prenait la peine *se « sentait presque suffoqué*..... La chambre était toute nue ; on « n'y voyait que les quatre murs. » Néanmoins MM. les membres de la commission sont très-persuadés que « l'odeur nauséabonde « et souverainement repoussante » qui les suffoquait ainsi provenait « de la maladie du quarantenaire qui avait habité la chambre « en question. » (P. 104.)

Notez qu'ils ont publié dans le même ouvrage (pages 435 et 436), « qu'en général on n'apercevait aucune odeur chez les ma« lades (de la fièvre jaune) tenus avec propreté », et qu'ils furent particulièrement frappés du peu d'odeur qu'exhalaient les cadavres à Barcelone.

positifs, et à des témoignages aussi respectables que ceux que nous venons de rapporter, MM. les commissaires. « Nous le répétons, disent-ils, avec la plus en-« tière confiance: toutes ces petites fictions sur les éma-« nations du port, sur celles d'un ruisseau, toutes ces « petites ressources, suggérées par l'amour-propre et « l'intérêt, adoptées par la légèreté et soutenues par « l'imposture, se taisent et s'évanouissent devant le grand « fait de l'importation de la fièvre jaune d'Amérique « en Europe, fait de la publicité la plus solennelle, fait « fondamental, manifeste, incontestable, etc. (1). »

C'est ainsi que s'exprimait, en 1823, la commission médicale envoyée à Barcelone. Passons à la réponse que M. Pariset a faite à ces mêmes faits en 1827.

« Comme, dit-il, le point essentiel pour M. Chervin, « est de ne jamais convenir que la maladie soit importée « par les vaisseaux venus d'Amérique, il se rejette, pour « en expliquer l'origine, sur sa cause favorite, sur l'in-« fection; il en rassemble tous les éléments avec curio-« sité, pour la construire de toute pièce. *C'est la vase « du port, c'est l'ordure des rues, c'est la mauvaise « odeur du Condal, sorte de ruisseau, qui est tout « semblable à la Bièvre. D'ailleurs, on a dit cela, tel « jour à la municipalité; on l'a répété tel autre jour; « ainsi de suite.* Mais M. Chervin a beau s'évertuer; « il ne parviendra jamais à faire de Barcelone une ville « insalubre. *Barcelone et Barcelonette sont saines, « très-saines, habituellement saines*, m'écrivait de « Paris, le 22 mai 1827, un témoin oculaire, M. le « général de Cabanes. » (P. 125.)

Je dois faire observer que ce qui se trouve ici en

---

(1) *Histoire médicale*, p. 137.

caractères italiques, est rapporté avec des guillemets par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, comme étant une citation textuelle du travail de la commission chargée de l'examen de mes documents. Qu'on veuille bien comparer ce passage avec celui que j'ai transcrit précédemment, et l'on verra à quel point mon adversaire oublie la promesse qu'il a faite « de copier avec fidélité « le texte même du rapport. »

Quant à l'autorité de M. le général de Cabanes, qu'invoque ici M. Pariset contre l'origine locale de l'épidémie de Barcelone, elle est absolument nulle. M. de Cabanes a consigné des erreurs si nombreuses et si matérielles dans la lettre qu'il a écrite en faveur de la contagion, le 31 juillet 1827, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, que son témoignage en pareille matière ne saurait plus être d'aucun poids, quelque respectable qu'il puisse être d'ailleurs sur tout autre sujet. M. Pariset a donc été fort maladroit en publiant cette lettre à la suite de sa réponse au rapport de la commission. Il a compromis, par cette publication, un brave militaire qui n'a voulu que l'obliger, et il a fait voir en même temps avec quel empressement et avec quelle légèreté il accueille les assertions les plus erronées, pourvu qu'elles favorisent ses idées de contagion.

Mais, puisque M. Pariset a cru devoir s'appuyer de l'opinion d'un général espagnol pour soutenir l'importation de la fièvre jaune à Barcelone, qu'il me soit permis de dire ici que les autorités militaires françaises, qui occupaient cette ville en 1824, et s'empressèrent de me seconder de tout leur pouvoir dans mes recherches (1), regardaient au contraire l'épidémie dont il

---

(1) J'ai, sous ce rapport, les plus grandes obligations à M. le

s'agit, comme ayant été le produit de causes locales. C'est d'après cette manière de voir, que M. le lieutenant général, vicomte de Maringoné, qui commandait alors la division des troupes françaises dans la Catalogne, s'est attaché avec un zèle digne des plus grands éloges, pendant son séjour à Barcelone, à faire disparaître ou du moins à atténuer les diverses causes d'insalubrité que présentait cette capitale.

D'un autre côté, MM. Pensens, Paradis et Juving, officiers de santé en chef de la même division, après avoir conféré avec beaucoup de médecins barcelonais sur l'épidémie qui ravagea leur ville en 1821; après avoir pris une connaissance exacte de ce qui se passa dans cette grande catastrophe, et des faits allégués de part et d'autre, sont arrivés à la conclusion que la maladie qui couvrit Barcelone de deuil, et répandit l'épouvante dans les pays circonvoisins, ne fut ni importée ni contagieuse (1).

Mais revenons à notre sujet. M. Pariset se trompe.

---

lieutenant-général vicomte de Maringoné, à M. le général comte d'Arbaud-Mison, et à M. l'intendant militaire baron Sermet. M. le marquis de Laroche-Saint-André, consul de France dans la principauté de la Catalogne, m'a également servi avec beaucoup de bienveillance et de zèle dans tout ce qui était de son ressort. Il vient encore tout récemment de me faire parvenir plusieurs documents importants.

(1) Je dois aux recherches et à l'extrême obligeance de ces honorables confrères une foule de renseignements utiles et de faits importants que, sans eux, je n'aurais peut-être jamais connus. Dès mon arrivée à Barcelone, ils s'empressèrent de mettre à ma disposition tout ce qu'ils avaient pu recueillir sur l'épidémie de 1821, et, depuis lors, ils m'ont fait parvenir plusieurs pièces d'un haut intérêt dans la question qui m'occupe.

Je ne me rejette sur rien pour expliquer l'origine de l'épidémie de Barcelone. Il a prétendu que le port et ses environs ne répandaient, en 1821, aucune mauvaise odeur, et ne présentaient aucune cause d'insalubrité capable de produire la fièvre jaune. Je lui oppose le témoignage de tout ce qu'il y a de plus éclairé et de plus respectable à Barcelone même, et voilà tout. Je ne tire d'autre conclusion de l'existence des causes d'insalubrité signalées, si ce n'est que mon adversaire a émis une étrange erreur, en soutenant que ces causes n'existaient pas, et que, s'il a pu se méprendre sur un fait matériel d'une telle évidence, que n'a-t-il pas dû faire pour tout le reste? La présence de causes d'insalubrité dans le port de Barcelone, en 1821, est un fait positif qu'on ne saurait nier. Maintenant ces causes y ont-elles donné lieu au développement de la fièvre jaune? Chacun peut avoir là-dessus son opinion, suivant sa manière d'envisager l'action des causes morbifiques sensibles sur notre économie; mais ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'à ce jour la fièvre jaune a été tellement circonscrite dans les quartiers des villes des États-Unis d'Amérique, où la présence des causes locales d'insalubrité se fait particulièrement remarquer, que les contagionistes les plus décidés de ce pays, pressés de tous côtés par les faits, ont été obligés de poser en principe que cette maladie « est seulement communicable dans les endroits « où l'air est concentré, et rendu impur par des exhalai- « sons putrides. » De sorte que, suivant eux, le principe contagieux ou le germe de la fièvre jaune ne peut agir que par l'intermédiaire d'un air altéré, vicié, corrompu, c'est-à-dire de l'infection. Pourquoi ne pas dire tout d'un coup que c'est l'infection elle-même qui produit la fièvre jaune? Pour expliquer des faits, il est peu philosophi-

que de recourir à deux causes, lorsqu'une seule suffit (1).

M. le rapporteur ne s'est, du reste, exprimé au sujet des causes locales d'insalubrité que présentaient, en 1821, le port de Barcelone et la Barcelonette, qu'avec beaucoup de réserve. « Cette question ne nous a paru, « dit-il, que d'une médiocre importance; car aucun de « vous, Messieurs, n'ignore que souvent on cherche en « vain les causes locales des épidémies les plus désas- « treuses, ou tout au moins que ces causes restant en ap- « parence les mêmes, n'exercent leur action délétère, et « ne produisent leurs plus funestes effets que dans des « circonstances heureusement rares, et que nous ne sau- « rions toujours apprécier. » (P. 51.) Ainsi M. Coutanceau a répondu par anticipation, dans ce passage, aux questions que fait M. Pariset lorsqu'il dit: « Si une « cause locale a produit l'épidémie, comme le mal a été « grand, il faut bien que la cause ait été grande aussi; « et, dans ce cas, pourquoi n'a-t-elle agi qu'une seule « fois, tout d'un coup, au milieu de la plus parfaite « santé; tout de suite après l'arrivée de vaisseaux, de « vaisseaux qui viennent d'un foyer permanent de fièvre

---

(1) I am convinced (dit M. le docteur William Currie de Philadelphie) that the yellow fever is only contagious, or communicated from those that are sick, or affected with it, to those that are in good health, in situations where the air is confined and rendered impure by exhalations from putrefying vegetables, or other putrefiable substances. (*Voir* le document qu'il m'a donné.)

Suivant le docteur David Hosack de New-York : « The yellow « fever is only, in general, communicable through the medium « of an impure atmosphere..... rendered so by the decomposi- « tion of animal and vegetable substances. » (*Letter to doctor Chilshom*, 16 july 1808.)

« jaune, qui, dans la traversée, avaient eu des morts? » (P. 126.)

Rien ne prouve que la fièvre jaune ne se soit pas montrée à Barcelone, à des époques très-reculées. Ce que les historiens disent des nombreuses épidémies qu'a souffertes cette ville, avant la découverte du Nouveau-Monde, est trop vague et trop obscur, pour que l'on puisse en inférer qu'il n'y en ait pas eu quelques-unes de fièvre jaune mal observée. Cette maladie a d'ailleurs régné, en 1803, dans le port de Barcelone; et j'ai entre les mains des documents authentiques, d'où il résulte qu'il y eut plusieurs cas sporadiques de cette fièvre dans la capitale de la Catalogne en 1823.

Nous avons vu précédemment, que la maladie ne se montra point *tout de suite* après l'arrivée des bâtiments venant d'Amérique, comme le dit M. Pariset, mais seulement un mois après.

Je lui demanderai comment il se fait que les bâtiments arrivés du Nouveau-Monde depuis plus de trois siècles, de ce foyer permanent de fièvre jaune, n'aient introduit cette maladie, prétendue éminemment transmissible, qu'une seule fois dans Barcelone, puisqu'il nous dit lui-même que, jusqu'en 1822, il n'y avait pas en Espagne ce qu'on peut appeler l'ombre de précautions sanitaires. En attendant sa réponse, passons outre.

M. Pariset demande, enfin, si cette infection locale s'est déplacée, si elle était à Tortose, à Ascó, à Mequinenza, à Fraga, à Nonaspe, à Marseille, à Mahon, à Palma, à Malaga et à las Aguilas. Non, sans doute, elle ne s'est point déplacée : mais des causes analogues à celles qui l'ont fait naître à Barcelone, l'ont fait naître également dans ces différents endroits, excepté cependant à Fraga, où elle n'a point existé, puisqu'il n'y eut qu'un

malade de la fièvre jaune dans cette ville, et qu'il vint de Mequinenza, et à Marseille, où elle se trouvait dans le sein même d'un navire.

Afin de prouver que les causes de la maladie n'existaient pas dans le port de Barcelone, ou dans son voisinage, MM. les commissaires, ainsi que M. Audouard, ont dit, qu'après la désinfection des navires, les équipages qu'on avait enlevés furent ramenés à bord, et que, quoiqu'ils vinssent se plonger de nouveau dans l'atmosphère du port, ils n'eurent jamais de malades pendant tout le cours de l'épidémie. J'ai opposé aux inductions qu'on a voulu tirer de ce fait, un document dans lequel M. Raphaël Mas déclare que, sur 84 bâtiments qui restèrent dans le port, il n'y avait en tout que 36 gardiens à leur bord, et tous pris parmi les marins qui étaient allés en Amérique, et avaient déja éprouvé la fièvre jaune. M. Pariset n'a rien répondu à ce second fait, qui, comme on le voit, modifie singulièrement le premier.

Des pêcheurs. « MM. les commissaires disent ensuite, « continue le rapport, d'après le récit de l'alcade de « Barcelonette, que plus de 300 pêcheurs, qui s'étaient « isolés sur le sable du port, et ne communiquaient avec « la Barcelonette que fort indirectement et pour échanger « des vivres, n'eurent que quatre à cinq malades, sans « avoir de mort. M. Chervin oppose à ce fait un docu« ment qui a pour titre : *Notice des uniques individus « qui habitèrent et couchèrent sur la plage du fond « de ce port, pendant que la Barcelonette resta isolée, « et des maladies qu'ils éprouvèrent.* D'après cette « notice, qui est signée par M. Raphaël Mas, lieutenant « du port, 69 individus seulement, de tout âge et de « tout sexe, auraient été campés dans cet endroit, et

« ils y auraient eu 14 malades et 4 morts. » (P. 40.)

« Il se peut, répond M. Pariset, que M. l'alcade ait « parlé par hyperbole, figure de rhétorique par laquelle « on augmente; mais il se peut aussi que M. l'intendant « du port ait parlé par litote, autre figure par laquelle « on diminue. Vous voilà entre deux figures de rhéto- « rique, choisissez. » (P. 133.)

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie cherche à se justifier, en disant qu'il tient le fait dont il s'agit de M. l'alcade de la Barcelonette. Fort bien. Mais cet alcade, ou premier commissaire, qui était don Vicente Julia, président de la junte provisoire durant l'épidémie, certifie dans un document authentique, que j'ai entre les mains, « que, non seulement il est vrai que quelques- « uns des individus campés sur la plage du port tom- « bèrent malades et moururent dans cet endroit, vu « que c'est lui qui délivra les cercueils pour les porter « au cimetière; mais qu'aussi plusieurs autres qui, à « raison de leur isolement de la Barcelonette, se croyaient « à l'abri de l'épidémie, furent apportés malades du « même lieu, à l'hôpital provisoire établi dans ce fau- « bourg, où ils moururent (1). » Or, comment conce-

(1) Certifico : como primer comisario y presidente de la junta provisional durante la referida epoca, que, no solamente es verdad que en aquella localidad (la playa del puerto) enfermaron y murieron algunos individuos por haver yo mismo librado las cajas para conducirlos al cementerio; si que tambien otros varios, creyendose ser libres de la enfermedad por estar separados de esta poblacion, desde el mismo punto, por estar enfermos, fueron trasladados y murieron en el hospital que por disposicion de la M. Y. junta municipal de sanidad, fué mandado establecer provisionalmente, etc. En la Barceloneta, á los 6 de abril de 1822.

VICENTE JULIA.

voir maintenant, que ce magistrat ait dit à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie précisément le contraire de ce qu'il a certifié six mois après? Notez que les faits dont il s'agit, eurent lieu avant que M. Pariset ne se rendît, le 8 novembre, à la Barcelonette; car M. le docteur Campmany, qui sortit de ce faubourg le 27 octobre, assure « qu'il y visita et y vit mourir plusieurs « individus, qui s'étaient réfugiés sur la plage (1). »

Quant à M. le lieutenant du port, il désigne nominativement, ou par famille, les 69 individus compris dans sa notice, comme étant les seuls qui campèrent sur la plage du port, durant l'épidémie; et ce calcul s'accorde parfaitement avec ce que m'ont dit sur ce sujet MM. Salva, Piguillem, Campmany (2), et plusieurs autres personnes dignes de foi. Ainsi il ne saurait y avoir pour moi le moindre doute sur l'exactitude du fait dont il s'agit.

Depuis le 5 juin 1827, qu'il entretenait l'Académie d'hyperboles et de litotes, M. Pariset n'est pas resté inactif. Dans la vue de trouver quelque moyen d'appuyer ses assertions, il a fait écrire par M. Bosc, son ancien suppléant dans la recherche des faits de contagion, à M. Raphaël Mas, qui lui a expédié, le 20 octobre dernier, une copie de la notice des *uniques indi-*

---

(1) Lo que dice el señor Pariset en su pag. 16....... es tan falso como que yo mismo visité y ví morir á varios individuos que se refugiaron en la misma orilla. (*Periodico de la Sociedad de salud publica de Cataluña*, p. 358.)

(2) Sabemos (dit ce dernier) cuan exagerado es el número que nos cuenta el Sr Pariset de los individuos que vivian en el puerto, y cuan equivocadamente ha procedido en toda la historia de su comision. (P. idem.)

vidus qui restèrent campés sur la plage du fond du port de Barcelone, durant l'épidémie. Mais, chose fort remarquable, M. Mas a ajouté, au bas de cette copie, une note qui ne se trouve point sur celle qu'il a bien voulu me délivrer en 1824, quoiqu'il assure cependant que les deux pièces sont conformes.

Il dit, dans cette note, qu'outre les embarcations échouées sur le sable, et qui servaient d'asile à une partie des 69 individus mentionnés plus haut (1), « il « y avait à la même époque, sur cette plage, cent dix « barques de pêche à voile latine, dans lesquelles il y « avait trois cent quarante marins qui sortaient le matin « hors du port, pour aller pêcher, quand le temps était « favorable, et rentraient dans l'après-midi (2). »

M. le lieutenant du port ne dit point ici que les trois cent quarante marins qui étaient à bord des cent dix barques fussent campés sur la plage, et l'on trouve néanmoins le passage suivant dans la lettre qu'il a adressée à M. Bosc, le 20 octobre dernier : « Quant aux per- « sonnes, dit-il, qui habitaient pendant l'épidémie les « baraques situées sur la plage, touchant la muraille de « mer, vis-à-vis la Bourse, où plusieurs grosses barques « étaient échouées, *on en porte le nombre à quatre* « *cents*, comme on peut le voir par les documents ci-

---

(1) Les autres logeaient dans des baraques et sous des tentes.

(2) Nota. Ademas de las expresadas embarcaciones existieron durante la misma epoca en esta playa ciento y diez barcas de bou en las cuales habia tres cientos cuarenta marineros, que salian á pescar fuera del puerto en los dias de buen tiempo por la mañana, y regresaban á la tarde. RAFAEL MAS.

Las noticias que arriba se expresan son iguales á las que facilité al doctor Chervin cuando estuvo en esta capital. RAFAEL MAS.

« joints (1) : » or, je ne vois rien de pareil dans ces documents. D'une part, la notice des *uniques individus* qui habitèrent et couchèrent sur la plage du port, ne comprend que 69 personnes, en comptant 9 membres dans la famille de M. Charles Masia : de l'autre, la note ajoutée à la copie de ce document, que M. Mas a adressée à M. Bosc, porte bien qu'il y avait 110 barques montées par 340 marins; mais rien n'indique que ces marins restassent sur la plage, lorsqu'ils n'étaient pas à la pêche. Tandis qu'une note (2) qui se trouve au bas de la copie que M. Mas a bien voulu me délivrer, en 1824, de ce même document, qui est officiel, dit au contraire, implicitement, que la majeure partie de ces marins allaient loger chez eux, à la Barcelonette, les jours qu'ils revenaient de la pêche, puisqu'elle porte que ceux d'entre eux qui avaient leur demeure et leur famille *dans la ville*, restaient à bord de leurs barques, et que deux tombèrent malades et moururent à la Barcelonette.

Or, ce fait ne prouve-t-il pas évidemment que ceux qui avaient leur demeure dans ce faubourg, s'y rendaient en revenant de la pêche, au lieu de rester à bord de leurs barques, comme étaient obligés de le faire ceux qui avaient leur habitation dans la ville, où les mesures sanitaires les empêchaient de pénétrer? or, M. Pariset

(1) *Journal général de médecine*, cahier de janvier 1828, p. 150.

(2) NOTA. Los dias que regresaban de la pesca las barcas, se quedaban dentro de ellas los marineros que tenian sus casas y familias en la ciudad : de estos enfermaron dos que murieron en la Barceloneta. RAFAEL MAS.

n'ignore point que les pêcheurs de Barcelone résident presque tous à la Barcelonette (1).

Ce médecin ne s'en est point tenu à ses premières erreurs. Il a avancé, le 8 janvier dernier, devant l'Académie royale de médecine, que les documents transmis par M. Raphaël Mas, au sujet des individus qui restèrent campés sur la plage du port, durant l'épidémie, « apprennent positivement : 1° qu'au lieu de 69 per« sonnes, il y en avait 75 ; 2° que sur les 14 malades « allégués, 9 l'ont été à Barcelonette, et sont venus ache« ver leur convalescence dans le centre même du port ; « 3° enfin, qu'outre ces 75 personnes, 340 marins-pê« cheurs ont passé tout le temps de l'épidémie dans le « même lieu, c'est-à-dire dans le foyer même de l'infec« tion, sans avoir ni malades ni morts (2). »

Jamais assertions ne furent plus erronées. D'après les documents dont parle M. Pariset, les personnes campées sur la plage n'étaient que 69, et les 9 malades en question ne le furent point à la Barcelonette, ainsi qu'il le prétend, mais bien dans un des magasins du quai ; *en un almacen del anden de la riba*, lesquels sont à si peu de distance du port, que, de l'aveu de M. Pariset lui-même, *les mâts de beaupré des bâtiments à l'ancre en touchent presque le mur* (3). Or, le quai dont il s'agit est séparé de la Barcelonette par une esplanade que ce médecin appelle, avec raison, *vaste et magnifique (ubì suprà)*. Enfin, M. le lieutenant du port ne dit point,

---

(1) *Voyez* ce qu'il dit à ce sujet à la page 9 de son Histoire médicale.

(2) *Revue médicale*, cahier de février 1828, p. 305.

(3) *Histoire médicale*, p. 151.

dans les documents adressés à M. Bosc, que les 340 marins-pêcheurs mentionnés plus haut *n'eurent ni malades*, *ni morts*, ainsi que le soutient M. Pariset; tandis qu'il résulte positivement du document qu'il m'a délivré, en 1824, que ces marins, dont il ne faisait point alors connaître le nombre, *eurent des malades* et *des morts*, ainsi que je l'ai prouvé en rapportant ses propres paroles. Tout n'est donc que fiction dans les faits que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie a communiqués, le 8 janvier dernier, à ses honorables collègues, dont il a surpris la religion sur le fait des pêcheurs comme sur tant d'autres; parce que, parlant seul devant des hommes étrangers, pour la plupart, au point en litige, il lui a été facile d'avoir raison : mais le triomphe de l'erreur ne saurait être de longue durée.

N'eût-il pas été, en effet, bien extraordinaire que tandis que les 69 individus désignés par M. Mas, comme ayant été campés sur la plage du port, avaient 14 malades et 4 morts, les 340 marins qui, suivant M. Pariset, auraient *passé tout le temps de l'épidémie dans le même lieu*, n'en eussent pas eu un seul? Dans la vue d'avoir des données positives sur ce point important, j'écrivis, le 8 avril dernier, avec beaucoup de détails à M. le lieutenant du port de Barcelone, et je lui adressai, en outre, les questions suivantes, en le priant très-instamment d'avoir la bonté d'y répondre le plus tôt qu'il lui serait possible :

1° En revenant de la mer, les 110 barques précitées allaient-elles mouiller dans le vieux port, ou bien au quai Neuf?

2° Ces barques étaient-elles considérées comme infectées, ou comme saines?

3° La majeure partie des marins qui les montaient,

n'allaient-ils pas loger à la Barcelonette, lorsqu'ils revenaient de la pêche?

4° Sur ces 340 marins, combien y eut-il de malades et de morts?

5° Enfin, ces marins avaient-ils été en Amérique, et y avaient-ils éprouvé la fièvre jaune, comme les gardiens des bâtiments restés dans le vieux port, durant l'épidémie?

Le 7 juin dernier, j'ai reçu la réponse suivante, qui est remarquable par son laconisme.

Bureau du capitaine du port de Barcelone, le 27 mai 1828.

« Monsieur, les nombreux devoirs de ma place m'ont « empêché de répondre sans délai à votre honorable lettre « du 8 avril dernier, que j'ai reçue par l'intermédiaire « de M. le consul de France à Barcelone: je le fais donc « actuellement, en vous disant que lorsque j'eus l'honneur « de vous voir dans cette capitale, je vous communiquai « les uniques renseignements que je possédais sur ce « qui se passa dans cette ville, durant l'épidémie de « fièvre jaune de 1821. J'ai par conséquent le regret de « ne pouvoir vous être agréable en vous procurant les « nouvelles informations que vous désirez, etc. (1) »

RAPHAEL MAS.

---

(1) Muy señor mío y de mi mayor aprecio : las múchas atenciones de mi empleo me han privado de contestar sin demora á la favorecida de V. de 8 de abril último, que recibí por mano de este señor consul de Francia : hagolo pues ahora diciendole, que cuando tube el honor de tratarle en esta capital le facilité las unicas noticias que yo posehía de lo ocurrido en ella durante la epidemia de fiebre amarilla en el año 1821 ; por consiguiente me cabe el sentimiento de no poder complacerle proporcionandole las demas que desea, etc. RAFAEL MAS.

Je suis extrêmement sensible à toutes les formes de politesse que renferme la lettre de M. le lieutenant du port de Barcelone; mais je regrette en même temps vivement que cet officier n'ait pas pu répondre à une seule des questions que j'ai pris la liberté de lui adresser dans des vues d'intérêt public, et qui, ce me semble, sont entièrement de sa compétence. Car dire où les barques de pêche allaient mouiller en revenant de la mer, si elles étaient regardées comme saines ou comme infectées, si les marins qui les montaient restaient à bord ou se rendaient à la Barcelonette, combien ces mêmes marins eurent de malades et de morts durant l'épidémie, devrait être chose facile pour celui qui, comme M. Mas, était chargé de la police sanitaire et maritime du port dont il connaît si bien le personnel et dirige tous les mouvements.

M. Mas aurait-il donc craint de compromettre la cause de ses amis, MM. les contagionistes de Paris, en répondant à mes questions, et en me faisant connaître des faits positifs qui se sont passés sous ses yeux? On serait, je l'avoue, tenté de le croire, en voyant d'une part son extrême réserve avec moi, et de l'autre l'empressement qu'il a mis à répondre longuement et itérativement à mes adversaires, qui ont été jusqu'à l'interroger sur ma moralité, ainsi qu'on le voit par une de ses réponses à M. Bosc (1).

Mais si M. le lieutenant du port de Barcelone m'a

---

(1) No traté tan á fondo al doctor Chervin que pudiese formar un juicio cabal de sus cualidades morales, pues que las pocas veces que hablé á dicho sujeto fué para satisfacer á sus preguntas y por consiguiente no tuve ocasion de enterarme de sus circumstancias. RAFAEL MAS.

communiqué, en 1824, les *uniques renseignements* qu'il possédait sur l'épidémie de 1821, où a-t-il donc pris ceux qu'il a transmis récemment à M. Bosc, ou, pour mieux dire, à M. Pariset, et qui sont en partie contradictoires avec le document qu'il a bien voulu me délivrer à cette première époque? Quant à moi, je resterai convaincu, jusqu'à la preuve positive du contraire, que les individus qui furent campés sur la plage du port de Barcelone, durant l'épidémie, n'étaient que 69; et il nous est aujourd'hui démontré que ces personnes eurent, non-seulement des malades, mais encore des morts, bien que la commission médicale ait prétendu le contraire.

Premiers malades. « Chose bizarre! s'écrie M. Pa-
« riset, trois navires se trouvaient dans le port (de Bar-
« celone) avant l'arrivée de ceux d'Amérique : un de
« Venise, un de Naples, un de Marseille. Ce sont ceux-
« là qui, après l'arrivée du convoi, ont été les premiers
« malades; et, à ce propos, M. le rapporteur dit (p. 51):
« *Cela ne s'accorde nullement avec les idées d'impor-*
« *tation de la Havane par les bâtiments du convoi.*
« Et qu'est-ce qui s'accordera donc avec ces idées? ajoute
« M. Pariset, si ce n'est ce fait lui-même, lequel établit
« nettement, et une importation réelle, et une contagion
« commencée? » (P. 127.)

Ce médecin a publié, en 1823, que, « partie de la Ha-
« vane, la maladie a fait à Barcelone sa première explo-
« sion dans les navires qui l'avaient apportée (1); » mais il convient aujourd'hui, et avec raison, que ce ne furent point ceux-là qui eurent les premiers malades. Ainsi les bâtiments venus d'Amérique étaient depuis près d'un

(1) *Histoire médicale*, p. 543.

mois dans le port; des milliers de personnes avaient été à leur bord, et toujours impunément; les marchandises de leurs chargements avaient été disséminées dans divers quartiers de la ville sans donner lieu au moindre accident; la maladie se manifeste, non dans leur sein, ou parmi les personnes qui les fréquentaient habituellement, mais bien à bord des trois bâtiments précités; et ce sont les navires venus d'Amérique que l'on accuse d'avoir importé la fièvre jaune, et de l'avoir communiquée aux autres bâtiments!! supposition combattue par l'évidence.

Partant néanmoins de cette supposition, M. Pariset prétend que si un étranger contracte cette maladie en entrant dans un bâtiment, c'est qu'elle y est. Raisonnement absolument semblable à celui que l'on ferait, en disant : Si l'on contracte une fièvre intermittente ou rémittente, peu importe, en se rendant dans un lieu marécageux, c'est que cette fièvre s'y trouve.

« Que cet homme, ainsi frappé (de la fièvre jaune), « ajoute M. Pariset, se rende dans un village, il pourra « mourir, et mourir seul; qu'il se rende dans une ville « un peu considérable, il y a bien apparence qu'il don- « nera sa maladie à ceux qui l'approcheront : mais s'il « est reçu dans une ville populeuse, inévitablement sa « maladie passera à ses voisins, de ceux-ci à d'autres, et « par ses progrès successifs elle deviendra universelle. « Toutes les épidémies d'Espagne sont dans ce peu de « paroles; et, au nom du ciel, comment appellerons-nous « une maladie qui, introduite dans la ville par un seul « homme, comme à Tortose, passe de l'un à l'autre, « comme à Tortose, et envahit toute une population, « comme à Tortose? Nierez-vous le fait? Vous mentez « au genre humain, etc. » (P. 128.)

Oui, je nie le fait, et je ne mens à personne. Je nie que la maladie ait été introduite à Tortose par Salvador Curto, ainsi que vous le prétendez; je nie que de cet homme elle ait passé à d'autres, ainsi que vous le prétendez; je nie enfin que la population de Tortose ait été envahie par la maladie de la manière dont vous le racontez. Vous dites que si un individu atteint de la fièvre jaune est reçu dans une ville populeuse, *inévitablement* sa maladie passera à ses voisins, de ceux-ci à d'autres, et que par ses progrès successifs elle deviendra universelle. Mais ne nous avez-vous pas dit vous-même que l'amiral Gravina fit débarquer à Cadix 500 malades de la fièvre jaune, et qu'ils ne communiquèrent leur mal à personne? est-ce que Cadix n'est pas une ville populeuse? Ne nous avez-vous pas dit que des hommes atteints de cette fièvre quittent Séville pour se rendre à Alcala, à Ecija, à Carmona, à Cordoue; qu'ils y achèvent leur maladie, se sauvent ou meurent sans nuire à qui que ce soit? est-ce que Cordoue, est-ce qu'Écija et Carmona même, ne sont pas des villes populeuses? Les principes que vous posez sont donc en contradiction directe avec les faits que vous rapportez, avec des faits positifs, notoires, qui ont eu pour témoins des populations entières?

14 *et* 29 *août*. « M. Chervin dit, poursuit M. Pariset, « que les médecins de Barcelone, réunis en junte le 14 « et le 29 août 1821, s'exprimèrent avec ambiguité sur le « caractère contagieux de la fièvre régnante : donc, se- « lon M. Chervin, ce caractère était équivoque. » (P. 128.) Nous avons vu précédemment le rapport textuel que les médecins de la junte supérieure de santé firent, le 29 août, au président de cette même junte. Il résulte de ce document important, ainsi que de tous les rapports particu-

liers qui lui servirent de base, que, jusqu'au 29 août, la maladie régnante, ou, pour mieux dire, la fièvre jaune n'avait présenté de caractère contagieux sur aucun des points où il y avait eu des malades, bien que l'existence de cette maladie eût été reconnue et constatée depuis près d'un mois. Quand le mal prit ensuite de l'extension, les médecins effrayés attribuèrent ses progrès rapides à la contagion, tandis qu'ils n'étaient que le résultat de la marche de l'épidémie. Convaincus de leur erreur par une observation attentive et répétée, plusieurs d'entre eux déclarèrent avec candeur que, d'après leur expérience personnelle, la maladie qu'ils avaient sous les yeux n'était point contagieuse; et ils exposèrent les motifs de leur opinion. Qui le croirait! une conduite aussi honorable a été pour eux un sujet de graves reproches de la part de M. Pariset.

Narcisse Jové. Le rapport passe ensuite à la prétendue importation de la fièvre jaune, du port et de la Barcelonette dans la ville de Barcelone. « MM. les commissaires rapportent, dit-il, que la fièvre jaune fut introduite, le 10 août, dans la rue de *las Molas* par un « employé de la douane, qui revint chez lui, n° 3, sortant du brick *le Taille-Pierre*; qu'il y communiqua « cette maladie à la fille de la maison et à deux autres « femmes, et que de celles-ci le mal passa bientôt à un « autre étage, et ensuite à toute la rue.

« Il résulte d'un certificat de M. Renard, propriétaire « de la maison n° 3 de la rue de *las Molas*, que le douanier dont il s'agit, appelé Narcisse Jové, fut effectivement atteint de la fièvre jaune au commencement d'août; « mais qu'il ne la communiqua à personne, pas même à « sa femme, qui le soigna et coucha avec lui les deux « premiers jours de sa maladie, avant qu'on le transpor-

« tât à l'hôpital-général, où il mourut le 5 août. Ni elle « ni leurs deux enfants n'éprouvèrent la plus légère in-« disposition qui eût rapport à l'épidémie.

« Quant à la fille de la maison, elle ne tomba malade « que vers le milieu de septembre, au moins cinq se-« maines après Narcisse Jové; et ce fut, des sept per-« sonnes qui habitaient la maison lors de la maladie de « ce douanier, la seule qui fût attaquée de la fièvre jaune, « et en devînt la victime. Jové ne communiqua pas non « plus cette maladie dans l'hôpital de Sainte-Croix, puis-« qu'elle ne s'y montra que long-temps après sa mort, « suivant un document de M. le docteur Sahuc sur les « orphelines. » (P. 54.)

Gabriel Roma. « MM. les membres de la commis-« sion médicale, continue le rapport, attribuent aussi « l'introduction de la maladie dans la ville à Gabriel « Roma, sellier aux Encants. Suivant eux, après avoir « contracté la fièvre jaune à bord d'un des bâtiments « mouillés dans le port, il la communiqua aux gens de « la maison qu'il habitait, et cette maison perdit neuf « personnes.

« Mais, d'après les registres mortuaires de la paroisse « de Sainte-Marie-de-la-Mer, Gabriel Roma n'aurait été « enterré que le 21 août; de sorte que le port ayant été « fermé le 6 du même mois, il serait douteux que Roma « ait pu contracter la maladie sur les bâtiments du port. « Quoi qu'il en soit, il résulte d'un autre extrait mor-« tuaire que Marie Toll, la première personne qui mou-« rut ensuite dans cette maison, ne fut enterrée que le « 1er octobre, c'est-à-dire plus de quarante jours après « Gabriel Roma; ce qui détruit toute coïncidence entre « les deux événements. »

Paul Galceran. « MM. les commissaires disent aussi

« que, dès le principe de l'épidémie, Paul Galceran, ser-
« rurier, qui demeurait sous la muraille de mer, con-
« tracta la fièvre jaune en fréquentant les navires mouil-
« lés dans le port de Barcelone. M. le docteur Chervin
« oppose à cette assertion un extrait des registres mor-
« tuaires de la paroisse de Sainte-Marie-de-la-Mer, qui
« constate que Paul Galceran fut enterré le 5 de sep-
« tembre 1821; de sorte qu'il s'écoula trente jours de-
« puis la fermeture du port jusqu'à la mort de cet
« homme. » (P. 55.)

Veut-on savoir maintenant de quelle manière M. Pariset s'y prend pour combattre des faits aussi positifs? le voici :

« Répondrai-je, dit-il, aux arguties sur les dates, tou-
« chant la mort du douanier de la rue de las Molas, et
« touchant celle de Gabriel Roma, sellier, de Paul Gal-
« ceran, serrurier, citées, ou par l'académie de Barce-
« lone, ou par le docteur don Francisco Bahi, témoin
« oculaire? Ces morts ne sont que trop réelles, pour que
« l'une soit la suite de l'autre; la circonstance de temps
« n'infirme point la circonstance de lieu, quoi qu'en ait
« dit le rapport; et ce sont là des détails que personne
« ici ne peut juger : en second lieu, de ce que le mal
« du douanier, du sellier, du serrurier, ne passe point
« à tel ou tel qui les approche, s'ensuit-il que tous les
« faits réels de transmission soient anéantis? On n'af-
« fecte de citer tous ces cas négatifs que pour nous re-
« procher apparemment de les avoir négligés; mais que
« voulez-vous que nous fassions de ces cas négatifs? »
(P. 129.)

Réfutation. Que vous en fassiez! Que vous ne les transformiez pas éternellement en faits positifs; que vous ne fassiez pas du cas du douanier Jové un fait de con-

tagion, lorsqu'il fournit, au contraire, les preuves les plus évidentes de la non-transmission de la maladie; que vous n'attribuiez pas à Gabriel Roma les neuf morts qui eurent lieu dans la maison qu'il habitait, vu que la première personne qui fut victime de l'épidémie, dans cette maison, ne succomba que le 1er octobre, c'est-à-dire plus de quarante jours après Roma, et lorsque l'épidémie était à son summum dans le quartier des Encants. Vous me demandez ce que nous voulons que vous fassiez des faits négatifs? Comme historien, vous deviez les consigner dans votre ouvrage sur la question qui nous occupe, afin que le lecteur pût juger par lui-même de quel côté doit pencher la balance. Loin de là, non-seulement vous vous abstenez de mettre sous ses yeux les faits de non-contagion, mais vous les convertissez pour la plupart en autant de cas de transmission de la maladie, et puis vous prononcez que la fièvre jaune est une affection éminemment contagieuse!!!

Vous dites que les morts de Jové, de Roma et de Galceran ne sont que trop réelles. Qui les nie? qui les conteste? et quelles inductions pouvez-vous tirer de leur réalité? « Pour que l'une soit la suite de l'autre, dites« vous, la circonstance de temps n'infirme point la cir« constance de lieu. » (P. 129.) Non sans doute, si l'on admet, comme vous l'avez fait en 1820, que la période d'incubation du principe contagieux de la fièvre jaune peut durer plusieurs années de suite (1); mais si l'on reconnaît, au contraire, comme vous l'avez fait en 1823, que cette même période « n'excède pas vingt-quatre « heures et trois jours à la rigueur (2), » il est fort à pré-

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 106 et 95.
(2) *Histoire médicale*, etc., p. 487.

sumer que Gabriel Roma et Paul Galceran n'auront pas puisé leur maladie à la source que vous indiquez, et que Marie Toll et mademoiselle Renard n'auront pas été contagiées, la première par Roma, et la seconde par Jové, ainsi que vous l'avez publié. Qu'on juge, d'après cela, si M. Pariset avait raison de s'écrier : « Querelles « de dates ! à quoi servez-vous ? » Ce médecin demande si, de ce que le mal du douanier, du sellier, du serrurier ne passe pas à tel ou tel qui les approche, il s'ensuit que tous les faits réels de transmission soient anéantis? non, s'il y en avait qu'on pût appeler ainsi : mais il s'ensuit que des faits qu'il nous donnait il y a peu de temps comme réels, et même très-réels, se sont évanouis devant la saine critique. Qui nous dit qu'il n'en sera pas de même pour tous ceux auxquels il veut bien encore accorder cette qualification?

M. Saforcada. MM. les commissaires Bally, François et Pariset nomment la maison Saforcada à la page 36 de leur Histoire médicale, en annonçant qu'ils reviendront plus tard sur cette même maison ; et, à la page 129 du même ouvrage, ils ajoutent en effet ce qui suit : « On « nous a raconté souvent à Barcelone que, dans les pre- « miers temps de l'épidémie, une maison de commerce « qu'il n'est plus nécessaire de nommer, ayant à Barce- « lonette des magasins remplis d'une grande quantité de « laine qu'on lui avait envoyée des Antilles (c'était pro- « bablement de la laine de vigogne), jugea qu'il était « convenable de faire transporter cette laine à Barcelone, « et que les ouvriers qui firent ce travail devinrent ma- « lades et périrent presque tous de la fièvre jaune. »

Le Rapport sur mes documents a repoussé de la manière suivante ces allégations : « La maison de commerce « dont ont voulu parler MM. les commissaires, est, dit-il,

« celle de MM. Ambroise Saforcada et comp^e. Or, ces « négociants déclarent, entre autres choses, dans un acte « signé par trois notaires, et légalisé par M. le consul « de France, qu'ils n'ont jamais eu de magasin à la Bar- « celonette, ni en loyer, ni en propriété; qu'en 1821 ils « ne reçurent ni n'achetèrent aucune espèce de laines « venues par mer, et que les uniques laines qu'ils reçu- « rent à cette époque leur vinrent par terre d'Estrama- « doure et d'Aragon (1). M. Gaëtan Pereyra, contrôleur « de la douane de Barcelone, certifie en outre qu'il n'a « été débarqué dans cette ville, pendant les neuf premiers « mois de 1821, à la connaissance de cette douane, au- « cune laine venant d'Amérique. » (P. 58.)

De pareils faits semblent sans réplique, et cependant M. Pariset croit y répondre.

« Ainsi, dit-il, page 36, je cite le nom (de M. Safor- « cada) sans le fait; et, page 129, je cite le fait, comme « un simple bruit, et je le cite sans le nom. L'un ne « tient point à l'autre; et comme le nom sans le fait ne « signifie rien du tout, le soin que j'ai pris de séparer « l'un d'avec l'autre, me dispenserait de répondre. « M. Chervin lie le nom au fait, pour mieux nous at- « taquer: et cela est déloyal. Il fait le mal qu'il nous « reproche. Qu'en 1821, M. S. n'ait pas reçu de vigogne « par les navires, cela peut être; mais qu'il n'ait pas « eu de magasin, ou de marchandises à Barcelonette, « malgré l'acte notarié que produit M. Chervin, c'est ce « que je nie hardiment : et, puisque je suis ramené sur « cette affaire, voici la vérité sur le tout. La première

(1) Ils déclarent, en outre, que leur maison n'a jamais reçu ni acheté de laines de vigogne, ni d'aucune autre qualité, provenant des Antilles ou de toute autre partie de l'Amérique.

« maison de la rue Moncade, où se manifesta la fièvre « jaune, fut celle de M. S., riche négociant. Sachant « qu'on allait isoler Barcelonette, il se hâta de faire pas- « ser, à ses magasins de la ville, différents objets qu'il « avait à Barcelonette, objets dont le principal consistait « en laines. Tous les ouvriers qui les rapportèrent, « tombèrent malades et moururent. Un commis aux « écritures, Italien d'origine, tomba malade et mourut. « Un serviteur de la maison tomba malade et mourut. »

« Voilà, ajoute M. Pariset, ce que je tiens d'une au- « torité aussi irrécusable pour vous qu'aucune autre : « car, du reste, ni M. Chervin, ni moi, n'avons rien vu « de tout cela. » (P. 129.)

M. Pariset dit que je lie le nom au fait pour mieux l'attaquer, et que cela est déloyal. S'il y avait quelque chose de déloyal dans cette affaire, ce que je ne prétends point, ce serait bien certainement le soin qu'il a pris de séparer le nom du fait, dans la vue d'empêcher la vérification de ce dernier, et par ce moyen d'échapper à la critique. Ce n'est point avec de pareilles réticences, que l'on doit procéder dans la recherche de la vérité. Dans une question aussi grave que celle qui nous occupe, le premier devoir de l'écrivain est de faire connaître les sources où il a puisé ses renseignements, et de fournir, autant qu'il est en lui, les moyens de les vérifier.

M. Pariset prétend que je fais moi-même le mal que je lui reproche. Je ne lui reproche aucun mal : je prouve seulement que ce qu'il a dit de la laine de M. Saforcada est entièrement erroné, et même absurde.

D'abord, on ne recueille point de laine dans les Antilles. Les moutons n'y portent qu'une espèce de poil, qu'on ne ramasse point, ainsi qu'ont pu s'en convaincre MM. Bally et François, lorsqu'ils ont visité ces contrées. Quant à

la laine de vigogne, on la recueille dans les Cordilières, et en trop petite quantité pour qu'un négociant de Barcelone ait pu en remplir des magasins à la Barcelonette, ainsi qu'on le prétend. Il y a plus. Le 12 septembre 1824, je profitai de l'extrême obligeance de M. William Stirling, consul des États-Unis de l'Amérique du nord à Barcelone, pour le prier de vouloir bien s'informer, auprès des négociants et des courtiers en laine de cette ville, s'il y était arrivé de la laine de vigogne pendant les années 1819 et 1820. Après avoir fait bien des démarches, M. Stirling me répondit, le 11 novembre suivant, dans une lettre qui a été légalisée par M. le consul de France, qu'aucun des négociants et des courtiers qu'il avait interrogés à ce sujet, ne se rappelait qu'il leur fût venu de la laine de vigogne, ni en 1819, ni en 1820. D'où M. Saforcada avait-il donc tiré de laine de vigogne une assez grande quantité, pour en remplir des magasins? Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette affaire, c'est que toute la laine que possédait ce négociant, lors de l'épidémie, ne s'élevait qu'à trente-trois balles et quelque chose (treinta y tres sacas y pico), ainsi qu'il résulte d'un document authentique qui m'a été délivré par Antoine Anglada, charretier de Barcelone, qui fut chargé par la municipalité de conduire cette laine au lavoir du lazaret, lorsqu'un bruit populaire, que M. Pariset s'est empressé de recueillir, l'eut signalée comme étant contaminée. Eh bien! ce charretier déclare, dans ce même document, que ni lui, ni les trois garçons qui l'aidèrent à conduire, sur quatre charrettes, cette même laine, n'éprouvèrent, ni à cette époque, ni ultérieurement, aucun symptôme de contagion, bien qu'ils se fussent rendus au lazaret, assis sur la laine, et qu'arrivés là, ils y fussent resté tous les quatre

couchés sur leur charge, et par conséquent sur cette même laine, pendant l'espace de deux ou trois heures, en attendant qu'on vînt les expédier.

M. Pariset nie hardiment, dit-il, que M. Saforcada n'ait pas eu de magasin ou des marchandises à la Barcelonette. Mais une dénégation, quelque hardie qu'elle puisse être, n'est pas une preuve, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède.

Suivant lui, « la première maison de la rue Moncade « où se manifesta la fièvre jaune, fut celle de ce négo- « ciant. » Il me permettra de lui dire qu'il est encore ici dans l'erreur : ce fut celle de M. Jean Catala, fabricant de velours, n° 16. Vint ensuite la maison dite du grand commerce, puis la maison Milan, n° 7, etc. De sorte que la maison Saforcada ne fut que la cinquième ou la sixième de la rue de Moncade où il se présenta des cas de fièvre jaune. Je tiens ces détails de M. Joseph Astor, commissaire du quartier, qui habitait, lors de l'épidémie, et habite probablement encore, la maison n° 14, dans la même rue.

Outre le commis aux écritures, et le serviteur dont parle M. Pariset, il mourut encore une servante de la maison de M. Saforcada. Quant à la mort des ouvriers qui auraient transporté de la Barcelonette à Barcelone la prétendue laine de vigogne, elle est tout aussi chimérique que le transport lui-même.

M. Pariset termine, en disant qu'il tient les faits relatifs à la maison Saforcada, d'une autorité aussi irrécusable qu'aucune autre. En ce cas, il est fâcheux qu'il n'ait pas jugé à propos de la faire connaître à ses honorables collègues. Quand on est assez heureux pour pouvoir s'appuyer sur des autorités irrécusables, pourquoi en faire mystère?

Établissements publics. MM. les membres de la commission médicale ont publié « qu'une vigilance conti-« nuelle et rigoureuse a prévenu la contagion dans « la maison de charité, dans celle des orphelins, et dans « les dépôts de mendicité de Barcelone (1). » Ils ont dit, en outre, que les religieuses Capucines, celles des Anges, de Sainte-Thérèse, de Saint-Jean-de-Jérusalem, les Hiéronimites, et enfin les Carmelites, « ont eu le rare « bonheur d'échapper à toute contagion, en s'interdisant « toute espèce de relation avec les gens du dehors (2). » Mais il résulte, des documents authentiques qui m'ont été délivrés par les chefs de ces divers établissements publics, que la vigilance *rigoureuse* et *continuelle*, dont parlent MM. les commissaires, n'existait pas, et que les communications avec le dehors étaient au contraire assez libres. (*Voyez* le Rapport, P. 59.)

Communautés religieuses. D'un autre côté, à une seule exception près, les supérieures des six communautés religieuses, désignées ci-dessus, certifient toutes que leurs couvents ne furent point isolés, ainsi qu'on l'a prétendu; qu'elles communiquèrent avec la ville, durant tout le cours de l'épidémie, comme dans les temps ordinaires, et même plus dans certains couvents; que les différentes personnes que leurs fonctions appelaient dans ces couvents, tels que médecins, chirurgiens, aumôniers, confesseurs, pourvoyeuses, etc. y entraient toutes les fois que cela était nécessaire, et souvent s'y rendirent immédiatement après avoir visité des malades atteints de l'épidémie, tant en ville que dans les hôpitaux, et, malgré cela, il n'y eut pas un seul cas de fièvre jaune.

---

(1) *Histoire médicale*, p. 44.

(2) Même ouvrage, p. 498.

Les supérieures des couvents de Sainte-Élisabeth, de Valldoncella et des Minimes déchaussées, attestent également que, durant l'épidémie, on admettait dans ces trois couvents, comme en tout autre temps, les médecins, les parents des religieuses, les marchandes, etc., et que, malgré toutes ces communications, on n'y observa point la maladie régnante.

L'exception dont j'ai parlé nous est fournie par madame Walls d'Antillon, prieure du couvent de Saint-Jean de Jérusalem. Cette religieuse déclare qu'elle empêcha rigoureusement toute espèce de communication de sa communauté avec la ville; et c'est à cette mesure et à la divine Providence, que madame la prieure attribue l'immunité de son couvent (1).

Mais les religieuses de Saint-Jean de Jérusalem n'étaient pas aussi rigoureusement isolées, durant l'épidémie, qu'on pourrait d'après cela le croire; car madame Walls d'Antillon m'a dit elle-même qu'elles recevaient au parloir les personnes qui venaient les voir, qu'elles se confessaient, communiaient, et de plus, entendaient la messe dans une chapelle où elles ne se trouvaient séparées du public que par une grille.

Voici la réponse que fait M. Pariset à la partie du rapport d'où j'ai extrait les faits qui précèdent. « Si tant « de personnes, dit-il, de tout rang, de tout âge, de « toutes professions, quittaient ces maisons, et y ren- « traient après avoir visité la ville et fréquenté tout le « monde indistinctement; si tout cela se faisait sans le « moindre accident, où donc était, je vous prie, cette « infection dont vous parlez? infection si grande, selon

---

(1) *Voyez* le Rapport, pages 60 et 61.

« vous, et si dangereuse, qu'elle a produit une épidémie « terrible! Puisque tant de personnes y ont échappé, « après s'y être exposées de tant de façons, il est clair « que cette infection n'existait pas. Je le répéterai jus- « qu'à satiété, continue M. Pariset: les cas négatifs sont « encore plus inadmissibles dans l'hypothèse de l'infec- « tion que dans l'hypothèse de la contagion. Dans la « contagion, l'isolement préserve; et, encore un coup, « il a mille et mille fois préservé à Barcelone. Dans l'in- « fection, l'isolement ne préserve pas; car il ne peut « soustraire personne à l'action des causes locales. » (P. 131.)

M. Pariset soutenait, en 1823, que les établissements publics et les communautés religieuses, dont nous venons de faire mention, s'étaient préservés de la contagion par une vigilance *rigoureuse* et *continuelle*, et en s'interdisant toute espèce de relation avec les gens du dehors: nous prouvons qu'une pareille *interdiction* n'a point eu lieu; que ces divers établissements ont tous communiqué plus ou moins librement avec les personnes de la ville. Que fait M. Pariset? il change tout à coup de manière de raisonner, et nous demande où était donc l'infection, si tant de gens ont pu s'y trouver exposés impunément. Nous pourrions lui demander à notre tour: où était donc la contagion, puisque tant de personnes, assez imprudentes pour ne pas chercher à s'en garantir, n'en ont cependant pas éprouvé les moindres atteintes: mais nous lui ferons une réponse plus philosophique.

Limites de l'infection. M. Pariset se rappellera, sans doute, que les couvents et les établissements publics qui ont été ainsi exempts de la maladie, malgré les communications qu'ils entretenaient avec les gens du

dehors, se trouvent presque tous situés dans la partie nord-ouest de Barcelone, et que cette partie n'a presque pas souffert de l'épidémie. C'est à un tel point, que la rue des Tallers, qui est fort étendue et par où passaient la plupart des malades de la fièvre jaune qui se rendaient à l'hôpital du séminaire, ainsi que les cadavres que l'on conduisait de ce même hôpital au cimetière, a été presque entièrement exempte de la maladie régnante. Sur quatre-vingt-dix employés attachés au service de cet hôpital, trois seulement furent atteints de la fièvre jaune (1). Encore est-il bon de dire qu'ils fréquentaient à volonté les autres parties de la ville, et que, sans cette circonstance, ils eussent probablement tous été exempts de l'épidémie. Notez qu'il y eut, dans cet établissement, 1739 malades de la fièvre jaune, dont 1265 succombèrent (2). L'infection n'existait donc qu'à un très-faible degré dans toute cette section de Barcelone; tandis qu'elle acquérait au contraire plus d'intensité, à mesure qu'on avançait vers l'est et le sud-est de la ville, et qu'elle était au maximum dans le faubourg de la Barcelonette, surtout dans sa partie la plus voisine du port (3). Telle n'est pas assurément la marche d'une épidémie contagieuse.

D'un autre côté, nous ne disons point que les diverses personnes au moyen desquelles s'établissaient les communications entre les couvents et la ville, comme les médecins, les chirurgiens, les aumôniers, les con-

---

(1) *Manifiesto acerca el origen de la calentura que ha reinado en Barcelona en el año* 1821, p. 10.

(2) *Sucinta Relacion*, etc., Apendice, nº 18.

(3) *Periodico de la Sociedad de salud publica de Cataluña*, p. 360.

fesseurs, les frères-quêteurs, etc., n'aient pas souffert de l'épidémie, comme le prétend M. Pariset, car nous avons la preuve du contraire; nous soutenons seulement que ces communications ont été sans résultat fâcheux pour la santé des religieuses qui habitaient ces couvents prétendus isolés, et que l'immunité dont ont joui ces établissements tourne tout-à-fait contre nos adversaires, qui, partant d'un isolement qui n'a jamais existé, nous la présentent comme une preuve irrécusable de l'efficacité des mesures de précaution, et, par conséquent, du caractère transmissible qu'ils attribuent à la fièvre jaune.

C'est un fait positif, que l'on évite la fièvre jaune en s'abstenant de pénétrer dans le foyer d'infection; et il est également démontré, que si on ne va dans ce foyer que de jour, et qu'on n'y reste que peu de temps, on court infiniment moins de danger que si l'on y passait la nuit. Voilà sans doute pourquoi des personnes de la maison de charité, de la maison des orphelins, et de quelques autres établissements, ont pu se rendre dans les parties infectées de la ville, sans y contracter la fièvre jaune, malgré l'existence bien réelle de l'infection, niée par M. Pariset. Voici d'ailleurs un fait qui prouve clairement que cette maladie était due à l'atmosphère viciée de certaines parties de Barcelone, et non, comme on le prétend, à l'approche des malades et de leurs effets.

Lazaret. On établit, le 7 août 1821, le lazaret dit de Nazareth, qui se trouve situé à une petite distance de la ville; et, le 13 septembre suivant, on le supprima comme étant inutile; parce que, suivant la municipalité de Barcelone, le caractère de la maladie régnante était

plus épidémique que contagieux (1). Pendant les 37 jours que cet établissement fut ouvert, on y reçut 79 malades de la fièvre jaune, dont 55 moururent (2). Il y avait dans le lazaret 32 employés de diverses classes, dont la plupart avaient les relations les plus directes et les plus immédiates, soit avec les malades, soit avec leurs effets, ou avec les cadavres. Nonobstant cela, il n'y eut pas un seul de ces employés qui éprouvât la plus légère atteinte de la maladie régnante, pendant tout son séjour dans cet établissement; mais un certain nombre de ces individus étant restés sans place, par suite de la suppression du lazaret, ils retournèrent chez eux; et, après avoir respiré l'air de la ville pendant quelque temps, la plupart furent victimes de la maladie qui les avait épargnés, lorsqu'ils étaient en communication, pour ainsi dire, continuelle avec les morts et les mourants. M. le docteur Campmany lui-même, qui s'était si généreusement offert pour être médecin du lazaret, en sortit sain et sauf comme tous les autres employés; mais, s'étant rendu à la Barcelonette pour y porter les secours de son art aux malheureux habitants de ce faubourg, il ne tarda pas à être frappé par la maladie qui l'avait respecté dans l'enceinte même du lazaret (3).

Hôpital de la Vice-Reine. Les employés de l'hôpital de la Vice-Reine, qui fut également supprimé à la mi-septembre, éprouvèrent absolument le même sort que ceux dont nous venons de parler. Ils furent exempts de

---

(1) Teniendo las enfermedades del dia un caracter mas epidemico que contagioso. (*Sucinta Relacion*, etc., p. x.)

(2) *Manifiesto citado*, p. 10.

(3) *Periodico de la Sociedad de salud publica de Cataluña*, p. 362.

la maladie pendant leur séjour dans cet établissement, et ils en furent atteints après leur retour dans la ville. Le médecin don Vicente Vilá jouit d'une santé parfaite pendant tout le temps qu'il fut renfermé dans cet hôpital avec les personnes atteintes de l'épidémie; mais, cinq semaines après sa rentrée dans Barcelone, il fut attaqué par la fièvre jaune dont il mourut (1).

Nous demanderons maintenant à M. Pariset où était la contagion? Il paraît qu'elle n'était ni dans le lazaret, ni dans l'hôpital de la Vice-Reine. Quant à l'infection, il est évident qu'elle existait à la Barcelonette et dans une grande partie de Barcelone, quelle que fût sa cause. Ainsi, les cas négatifs dont il s'agit, et une foule d'autres que je pourrais citer, s'expliquent parfaitement dans l'hypothèse de l'infection, tandis que, dans l'hypothèse de la contagion, ils sont tout-à-fait inexplicables, quoi qu'en dise M. Pariset.

Isolement. Suivant ce médecin, « l'isolement préserve « dans la contagion, et il a mille et mille fois préservé « à Barcelone. » Pourquoi M. le secrétaire perpétuel de l'Académie ne rapporte-t-il pas quelques-unes de ces nombreuses préservations par l'isolement? Quant à moi, je suis convaincu qu'il n'y en a pas une seule de bien constatée, et que je ne puisse de prime abord infirmer complètement; tandis que je puis citer un cas d'isolement parfait qui n'a point préservé des atteintes de l'épidémie : c'est celui de M. François Coronado et de sa famille, qui habitaient rue de Ripoll, n° 6 (2).

---

(1) *Periodico de la Sociedad de salud publica de Cataluña*, p. 362.

(2) *Voir* le document authentique qu'il m'a délivré.

M. Pariset ajoute que, « dans l'infection, l'isolement « ne préserve pas, car il ne peut soustraire personne à « l'action des causes locales. » Cela est vrai; mais ce n'est point une raison pour que tout individu exposé à l'infection doive nécessairement tomber malade, pas plus dans une épidémie de fièvre jaune que dans une épidémie de fièvres intermittentes ou rémittentes. Par exemple, l'infection de Groningue, en 1826, était bien réelle, bien intense et bien générale, et cependant elle n'atteignit pas tout le monde.

De l'action de la fièvre jaune. D'ailleurs M. Pariset ne nous a-t-il pas dit, « non-seulement d'après sa propre « expérience, mais encore d'après l'expérience universelle, « que l'action de la fièvre jaune à Barcelone n'a point « été limitée, qu'elle s'est portée sur tous les habitants, « et que de-là venait sans doute, ainsi que l'ont remar- « qué les observateurs, que ceux qui avaient encore assez « de force pour vaquer à leurs affaires et pour paraître « dans les rues et sur les promenades, ne s'y montraient « qu'avec un visage pâle, jaunâtre, les yeux injectés, et « un air d'abattement que rendait encore plus sensible « une démarche incertaine et chancelante, comme on l'a « dans un premier et faible degré d'ivresse (1). »

Je le demande maintenant à M. Pariset lui-même et à tout médecin digne de ce nom : ces phénomènes variés et beaucoup d'autres (2) que présentaient les habitants de Barcelone appartenaient-ils à la contagion ou bien à l'infection? Il est clair comme le jour qu'ils étaient le résultat d'une cause générale, et non d'un prétendu

(1) *Histoire médicale*, p. 27.

(2) *Voyez* la première partie du Rapport, etc., p. 34.

principe contagieux importé de la Havane, qui se serait propagé d'individu à individu, et aurait fini par atteindre la population tout entière.

Mortalité. M. Pariset fait ensuite un grave reproche à la commission de l'Académie, de ce qu'elle n'a pas mis dans son rapport le nombre des personnes immolées par l'épidémie. « Me cacher ce qu'elle fait, dit-il, par ce qu'elle « ne fait pas, c'est me tendre un piége, c'est attenter à « ma vie. Vous me perdez, vous qui devez me sauver. « Je vous défie, avec tous vos cas négatifs, de me con- « struire une seule mort ; et la Catalogne en a eu vingt « mille : c'est de cela que vous me devez compte. Je « vous demande la liste des morts, et vous me donnez la « liste des vivants. » (P. 131.) Mon adversaire oublie sans doute qu'en soumettant mes documents à l'examen de la commission, mon but n'a point été de faire l'histoire de l'épidémie de Barcelone, mais bien de démontrer que les faits avancés par lui comme autant de preuves de contagion sont tous erronés ou mal interprétés, et que, par conséquent, les mesures législatives et administratives auxquelles ils ont servi de bases sont dépourvues de tout fondement.

Quant au nombre des morts qu'il y eut à Barcelone en 1821, c'est un point sur lequel M. Pariset a beaucoup varié. Il le portait, en 1822, de 17 à 18 mille (1). Il l'évaluait, en 1823, d'abord de 18 à 20 mille (2), puis à 21,483 (3); enfin, de 20 à 22 mille (4). Le 5 juin 1827, il l'a réduit, ainsi qu'on vient de le voir, à 20,000

(1) Première partie du Rapport, p. 30.

(2) *Histoire médicale*, p. 26.

(3) Même ouvrage, p. 613.

(4) Même ouvrage, p. 664.

seulement pour toute la Catalogne, c'est-à-dire pour Barcelone, Tortose et Ascó, qui sont les trois seules populations de cette province qui souffrirent de l'épidémie. Mais il a eu soin de dire, dans une note, qu'*il croit savoir* que, « dans la seule ville de Barcelone, on a perdu « en tout près de 22,000 personnes. En s'en tenant, « dit-il, aux 8,846 avouées par l'autorité, n'est-ce pas en« core une perte excessive et déplorable? »

Enfin, le 2 octobre dernier, M. Pariset dit à l'Académie royale de médecine que la mortalité causée par l'épidémie de Barcelone était « de 22,400 et plus », et que « la municipalité de cette ville, afin de ne pas trop « décourager, avait eu le soin de déguiser la grandeur « de ses pertes », en ne portant le nombre des morts qu'à 8,846 (1). Mais M. le secrétaire perpétuel de l'Académie aurait dû se rappeler que l'état nécrologique qui fut publié par la municipalité de Barcelone, après la cessation de l'épidémie, ne parut qu'en 1822, c'est-à-dire à une époque où il n'existait plus aucun danger, et où l'on n'avait absolument aucun motif de déguiser la vérité. D'ailleurs l'autorité municipale dit qu'en ajoutant, pour les omissions qui ont pu avoir lieu, un dixième au nombre des morts indiqué ci-dessus, on ne sera point au-dessous de la réalité, ce qui fait 9,730 (2). « La divergence sur ce sujet est grande, dit-elle; mais « les renseignements que la municipalité s'est procurés « sont les plus sûrs, et elle ne craint pas de répondre de « leur exactitude (3). » Je pense qu'en s'exprimant ainsi,

---

(1) *Archives de Médecine*, cahier de novembre 1827, p. 453.

(2) *Estado exacto de los cadaveres*, etc.

(3) Pero los datos que se ha procurado el ayuntamiento son los mas seguros, y no duda en responder de la exactitud. (*Sucinta Relacion*, p. 133.)

le corps municipal de Barcelone présente une tout autre garantie que M. Bosc, quoi qu'en puisse dire M. Pariset; car je crois qu'il est impossible de montrer plus de franchise et plus de loyauté que ne l'ont fait les autorités de Barcelone en traçant l'histoire de l'épidémie qui venait de décimer leur population.

« Je l'affirme sans crainte, poursuit M. Pariset : c'est « parce qu'on s'est conduit dans l'origine par les cas né- « gatifs, que l'effrayante mortalité de Barcelone a été « produite. On voyait ce qui n'était pas, et l'on ne voyait « pas ce qui était, ou l'on ne voulait pas le voir : et l'on « sait le résultat. En coûte-t-il donc si peu de se jouer « à ce point de la vie de ses semblables? Est-il un seul « homme qui voulût porter dans sa conscience le remords « d'une légèreté si criminelle? » (P. 132.)

Opinion de l'autorité. Si, comme l'avance hardiment mon adversaire, il y eut à Barcelone des personnes qui se jouèrent de la vie de leurs semblables, il faut convenir que ce ne furent pas seulement les trois membres de la subdélégation de médecine, ainsi qu'il l'a publié, puisque le 29 août toutes les corporations médicales de cette ville et tous les médecins destinés au service des établissements où l'on admettait des malades de la fièvre jaune déclarèrent, de la manière la plus formelle, que jusqu'alors la maladie n'avait présenté un caractère contagieux sur aucun point. Le 7 septembre suivant, la municipalité et la junte municipale de santé de Barcelone proposèrent à l'autorité supérieure la formation d'un hôpital, pour l'admission des personnes atteintes de l'épidémie, et la suppression des lazarets, « attendu, « disaient-elles, que le caractère de la maladie régnante « était plus épidémique que contagieux. »

Le 27 du même mois, la municipalité de Barcelone

ajoutait « qu'une masse d'observations prouvait jusqu'à « la dernière évidence que la fièvre qui affligeait les ha- « bitants de cette ville n'était point contagieuse dans le « véritable sens du mot (1); qu'elle attaquait seulement « ceux qui recevaient l'impression de l'air imprégné de « ses miasmes mortifères; mais qu'en sortant du cercle « de l'infection, les personnes saines trouvaient leur salut, « quelque suspecte que fût d'ailleurs leur provenance, « et les malades se rétablissaient plus facilement, ou mou- « raient sans communiquer leur mal à ceux qui les en- « touraient, bien qu'ils emportassent avec eux tous les « vêtements à leur usage et les meubles les plus contu- « maces (2). » Notez que c'est dans le fort de l'épidémie que, suivant M. Pariset, le corps municipal de Barce- lone se rendait *coupable d'une légèreté si criminelle.*

Couvent de l'Enseignance. « La commission médi- « cale affirme, dit le rapport, que les élèves externes « portèrent la fièvre jaune dans le couvent de l'Ensei- « gnance. M. le docteur Audouard y fait, au contraire, « pénétrer la maladie par une fenêtre; et la mère Made- « leine Noguera, une des religieuses de ce couvent, at- « tribue cette fièvre à un matelas infecté qu'un voisin « aurait placé sur une terrasse près de la cellule de la « première malade. Quoi qu'il en soit, les faits rapportés « avec beaucoup de détail par la mère Noguera nous ap- « prennent que les personnes qui, dans ce couvent, eu- « rent le plus de rapports avec les malades ne furent pas « celles qui souffrirent le plus de l'épidémie. » (P. 61.)

---

(1) No es contagiosa en su verdadero sentido.

(2) O mueren sin inocular su dolencia á los demas que los rodean, á pesar de llevarse consigo toda la ropa de uso y los muebles mas contumaces. (*Sucinta Relacion*, etc., p. XI.)

M. Pariset n'a fait aucune observation sur ce passage, qui prouve que MM. les contagionistes ont bien de la peine à s'accorder sur la manière dont la maladie aurait pénétré dans le couvent de l'Enseignance.

Prison de Barcelone. « La commission affirme en-« core, continue le rapport, que la fièvre jaune ne pé-« nétra pas dans la prison de Barcelone, grace à l'habileté « et à la prévoyance de ses administrateurs; mais M. le « docteur Mayner, médecin de cet établissement, certifie « qu'il y eut trois cas de fièvre jaune dans la prison, et « que, durant tout le cours de l'épidémie, on y jeta les « individus arrêtés comme voleurs dans les différents « quartiers de la ville. » (P. 62.)

« M. Chervin suit toujours sa marche, répond M. Pa-« riset. Là où nous mettons des fièvres jaunes, il les ôte; « là d'où nous les ôtons, il en met : il s'appuie sur ses « documents; nous nous appuyons sur les nôtres. Pour « la prison, j'ai consulté l'homme qui l'a conduit; pour « la citadelle, nous avons consulté personnellement et « longuement l'homme qui faisait fonction de gouver-« neur. Nous ne parlons, bien entendu, que de ce qui « s'est passé jusqu'au 19 novembre, veille de notre sortie « de Barcelone. Du 20 novembre jusqu'en janvier, des « accidents ont pu survenir; et M. Chervin, si scrupuleux « sur les dates, n'en dit rien ici. Ce qui me rassure, c'est « qu'en 1822 l'académie de Barcelone a confirmé notre « témoignage par le sien. » (P. 132.)

L'homme qui m'a conduit est M. le docteur Mayner lui-même. Il serait bien singulier qu'après avoir dit à M. Pariset, en 1821, qu'il n'y eut aucun cas de fièvre jaune dans la prison de Barcelone durant l'épidémie, ce médecin m'eût ensuite certifié par écrit, en 1824, que trois personnes y furent atteintes de cette maladie, dont

deux à la vérité ne s'y trouvaient point comme détenues. Que M. Pariset s'appuie sur ses documents, comme moi sur les miens, rien n'est plus naturel : mais voudrait-il bien nous dire en quoi consiste celui que lui a donné *l'homme qui m'a conduit?* Il va voir d'ailleurs que, si M. Coutanceau n'a point donné les dates dans son rapport, ce n'est pas ma faute.

M. Mayner « certifie que Jéronime Masana, femme du « geôlier, en 1821, contracta la fièvre jaune dans le mois « de septembre de la même année, et qu'ayant été trans- « portée à l'hôpital du Séminaire, elle y mourut ; que « Thérèse Cuduña, belle-mère du geôlier qui a succédé « au précédent, fut victime de la même maladie, en octo- « bre de ladite année, dans le logement qu'elle occupait « dans la prison même ; et qu'il mourut aussi dans le mois « d'août un prisonnier qui fut transporté à l'hôpital du « Séminaire (1), pour être atteint de la maladie régnante. » M. le docteur Paul Oller parle de ce prisonnier dans un écrit (2) publié à Barcelone au commencement de décembre 1821 ; d'où il suit que tous ces cas eurent lieu avant le départ de M. Pariset de Barcelone. Du reste, s'il n'y eut pas un plus grand nombre de cas de fièvre jaune dans la prison, on ne saurait attribuer cette exemption à l'habileté et à la prévoyance des administrateurs.

Le témoignage de l'académie de Barcelone rassure M. Pariset. Cependant nous avons déja vu que l'autorité de ce corps savant, que je respecte d'ailleurs infiniment, n'est pas d'un bien grand poids dans la question qui nous occupe.

---

(1) Ce cas de fièvre jaune dut avoir lieu en septembre, puisque l'hôpital du Séminaire ne fut établi que le 14 de ce mois.

(2) *Desengaño del contagio de Barcelona*, p. 5.

Citadelle. La commission médicale a publié que, grace à l'isolement, il n'y eut pas un seul cas de fièvre jaune dans la citadelle (1). Les deux chirurgiens de cet établissement, MM. Borras et Rodès, attestent le contraire; et je pense qu'en pareille matière leur témoignage est d'un aussi grand poids que celui de *l'homme qui faisait fonction de gouverneur.* A la vérité, ces deux hommes de l'art ne disent point à quelle époque il se présenta des malades de la fièvre jaune dans la citadelle; mais il y a tout lieu de croire que ce ne fut pas après le 20 novembre, lorsque l'épidémie était vers sa fin, puisque le *Te Deum* fut chanté en action de graces de sa cessation le 25 du même mois.

Hôpital militaire. MM. les commissaires Bally, François et Pariset ont aussi prétendu que divers départements de l'hôpital militaire de Barcelone furent préservés au moyen de l'isolement (2); mais don José Riera, aumônier de cet établissement, certifie au contraire que, malgré la précaution d'isoler complètement la salle où étaient les malades atteints de la fièvre jaune et les infirmiers qui s'y trouvaient attachés, on vit la maladie se propager dans les autres parties de cet hôpital (3). M. Pariset n'a pas répondu à ce fait.

Médecins. « MM. les membres de la commission mé-
« dicale donnent à entendre, dit le rapport (ils font plus
« que de le donner à entendre, ils le disent positivement),
« que les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens de
« Barcelone furent frappés de la fièvre jaune en propor-
« tion de leur zèle à soigner les malades. M. Chervin

---

(1) *Histoire médicale*, p. 145.
(2) Même ouvrage, p. 160.
(3) *Voyez* le Rapport, p. 62.

« oppose à cette insinuation quatorze documents qui lui « ont été délivrés par quinze médecins et chirurgiens non-« contagionistes de cette ville. Ces documents sont les « réponses qu'ils ont faites à une série de questions que « M. Chervin leur avait adressées; et il en résulte que « ces hommes de l'art auraient donné, pendant plus de « trois mois, des soins à un grand nombre d'individus « atteints de la fièvre jaune, soit dans Barcelone, soit à « la Barcelonette, ainsi que dans divers établissements « publics où les malades étaient reçus, et que, malgré « de si fréquentes communications avec les mourants et « les morts, trois de ces médecins seulement auraient « été frappés de la maladie régnante, savoir : les doc-« teurs Campmany et Juanich à la Barcelonette, et le « docteur Lopez dans la ville de Barcelone, où il habitait « un quartier qui souffrit beaucoup de l'épidémie. Ces « quinze médecins n'avaient pris néanmoins aucune pré-« caution efficace contre la contagion, si ce n'est qu'à « compter du 4 octobre, les docteurs Piguillem et Lopez « allaient ordinairement coucher chaque soir à la cam-« pagne, et rentraient le lendemain de bonne heure dans « la ville (1). Les familles de ces médecins furent elles-

---

(1) Il est évident, d'après cela, que c'est de M. Piguillem que M. Pariset a voulu parler dans le passage suivant.

« Nous avons connu, dit-il, à Barcelone, un docteur catalan « qui disait tout haut que la maladie n'était pas contagieuse, et « qui agissait dans l'esprit contraire........ On nous a certifié « qu'il partait pour la campagne dès que trois heures de l'après-« midi arrivaient; qu'il ne revenait qu'à neuf heures du matin, « lorsque le soleil avait échauffé l'atmosphère, et faisait répondre, « si on le demandait dans la nuit, qu'il était auprès des malades : « car il fallait encore paraître animé d'un beau zèle. Nous ne ci-« tons ce fait que pour donner un moyen d'échapper au danger

« mêmes presque toutes exemptes de l'épidémie, bien « qu'elles communiquassent librement, non-seulement avec « eux, mais encore avec les nombreux malades qui, « chaque jour, venaient les consulter, ou chercher des « certificats pour entrer à l'hôpital du Séminaire. » (P. 63.)

Voilà ce que dit le rapport. Que répond M. Pariset à des faits aussi concluants, exprimés avec autant de clarté et autant de précision? le voici.

« Selon M. Chervin, dit-il, entre tous les médecins de « Barcelone, trois seulement ont été malades; et, dans

---

« dans des circonstances semblables. On a en effet remarqué que « la plupart des contagions étaient plus actives à la ville qu'à la « campagne, et la nuit que le jour; mais il n'est pas donné à « chacun d'avoir une campagne agréable. Il est d'ailleurs bien rare « qu'un homme de l'art mente à sa propre conscience, et nie la « contagion, lorsque sa conduite dément son langage. » (*Histoire médicale*, p. 501.)

Voilà de quelle manière M. le secrétaire perpétuel de l'Académie punit *le docteur catalan* de n'avoir pas voulu *être des leurs* pour la contagion. Mais on m'a aussi certifié, à moi, que ce que raconte ici M. Pariset est loin d'être exact. Je tiens de personnes dignes de foi que M. Piguillem sortait de la ville à la nuit tombante et qu'il y rentrait le matin de bonne heure, ainsi qu'il le dit lui-même. MM. Sahuc et Pinteño, le premier médecin résident, et le second infirmier-major et secrétaire archiviste de l'hôpital de Sainte-Croix, m'ont assuré que, durant tout le cours de l'épidémie, M. Piguillem fit sa visite dans les salles de clinique de cet établissement à l'heure accoutumée, c'est-à-dire vers les sept heures du matin.

D'ailleurs la conduite du docteur catalan ne dément ici nullement son langage. De même qu'il y a plus de danger à traverser les marais Pontins de nuit que de jour, on court plus de risque, après le coucher du soleil, dans les lieux infectés par la fièvre jaune, que lorsque cet astre est sur l'horizon.

« le compte officiel rendu, en 1822, par la municipalité « elle-même, je vois un état de 19 médecins morts. « J'ajoute que ce tableau n'est pas complet; j'y cherche « des médecins que nous avons vus mourir, et qui n'y « sont pas : triplez ce nombre 19, et soyez sûrs que vous « serez encore au-dessous de la vérité. » (P. 132.)

M. Pariset a promis, à deux reprises différentes, de citer fidèlement le texte même du rapport, *et de ne pas l'altérer le moins du monde.* On peut juger, maintenant, jusqu'à quel point il a tenu sa promesse. Pour faire voir que le danger de contracter la fièvre jaune n'était point en raison directe de l'approche des malades, ainsi que l'ont prétendu MM. les commissaires, j'ai prouvé que tous les médecins non-contagionistes que j'ai rencontrés à Barcelone, furent constamment parmi les morts et les mourants durant tout le cours de l'épidémie, et que néanmoins trois seulement furent atteints de la fièvre jaune, dont aucun ne mourut. Que fait mon adversaire? il me prête un langage que je n'ai jamais tenu ; il me fait dire une chose que je n'ai jamais dite, et qui est entièrement fausse; puis il s'empresse d'en tirer avantage, en me représentant à ses honorables collègues de l'Académie comme un homme peu ami de la vérité, et qui, par cela même, ne mérite aucune confiance.

Comment M. Pariset a-t-il pu se méprendre sur les expressions du rapport? est-ce qu'il n'y avait que 15 médecins à Barcelone, lors de l'épidémie? est-ce que tous les médecins de cette ville étaient non-contagionistes? non sans doute. D'où il suit que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie était tout aussi distrait en citant le rapport de M. Coutanceau, que lorsqu'il examinait le sol de la Barcelonette, et prenait du sable pour du granit.

M. Pariset prétend que le tableau officiel des 19 médecins et chirurgiens qui furent victimes de l'épidémie, n'est pas complet; que des médecins qu'il a vus mourir ne s'y trouvent pas. A l'exception du docteur Mazet qui, comme étranger, ne s'y trouve pas en effet, quels sont les médecins que MM. les membres de la commission médicale ont vus périr de la fièvre jaune à Barcelone, et qui ne sont point portés sur le tableau publié par la municipalité de cette ville? Plusieurs élèves en chirurgie furent, il est vrai, victimes de la maladie régnante, tant dans la ville qu'à l'hôpital militaire, où ils étaient employés; mais des étudiants ne sont pas des médecins, pas plus à Barcelone qu'à Paris.

« Triplez ce nombre 19, ajoute M. Pariset, et soyez « sûrs que vous serez encore au-dessous de la vérité. » Sans doute, si, à son exemple, on fait mourir sans façon, de la fièvre jaune, des gens qui se portent bien, et qui attestent de plus, de vive voix et par écrit, n'avoir jamais éprouvé cette fatale maladie (1). C'est ainsi que trois médecins de Barcelone, que MM. les membres de la commission médicale affirment très-positivement avoir été victimes de la fièvre jaune en 1821, m'ont assuré, en 1824, qu'ils n'ont jamais éprouvé cette terrible maladie. Les médecins barcelonais que MM. les commissaires ont ainsi rayés si indûment du nombre des vivants, sont MM. Duran fils (2), Joaquin Barcelo (3) et Ramon Tauler (4).

---

(1) *Periodico de la Sociedad de salud publica de Cataluña*, p. 238.

(2) *Rapport à Son Excellence le ministre de l'intérieur*, p. 51.

(3) *Histoire médicale*, p. 41.

(4) Même ouvrage, pages 454 et 502.

C'est du reste un fait positif, quoi qu'en dise M. Pariset, que, sur les seuls 16 médecins de Barcelone qui se prononcèrent en faveur de la non-contagion de la fièvre jaune pendant l'épidémie de 1821, et restèrent tous courageusement à leur poste au moment du désastre, quatre seulement éprouvèrent cette maladie, dont un seul fut victime : ce fut M. le docteur Riera, qui succomba au commencement d'octobre. Qu'on juge d'après cela s'il y avait du danger à approcher des malades.

Pharmaciens. La commission médicale a publié que « l'épidémie a pu moissonner dans les pharmacies (de « Barcelone), à cause de l'affluence de ceux qui venaient « prendre des médicaments, et qui étaient, eux et leurs « habits, imprégnés, saturés des miasmes qu'ils recevaient « des malades (1). » Le rapport a répondu à cette allégation, d'après l'autorité de M. Augustin Yañes, pharmacien et savant distingué de cette ville, « qu'il y avait, « en 1821, dans Barcelone, une quarantaine de phar- « macies, y compris celles des deux hôpitaux civil et « militaire, dans la totalité desquelles six maîtres phar- « maciens seulement et huit aides furent victimes de la « fièvre jaune, bien qu'on estime que ces pharmacies « ont dû fournir des médicaments à trente villes ma- « lades. » (P. 64.) Cette réponse est péremptoire : aussi M. Pariset l'atténue-t-il, en substituant le mot *pharmaciens* à celui de *pharmacies*, vu que chaque officine contenait, vraisemblablement, de deux à trois personnes employées à la distribution des remèdes ; ce qui formait un total de 80 à 100 individus, sur lesquels 14 seulement ont été victimes de la fièvre jaune, malgré « l'af-

(1) *Histoire médicale*, p. 503.

« fluence de ceux qui venaient prendre des médicaments, « et qui étaient, eux et leurs habits, saturés des miasmes « qu'ils recevaient des malades. »

Confesseurs. MM. les médecins envoyés à Barcelone ont aussi prétendu que les confesseurs furent extrêmement maltraités par l'épidémie, *parce qu'ils étaient obligés de s'approcher de la bouche des malades et de se trouver sous le courant des émanations délétères, sortant des profondeurs de la poitrine des mourants* (1).

J'ai soumis à l'examen de la commission plusieurs documents authentiques qui prouvent qu'on pouvait cependant affronter sans danger ce *terrible* courant. Par exemple, les révérends pères servites, au nombre de 27, assistèrent un grand nombre de malades de la fièvre jaune, et n'éprouvèrent pas la moindre atteinte de la maladie régnante (2). Des six ecclésiastiques qui administraient les sacrements dans la paroisse de Sainte-Marie de la Mer, qui a 21,000 ames de communion, et où l'on donna jusqu'à 85 viatiques par jour, sans compter les confessions et les extrême-onctions (3), il n'y eut qu'un seul malade; aucun des cinq autres confesseurs de cette populeuse paroisse n'éprouva d'altération dans sa santé (4). Les ecclésiastiques de la communauté de Saint-Jean de Jérusalem, au nombre de 8, ne ressentirent pas la plus légère atteinte de l'épidémie. Trois d'entre

---

(1) *Histoire médicale*, pages 39, 40, 494 et 495.

(2) *Voir* le document authentique qui m'a été délivré par le prieur de ce couvent.

(3) *Sucinta Relacion*, *Apendice*, p. XXVI.

(4) *Voir* le document que m'a délivré M. Roguer, curé de cette paroisse.

eux portèrent néanmoins les secours spirituels à un grand nombre de malades; ils eurent même plusieurs fois leurs vêtements, les mains et la figure souillés par la matière des vomissements noirs (1).

Tels sont les faits consignés dans le rapport. Ils prouvent évidemment que le courant des émanations délétères sortant des profondeurs de la poitrine des mourants, ne présentait pas le danger que lui attribue M. Pariset.

Beaucoup d'autres faits authentiques prouvent également l'immunité dont jouirent un très-grand nombre de confesseurs. Par exemple, au rapport de la municipalité de Barcelone, les ecclésiastiques des paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Juste et Pasteur, assistèrent au spirituel un grand nombre de malades frappés de l'épidémie, et il ne succomba aucun prêtre de ces deux paroisses (2). Il en fut de même des pères de la Mission, dans le couvent desquels fut établi l'hôpital du Séminaire. Ils administrèrent les sacrements à beaucoup de malades, et ils n'éprouvèrent néanmoins aucune perte (3).

Il y a plus, les ecclésiastiques qui se livrèrent à la confession dans les divers établissements publics où l'on admettait les personnes atteintes de l'épidémie, comme le lazaret dit de Nazareth, celui de Saint-Jérôme de Hébron, l'hôpital du Séminaire, celui de la Vice-Reine du Pérou, et dans les différentes maisons d'observation, furent aussi exempts de la maladie. Est-ce que tous ces confesseurs ne se trouvaient pas *sous le cou-*

---

(1) *Voir* le document qui m'a été délivré par les ecclésiastiques de cette communauté.

(2) *Sucinta Relacion*, *Apendice*, pages XXVII et XXVIII.

(3) Ubi suprà, p. XXXI.

rant des émanations qui sortaient des profondeurs de la poitrine des mourants? Je pourrais citer ici une foule de faits particuliers analogues aux précédents et non moins authentiques ; mais je m'en tiens à ceux que je viens d'exposer, parce qu'ils reposent sur des masses. Ils sont plus que suffisants pour prouver que le clergé de Barcelone n'a point souffert de l'épidémie en raison directe de ses communications avec les malades, ainsi que l'affirment positivement MM. les commissaires.

Veut-on savoir, maintenant, comment M. Pariset a répondu à des faits aussi notoires? En travestissant encore une fois le rapport; en me prêtant un langage que je n'ai jamais tenu ni même pu tenir; enfin, en cherchant à me mettre en contradiction avec la vérité, au lieu d'infirmer les faits que je lui oppose.

Après avoir avancé que « selon M. Chervin, de 40 « pharmaciens distribués dans Barcelone et Barcelonette, « 6 seulement sont morts avec 8 élèves, M. Pariset ajoute : « M. Chervin dit ailleurs que les religieux et les ecclé- « siastiques n'ont presque perdu personne ; et, dans le « compte de la municipalité, je vois pour le clergé des « paroisses et pour celui des couvents, 124 morts, entre « autres 20 du couvent des capucins, 22 de Saint- « François-d'Assise, 15 carmes déchaussés. » (P. 133.)

Oui, on voit, en effet, tout cela dans le compte dont il s'agit ; mais on voit aussi dans le même document, à la même page, et qui plus est sur le même tableau, que les paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Juste et Pasteur, les couvents des servites et des pères de la Mission, n'eurent pas un seul mort, bien que les ecclésiastiques de ces paroisses et les religieux de ces couvents se livrassent avec ardeur à l'administration des sacrements, ainsi que l'atteste la municipalité de Barcelone elle-même,

dans sa relation officielle de l'épidémie. Il est assez remarquable que ces faits importants soient restés totalement inaperçus par M. Pariset. Ils auraient cependant dû, ce me semble, le frapper, ne fût-ce que par leur singularité, d'autant plus qu'ils se trouvent compris dans un tableau qui n'a que vingt-deux lignes.

Mais voici le plus étrange. M. Pariset ayant eu soin de copier ce même tableau dans son Histoire médicale, pour faire voir combien, suivant lui, les confesseurs couraient de dangers, il en a retranché les quatre zéros qui indiquent les paroisses et les couvents dont le clergé, malgré son zèle ardent pour secourir les malades de la fièvre jaune, n'a point souffert de l'épidémie. Pourquoi cette suppression de zéros? parce qu'ils contrariaient la doctrine des contagionistes. C'est, sans doute, dans le même esprit, que mon adversaire a écarté de son livre tout ce qui pourrait faire naître l'idée que la fièvre jaune est une maladie locale qui n'est ni importée ni contagieuse. Est-il surprenant, dès lors, qu'un fait remarquable de non-contagion, cité dans la première partie de leur rapport au ministre, ait éprouvé le sort des quatre zéros, et se trouve supprimé dans leur Histoire médicale (1)?

Mais, en donnant les 124 morts du clergé de Barce-

---

(1) « Des fugitifs de France, disaient-ils, des exilés, qui depuis « quelques années habitaient Barcelone, y étaient réduits à un tel « excès de misère, qu'ils se sont mis aux gages de l'autorité, les « uns pour servir dans les infirmeries, les autres pour porter, « voiturer et enterrer les morts. Or très-peu de ces hommes ont « contracté la maladie, et nous ne sachions pas qu'il en ait péri. » (P. 33.)

Voilà ce que M. Pariset disait en 1822, dans la vue de prouver que la maladie ne fut pas plus meurtrière à Barcelone pour les étrangers que pour les indigènes.

lone comme une preuve de contagion, M. Pariset a oublié de dire que ce même clergé se composait de plus de 600 individus, dont, à la vérité, une partie se réfugia à la campagne pendant l'épidémie; que beaucoup de ses membres éprouvèrent des fatigues extrêmes; qu'ils allaient dans le foyer d'infection; et que les couvents qui ont le plus souffert de l'épidémie, se trouvaient au centre de ce même foyer, ou dans la sphère d'activité des miasmes qui s'en exhalaient.

Enfin, je n'ai jamais dit, ni le rapport sur mes documents non plus, « que les religieux et les ecclésiastiques « n'ont presque perdu personne. » J'ai prouvé seulement, par des pièces authentiques, que leurs pertes n'ont point été en raison de leur zèle, comme l'affirment MM. les membres de la commission de Barcelone.

Gardes-malades. Suivant ces médecins, « il est peu « de gardes-malades, dans les maisons particulières, « qui n'aient essuyé la fièvre jaune; et, chose remar- « quable, ajoutent-ils, c'était presque toujours immédia- « tement après la mort des malades, qu'étaient saisis ceux « qui les soignaient (1). » Le rapport oppose à cette assertion des faits positifs, qui prouvent l'immunité de beaucoup de gardes-malades de profession; et il fait en outre remarquer que celles qui succombèrent, furent presque toutes attaquées dans le mois de novembre : ce qui fait croire au magistrat don José Astor, qui m'a communiqué ces faits, que l'extrême fatigue eut la plus grande part à la mort de ces individus. (P. 66.) M. Pariset répond à cela, que « sur 150 infirmiers on avoue 50 « morts. Mais qu'est-ce que c'est, ajoute-t-il, que 50 morts « sur 150? » (P. 133.) C'est moins que la proportion

(1) *Histoire médicale*, p. 494.

dans laquelle il assure que la masse des habitants de Barcelone a été moissonnée; et l'excès de fatigues eut sans doute beaucoup de part à leur malheureux sort, comme l'annonce l'époque où ils furent envahis par la maladie. Mais il y eut des milliers de personnes qui donnèrent des soins à leurs parents et à leurs amis, sans éprouver pour cela la moindre atteinte de l'épidémie, ainsi qu'on va le voir.

Maisons de Barcelone. Au dire de MM. Bally, François et Pariset, « peut-être n'est-il pas une seule maison « (à Barcelone) où, une première fièvre jaune introduite, « on n'en ait vu successivement paraître une seconde, une « troisième, une quatrième, une cinquième, ainsi de « suite, jusqu'à des nombres effrayants (1). » Tandis que, d'après le rapport, « un médecin seul, M. Mariano Mir, « a vu dans sa pratique 37 maisons où il n'y eut pas « plus d'un malade dans chacune d'elles, sans que la « maladie se communiquât aux assistants, ni à aucune « des autres personnes de la famille, quoique le nombre « des individus qui habitaient ces maisons fût au moins « de trois ou de quatre. » (P. 67.) Une foule de faits analogues ont été observés par d'autres médecins. M. Pariset dit, pour toute réponse, « qu'il citerait, s'il le « fallait, cent exemples de maisons, de manufactures, « d'hôtelleries, où l'on a vu des suites de maladies, au « nombre de six, huit, dix, vingt, trente, qui ont été « presque toutes funestes; » (P. 133) ce qui ne rétablit nullement l'exactitude de sa première assertion. Déplacer une question, ce n'est point y répondre.

Effets prétendus contagiés. Passánt ensuite aux pré-

---

(1) *Histoire médicale*, p. 31.

tendus effets contagiés, M. le rapporteur s'exprime ainsi :

« MM. les commissaires regardent la transmission de « la fièvre jaune au moyen des effets, linge, vêtements, « draps, couvertures, matelas, etc., comme une chose « démontrée avec la dernière évidence. Mais les nom- « breux documents que M. le docteur Chervin a rassemblés « sur ce sujet, sont entièrement contraires à une pareille « proposition. Six maîtres matelassiers de Barcelone « certifient :

« 1° Que durant l'épidémie, ils ont lavé par eux-mêmes, « ou fait laver par leurs familles ou par des ouvriers, « au lavoir du lazaret, situé à une certaine distance de « la ville, de 8 à 10,000 matelas, et un nombre pro- « portionné d'oreillers, de draps, de rideaux, de capotes « et autres effets de même nature qui avaient servi à « l'usage immédiat des contagiés;

« 2° Que ces effets étaient souvent souillés de sang, « de la matière noire des vomissements, et d'excré- « ments;

« 3° Que fréquemment les charretiers qui les condui- « saient au lavoir, les avaient retirés de dessous les ca- « davres encore chauds;

« 4° Que les individus chargés du lavage de ces effets, « se couchaient sur les matelas encore souillés, dormaient « dessus, s'en servaient comme de tables pour manger; « qu'ils en touchaient continuellement toutes les parties, « et que néanmoins pas un de ces ouvriers, pas une des « femmes qui blanchissaient les draps, les rideaux, les « toiles, pas un des charretiers dont il vient d'être parlé, « ni aucune personne faisant partie des familles des six « maîtres matelassiers qui ont donné les certificats, n'a « été malade pendant l'épidémie, à l'exception toutefois

« de trois ou quatre individus qui se sont trouvés mo-
« mentanément indisposés, seulement par suite d'une
« fatigue à laquelle ils n'étaient point accoutumés.

« D'autres maîtres matelassiers attestent des faits ana-
« logues, et relèvent en outre des erreurs graves, dans
« lesquelles serait tombé M. Audouard au sujet de leurs
« familles, et de la laine de M. Saforcada.....

« Enfin, suivant messieurs les membres de la commis-
« sion médicale, poursuit M. le rapporteur, six hommes
« et deux femmes de la rue d'En-Gignas, tous matelas-
« siers, en rebattant les matelas de gens qui avaient eu
« la fièvre jaune, l'auraient eux-mêmes contractée, et
« seraient tous morts. M. Joseph Riera, prud'homme
« de la corporation des matelassiers de la ville de Barce-
« lonne, en 1821, certifie qu'il n'y avait aucun mate-
« lassier dans la rue d'En-Gignas, cette même année, et
« que ceux qui habitaient les rues voisines, ou furent
« exempts de l'épidémie, ou en furent au contraire at-
« taqués sans avoir lavé ni touché des matelas qui
« eussent servi aux contagiés. » (P. 68.)

Voilà ce que dit le rapport : écoutons la réponse de M. Pariset. « Un article, dit-il, qui a fort diverti l'autre
« jour, est celui des matelassiers. Nous avons dit qu'il
« en était mort, pour avoir fait leur métier ; et nous l'avons
« dit sur la parole de médecins respectables, qui le savaient
« très-positivement. Voici que six maîtres matelassiers,
« escortés de leur prud'homme, déposent le contraire
« dans les mains de M. Chervin. Quelle que soit l'auto-
« rité du prud'homme et de ses confrères, elle a, je l'avoue,
« moins de poids pour nous que l'autorité de l'académie
« de Barcelone : or, voici ce qu'on lit dans son rap-
« port, §. XVI : *en défaisant les matelas pour les laver,*
« *les matelassiers ont beaucoup souffert : sur 40 en-*

« *viron que l'on comptait*, 28 *sont morts. Nous savons*
« *que deux d'entre eux, en décousant des matelas,*
« *se sentirent immédiatement frappés du gaz conta-*
« *gieux: l'un mourut en* 18 *heures*, *l'autre en* 30. Qui
« croire maintenant, ajoute mon adversaire, et de qui
« rire? » (P. 134.)

Pour moi, je ne vois rien de risible dans des faits qui se rattachent à une terrible épidémie. Quant à l'autorité des 8 membres contagionistes de l'académie de Barcelone, nous avons déja fait remarquer plusieurs fois qu'elle n'est pas aussi imposante que le pense M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, et ce qu'on va lire ne paraît nullement de nature à la fortifier.

Le 27 juillet 1824, MM. Riera père et fils, dont le premier est précisément le prud'homme en question, m'ont assuré qu'il y avait en 1821, de 76 à 78 maîtres matelassiers à Barcelone, qu'il en mourut 22 ou 23 pendant tout le cours de l'épidémie, et que sur ce nombre, 2 furent victimes d'autres maladies; ce qui diffère notablement du rapport de MM. les académiciens. Ayant ensuite demandé à MM. Riera quels étaient ceux de leurs confrères qui auraient été victimes de la fièvre jaune, en aussi peu de temps que le dit le rapport, ils me répondirent qu'ils n'avaient jamais entendu parler de pareils faits, et que par cela même ils les croyaient complètement inexacts.

Le 28 septembre suivant, je priai M. le docteur Merli, qui a rédigé le rapport cité par M. Pariset, de vouloir bien me dire le nom des deux maîtres matelassiers qui, en décousant des matelas, seraient morts, l'un en dix-huit heures, et l'autre en trente. Il me répondit qu'il ne le savait pas, mais qu'il le demanderait à un nommé Vignal ou Vidal, et qu'il me le ferait ensuite

connaître. J'attends encore la réponse de M. le docteur Merli sur ce sujet; ce qui annonce qu'il ne lui aura pas été possible de savoir ce que je lui demandais.

Une chose digne de remarque, que je livre aux méditations de M. Pariset, c'est que ce ne sont point les matelassiers de Barcelone qui ont été en contact avec les effets prétendus contagiés qui ont le plus souffert de l'épidémie. La plupart de ceux qui furent victimes de la fièvre jaune n'avaient pas touché un seul de ces effets. Tels sont, par exemple, Joseph Badia, Antoine Bilajeliu, Mora père, François Venture et Paul Alzine. Ce fait important est établi par plusieurs documents authentiques que j'ai entre les mains.

« J'ai quelque honte, poursuit M. Pariset, d'insister « sur ces petits détails, dignes tout au plus d'occuper « l'oisiveté d'une femme querelleuse; et, laissant de côté « tout le reste, je me hâte d'arriver au grand fait de « Tortose. » (P. 134.)

PRÉTENDUE IMPORTATION

DE LA FIÈVRE JAUNE HORS DE BARCELONE.

Veut-on savoir quels sont les faits que M. le secrétaire de l'Académie laisse ainsi de côté, comme *tout au plus dignes d'occuper l'oisiveté d'une femme querelleuse:* les voici. Ils sont un peu épineux, j'en conviens, car ils prouvent jusqu'à la démonstration que les prétendus faits de contagion qui, suivant M. Pariset, auraient eu lieu à Sarria, à Canet de Mar, au Xlot et à Sans, dans les environs de Barcelone, n'ont jamais eu ce qu'on peut appeler l'ombre d'existence; ils prouvent que tous les individus, sans une seule exception, qui furent atteints de la fièvre jaune dans ces différents villages comme

dans beaucoup d'autres, venaient de la ville, c'est-à-dire du foyer d'infection, et qu'ils ne communiquèrent leur mal dans aucun cas, pas même aux personnes qui eurent avec eux les relations les plus immédiates. D'après cela, M. Pariset n'a-t-il pas eu grandement raison de laisser ces faits de côté, ainsi que beaucoup d'autres du même genre? Il a donc abandonné à leur malheureux sort les prétendus cas de transmission de la fièvre jaune qui seraient les plus concluants pour son système, puisqu'ils auraient eu lieu hors de l'enceinte de Barcelone, c'est-à-dire hors de l'action des causes infectantes dont cette ville était le foyer. Comme j'ai prouvé, dans un autre écrit (1), que les prétendus cas de transmission de la fièvre jaune à Sarria, à Canet de Mar, au Xlot et à Sans n'ont jamais existé, je n'y reviendrai pas ici. Je passe à un point encore plus capital.

Fait très-remarquable. Non-seulement M. Pariset s'est abstenu de défendre les cas de contagion qui, suivant lui, auraient eu lieu dans ces villages, mais il n'a pas même dit un mot du fait qui lui est personnel, ainsi qu'à son confrère M. le docteur Bally. C'était pourtant bien là le cas de nous *prouver comment, par le contact, la fièvre jaune passe de l'homme qui l'a à celui qui ne l'a pas.* M. le rapporteur a passé lui-même bien légèrement sur le fait dont il s'agit. Il s'est montré indulgent pour ses confrères membres de la commission de Barcelone ; il a laissé une partie de la vérité sous le boisseau, parce que tout entière elle les eût écrasés; mais moi, qui n'ai pas les mêmes ménagements à garder, je

---

(1) Voyez l'*Examen des principes de l'administration en matière sanitaire*, p. 47-57.

la ferai connaître sans réserve et dans toute son intégrité.

MM. les commissaires rapportent que deux d'entre eux, MM. Bally et Pariset, reçurent la fièvre jaune d'un Piémontais nommé Schierano, qu'ils visitèrent à San-Gervasio, le 24 octobre 1821. M. Coutanceau se contente d'opposer à cette assertion, que M. Schierano ne communiqua son mal à aucune des nombreuses personnes qui l'approchèrent durant sa maladie et après sa mort; d'où il suit déja que MM. les membres de la commission médicale, qui habitaient dans le foyer d'infection, furent vraiment malheureux en allant prendre la fièvre jaune dans l'air pur de la campagne, et, qui plus est, en la recevant d'un malade qui ne la communiqua à aucune autre personne, pas même à celles qui furent sans cesse auprès de lui durant tout le cours de sa longue maladie. Mais M. Coutanceau n'a pas tout dit; il a laissé de côté le plus curieux de l'histoire, et je vais suppléer à son silence.

« Le fait le plus simple, disent MM. les commissaires, « le plus dégagé de complication, celui qui démontre le « mieux comment, par le contact, la fièvre jaune passe « de l'homme qui l'a à celui qui ne l'a pas, c'est le fait « qui nous est personnel. Dans l'après-midi du 24 oc- « tobre 1821, pour distraire M. Pariset de sa dou- « leur (1), M. Bally lui proposa de faire avec lui une « course à San-Gervasio, charmante situation sur le « penchant de la montagne. Il s'agissait d'aller voir dans « ce village un Piémontais atteint de la fièvre jaune, et « que son médecin, frappé de terreur, avait abandonné (2).

(1) M. Mazet venait de mourir.

(2) Les amis de M. Schierano m'ont assuré qu'il n'eut pas

« M. Bally l'avait déja visité plusieurs fois. Ce malade, « fort avancé dans la troisième période, était tout en « sueur. M. Bally le toucha long-temps, et à plusieurs « reprises; M. Pariset ne fit qu'interroger le pouls. Avant « de sortir de l'appartement, M. Bally sentit tout-à-coup « un prurit insupportable qui rampait le long du bord « interne du doigt médius gauche, côté avec lequel il « avait tâté le pouls. Après avoir frotté le doigt à diverses « reprises, sans attacher alors aucune importance à ce « phénomène, il demanda de l'eau pour se laver les « mains; mais l'eau ne fit aucunement disparaître cette « démangeaison insupportable, qui dura quelques mi- « nutes, et disparut ensuite d'elle-même. La nuit sui- « vante, tous deux, au milieu de leur sommeil, et à peu « d'heures l'un de l'autre, furent saisis par des symp- « tômes alarmants, et brusquement éveillés : l'un par un « spasme universel, une suffocation presque mortelle; « l'autre, par le frisson, la douleur de tête et des lombes, « et une envie de vomir fort incommode. Bien que, de « ces deux maladies, l'une ait été fort grave et l'autre fort « légère, elles ont eu cependant une similitude marquée « dans leur marche et leurs apparences (1). »

En écrivant ce passage en 1823, MM. les commissaires auront sans doute oublié qu'ils ont déclaré par écrit, le 5 novembre 1821, que M. Schierano, qui venait d'expirer, n'était point mort de la fièvre jaune, ou de la maladie épidémique qui ravageait Barcelone. C'est pourtant un fait positif qui résulte de trois documents authentiques légalisés en toutes formes, qui m'ont été

---

d'autre médecin que MM. les membres de la commission médicale.

(1) *Histoire médicale*, p. 49.

délivrés, l'un par la municipalité de San-Gervasio, l'autre par don Antonio Comas, qui était alcade de ce village en 1821, et le troisième par MM. Audifredi et Giacometti, amis, commensaux et camarades du malade, qui reçurent eux-mêmes, au consulat de France, la déclaration dont il s'agit des mains de MM. les membres de la commission médicale, et la remirent à la junte de santé de San-Gervasio, qui, d'après cet écrit, signé de MM. les médecins français, fit retirer sur-le-champ deux gardes qu'elle venait de faire placer à la porte de l'appartement de M. Schierano et de ses amis (1). Voici les propres paroles de MM. Audifredi et Giacometti :

« Le jour de la mort de M. Schierano, un Français, « demeurant au premier étage de la maison que nous « habitions, crut nécessaire d'engager M. l'alcade à pla- « cer des gardes à notre porte pour nous mettre hors « de toute communication. Dans cette circonstance nous « en appelâmes à MM. les médecins français, qui nous « donnèrent un certificat constatant que la maladie qui « avait fait succomber M. Schierano n'était pas la fièvre « jaune ou l'épidémie de Barcelone ; nous le présentâmes

---

(1) Antes del medio dia se sacaron dichas guardias de resultas de uno escrito firmado de los mismos medicos franceses, en que declaraban que el dicho señor Schierano no murió de la épidémia ó fiebre amarilla que se padecia entonces en la ciudad de Barcelona. (*Voir* le document de M. Comas.)

De resultas (de la declaracion de los señores medicos franceses como el señor Schierano no habia fallecido de la calentura epidemica que se padecia en esta ciudad) se mandó quitar inmediatamente las guardias, y el señor Schierano fué enterrado en el cimenterio de esta paroquia con mucha pompa y grande concurso de gentes sin haberse comunicado la enfermedad á nadie. (*Voir* le document de la municipalité.)

« à la junte de santé du lieu, qui fit aussitôt retirer les « gardes, et l'on enterra notre camarade avec solennité « dans le cimetière de la paroisse. » On voit d'après cela que le cadavre de M. Schierano ne fut point escorté au lieu de repos par des hommes armés de longs bâtons pour écarter les passants, comme le prescrit M. le docteur Bally dans les cas de fièvre jaune (1).

Ainsi, d'après leur propre déclaration, MM. les commissaires auraient contracté la fièvre jaune d'un homme qui ne l'avait point, et auraient ainsi mis en défaut l'axiome : *Nemo dat quod non habet.* Tel est le fait que M. Pariset laisse prudemment de côté, *comme étant tout au plus digne d'occuper l'oisiveté d'une femme querelleuse!!!*

Mais ce n'est pas tout. Ainsi que nous l'avons vu, MM. les commissaires disent très-positivement, à la page 49 de leur ouvrage, que le 24 octobre deux d'entre eux reçurent la fièvre jaune d'un homme qu'ils déclarèrent onze jours après n'être point mort de cette maladie. Malgré cela, ils disent à la page 434: « M. Schierano, que « nous accusons d'avoir communiqué la fièvre à l'un de « nous, mourut avec toute sa connaissance à San-Ger« vasio. » Et ils ajoutent à la page 487 : « L'un de nous « est très-convaincu qu'il ne s'est pas écoulé plus de six « heures entre l'introduction du miasme pestilentiel dans « son système absorbant et l'apparition des symptômes « les plus graves. » En s'exprimant de la sorte, n'est-ce pas dire implicitement qu'un seul d'entre eux eut la fièvre jaune? D'où peut provenir une pareille contradiction? Je crois que le voici : M. Pariset, qui a écrit la page 49, se persuade qu'il a eu la fièvre jaune; tandis

(1) *Typhus d'Amérique*, p. 582.

que ses collègues, qui ont écrit les deux passages cités, pensent le contraire, et par leur silence justifient pleinement M. Audouard, qui a publié que *M. Pariset en fut quitte pour la peur* (1). Passons à notre tour *au grand fait de Tortose.*

Fait de Tortose. M. Pariset se plaint que le rapport sur mes documents ne lui donne que deux petits démentis au sujet de l'épidémie de cette ville. Qu'il veuille bien lire seulement 10 pages de l'*Examen des principes de l'administration en matière sanitaire*, et il sera, je l'espère, amplement dédommagé. Il verra au moins que je n'ai *point tourné court,* ainsi qu'il le dit, *et laissé là Tortose comme un objet incommode.*

Suivant ce médecin, j'aurais dû ajouter, à ce que j'ai dit de l'événement de Tortose, que « le mal fut si prompt « et si cruel, que sur les 5,000 habitants qui restèrent « dans la ville, 4,500 périrent. » Oui, j'aurais pu ajouter qu'au lieu de 4,500, ainsi que l'annonce M. Pariset, le nombre des morts fut à Tortose de 2,356 seulement (2), ainsi qu'on le voit par une humble supplique que la municipalité fit au roi le 28 janvier 1822, dans la vue d'obtenir des secours, et où certainement elle n'a point cherché à diminuer les pertes des malheureux Tortosains.

« M. Chervin ignore-t-il cette grande calamité? pour- « suit M. Pariset. A ce compte, de quoi lui a servi de « se porter sur les lieux pour s'informer de tant de « choses, sans s'informer de celle-là? La connaît-il, au « contraire? Pourquoi la cache-t-il? pourquoi n'est-elle « pas consignée dans un de ses documents? n'est-elle

---

(1) *Relation historique*, etc., p. XXIX.

(2) Poco tiempo bastó para acabar con dos mil tres cientos cincuenta y seis vivientes, p. 1.

« pas d'un autre poids que la rectification d'une date? » (P. 136.)

C'est que précisément l'histoire de cette grande calamité, qui pour mon adversaire est une preuve irrécusable de contagion, se trouve consignée dans l'un des onze documents concernant l'épidémie de Tortose, que j'ai soumis à l'examen de la commission. Non-seulement on y voit le nombre des morts que je viens d'indiquer, mais encore celui des veuves et des orphelins : les premières étaient 262, et les seconds 979. Ainsi M. Pariset peut voir que j'ai été plus heureux dans mes recherches que lui dans les siennes; et que si la commission d'examen n'a pas tout dit dans son rapport, c'est qu'elle a dû se borner à ce qui est indispensable; ou parce qu'elle ne regarde pas, ainsi qu'il le fait lui-même, une grande mortalité comme une preuve certaine et irrécusable de contagion. Ce médecin peut voir, en outre, que je ne cache rien, et que les documents que j'ai recueillis à Tortose comme ailleurs, sont d'un tout autre poids que cette foule d'allégations qui remplissent son Histoire médicale.

Médecin écrasé. « Et relativement au médecin qui « découvrit le premier la fièvre jaune à Tortose, s'écrie « M. Pariset, savez-vous ce qui est arrivé? le savez- « vous? On l'a écrasé à coups de pierres : on l'a tué. « Tuer des hommes parce qu'ils donnent des avis salu- « taires! » (P. 136.)

J'ai demeuré six mois à Barcelone, et je n'y ai jamais ouï parler d'un semblable événement. Je suis resté près de huit jours à Tortose, où j'ai conféré avec une foule de personnes, et l'on ne m'a pas dit un seul mot sur la fin tragique d'aucun médecin. Ce furent d'ailleurs les docteurs Coll et Galindo qui, le 13 août, firent connaître à l'autorité le premier cas de fièvre jaune dont

il fut question à Tortose en 1821 (1), et ils furent l'un et l'autre victimes de cette maladie : le premier le 30 septembre, et le second le 8 du même mois (2).

Ma logique. M. Pariset prétend que je me suis fait une singulière logique, parce que la marche que j'ai adoptée pour mes recherches dans la Péninsule diffère sous certains rapports de celle que j'ai suivie dans le Nouveau-Monde : je répondrai à cette objection par la lettre suivante que j'adressai, en février 1827, à la commission chargée d'examiner mes documents.

« La commission, disais-je, a pu voir par les docu-
« ments que j'ai eu l'honneur de soumettre à son examen,
« que la marche que j'ai suivie, dans mes recherches, n'a
« pas été tout-à-fait la même en Europe qu'en Amérique;
« en voici la raison : les faits sur lesquels les contagio-
« nistes du Nouveau-Monde, et surtout ceux des Antilles,
« appuient leur opinion sont, en général, peu connus
« en France. Il convenait donc de les rassembler avec
« soin; et pour cela le meilleur moyen était de recueillir
« l'opinion motivée de chaque médecin séparément : c'est
« ce que j'ai fait.

« Les preuves de contagion que nos adversaires sou-
« tiennent avoir eu lieu en Espagne, sont au contraire
« familières aux médecins français, ayant été publiées
« dans les rapports officiels ou semi-officiels des diverses
« commissions médicales que le gouvernement a en-
« voyées dans ce pays (3) pour y observer la fièvre jaune.

---

(1) *Voir* le rapport de la municipalité de Tortose au chef politique de la province.

(2) *Voir* leur extrait mortuaire, qui est entre mes mains.

(3) Tels sont, le *Précis historique de la maladie qui a régné dans l'Andalousie en* 1800, par M. Berthe; le *Traité du Typhus d'A-*

« Je devais donc, pendant mon séjour dans la Pénin-
« sule, commencer par m'assurer si les prétendus cas de
« contagion qu'on a recueillis dans le midi de l'Espagne
« sont réels ou supposés ; et c'est à quoi je me suis par-
« ticulièrement attaché, ainsi que la commission a pu
« s'en convaincre par les nombreux documents espa-
« gnols que j'ai eu l'honneur de mettre sous ses yeux.

« Mais en suivant cette dernière marche, je n'ai point
« fait connaître, comme pour l'Amérique, dans quelle
« proportion les partisans des deux opinions se trouvent
« en Espagne. C'est pourquoi je dirai ici qu'environ les
« 15 seizièmes des médecins espagnols qui ont observé
« la fièvre jaune, soutiennent que c'est une maladie
« contagieuse ; et j'ajouterai que le petit nombre de
« ceux qui se sont prononcés en faveur de la non-con-
« tagion, ne l'ont fait que pendant le peu de temps que

---

mérique, par M. Bally ; les *Observations sur la fièvre jaune*, par MM. Pariset et Mazet ; la *Relation de la fièvre jaune qui a régné à Barcelone en* 1821, par M. Audouard ; et enfin l'*Histoire médicale* de la même maladie, par MM. les commissaires Bally, François et Pariset.

Je dois dire ici que les opinions que M. le docteur Bally a émises, au sujet de la prétendue contagion de la fièvre jaune d'Espagne, dans son *Traité du Typhus d'Amérique*, n'étaient point partagées, du moins entièrement, par ses honorables collègues, M. le baron Desgenettes et M. le professeur Duméril, autres membres de la commission médicale qui se rendit, en 1805, dans le midi de la Péninsule. N'ayant pu observer par eux-mêmes, ces deux célèbres médecins surent rester dans le doute philosophique, et n'accueillirent point aveuglément tous les contes qu'on leur faisait sur le prétendu caractère transmissible de la maladie qui venait de régner dans les diverses provinces qu'ils parcouraient.

« la liberté de la presse a existé dans ce malheureux « pays. »

Est-ce là le langage d'un homme qui craint de faire connaître que la majorité des médecins espagnols est en faveur de la contagion ?

Cause de cette majorité. Mais de ce que les partisans de cette doctrine se trouvent dans une bien plus grande proportion en Espagne qu'en Amérique, on ne saurait en conclure que les cas de transmission de la fièvre jaune y ont été plus réels, ou, pour mieux dire, moins chimériques que dans le Nouveau-Monde. Si la question qui nous occupe est moins avancée dans la Péninsule espagnole que de l'autre côté de l'Atlantique, la raison en est simple : c'est que sous le gouvernement absolu les contagionistes ont eu seuls la liberté de parler et d'écrire ; l'autorité s'étant prononcée en faveur de la contagion, il n'a plus été permis de s'élever contre cette doctrine, qui sert aujourd'hui de base au système sanitaire de l'Espagne (1). Si je voulais citer des faits à l'appui de ce que j'avance, je ne serais embarrassé que du choix.

Par exemple, en 1801, don Rodriguez Armesto publia à Cadix, avec la permission de la censure, un écrit fort remarquable (2), dans lequel il attribuait l'épidémie de l'année précédente à des causes locales et à un état météorologique particulier. Dès qu'on s'aperçut

---

(1) No era lícito contradecir la opinion del contagio, ni de palabra, ni por escrito. (Don Ramon Lopez Mateos, *Pensamientos sobre la filosofia de la legislacion*, p. 176.)

(2) *Reflexiones sobre la epidemia padecida en Cadiz y pueblos circonvecinos á fines del año de* 1800, *por un amante del bien público.*

que cette doctrine était en opposition avec les idées admises par la junte suprême de santé du royaume, l'ouvrage fut saisi, brûlé publiquement, et l'auteur fut obligé de se rétracter (1).

En 1805, le vénérable docteur Mociño voulut publier un traité sur la fièvre jaune; mais le gouvernement s'y opposa, vu que l'auteur combat victorieusement dans cet écrit la doctrine de la contagion. A mon passage par Écija, en 1823, M. le docteur Sarravia eut la bonté de me communiquer cet ouvrage manuscrit, qui contient une foule de faits importants.

M. le docteur Alphonse de Maria ayant sollicité, en 1819, la permission de faire imprimer un mémoire dans lequel il nie la contagion de la fièvre jaune, la commission médicale qui fut chargée de l'examen de son manuscrit, déclara que cet ouvrage était un tissu d'erreurs et de propositions contraires à la saine raison et aux connaissances du jour (*del dia*) sur cette maladie, ainsi que sur son caractère contagieux. Elle fut par conséquent d'avis que le gouvernement devait retenir le manuscrit de M. de Maria, en défendre la publication, et enjoindre à l'auteur de s'abstenir dorénavant de composer des écrits contraires aux lois sanitaires du royaume (2); ce qui fut

---

(1) Voici ce que dit, à ce sujet, M. le docteur Pascalis de New-York, qui a recueilli le fait à Cadix même : The author was soon compelled to subscribe to a formal declaration of his pretended guilt, and to a certain formule of retractation. More than fifteen hundred copies of his work were publicly burnt. (*Medical Repository*, vol. 11, p. 132.)

(2) Por tanto devolviendo á VSS. la comision dicho manuscrito, es de parecer que debe el gobierno retenerlo, prohibir su publicacion y apercibir, á demas á su autor, para que en lo subcesivo

ponctuellement exécuté par ordre supérieur. Mais la presse étant devenue libre dans la Péninsule espagnole, en 1820, M. de Maria publia son ouvrage, qui fut pris en haute considération par les cortès, ainsi que celui de notre estimable compatriote M. le docteur Devèze.

En un mot, comme le remarquait fort judicieusement en 1810, sous l'empire de la constitution, l'éloquent don Ramon Lopez Mateos, « il ne manqua pas en Es-« pagne, lors des épidémies de 1800 et de 1804, de « médecins intègres et éclairés qui s'élevèrent hautement « contre le fatal préjugé de la contagion; mais, ou leurs « écrits ne virent pas la lumière, ou bien un pouvoir « tyrannique et oppresseur vint les étouffer dès leur « naissance (1). »

Voilà pourquoi des médecins de Cadix, qui déclaraient tout haut que la fièvre jaune est une maladie importée et contagieuse, écrivaient confidentiellement à M. le docteur Salva qu'elle n'est ni l'un ni l'autre, ainsi qu'on le voit clairement, par la collection de fragments inédits que ce médecin a publiée à Barcelone en 1820. Mais que la fièvre jaune vienne à se manifester dans la Péninsule, que les médecins y jouissent de la liberté de parler et d'écrire dont ont joui ceux du Nouveau-Monde, et l'on verra bientôt disparaître la majorité contagioniste, sur laquelle M. Pariset fait aujourd'hui tant de fond, et qui n'est que le résultat du système adopté par le gouvernement de ce pays.

---

se abstenga de componer escritos contrarios á las leyes sanitarias del reyno. (*Rapport de la commission médicale.*)

(1) Ne faltaron entonces médicos de entereza y de crítica que declamaron altamente contra la preocupacion fatal del contagio; pero ó no vieron la luz pública sus escritos, ó los ahogó inmediatamente un poder opresor y tiránico. (Ouvrage cité, p. 176.)

Je compte les faits. « En Amérique, dit mon anta-« goniste, M. Chervin n'accuse personne de mensonge « ou d'erreur. Il a compté les voix; il sait que la majo-« rité des voix est en faveur de la non-contagion : il s'en « tient à la majorité : voilà son seul argument. » (P. 137.)

Je n'accuse pas plus mes adversaires de mensonge ou d'erreur en Europe qu'en Amérique : j'expose des faits, tant pis pour ceux qu'ils pourraient atteindre. Fidèle à ma devise dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien, ce ne sont point les voix que je compte, mais bien les faits, malgré l'assertion contraire de M. Pariset, qui, dans ce cas-ci comme dans beaucoup d'autres, a travesti complètement le rapport qu'il avait sous les yeux.

Mon impartialité. « En Espagne, dit-il, M. Chervin « rejette la majorité qui lui est contraire, et s'adresse « à la minorité. C'est là qu'il puise des documents, des « certificats qu'il a soin de faire légaliser. Il en obtient « tant qu'il veut. A la vérité, pour couvrir sa partialité, « il accepte par-ci par-là quelques documents de la ma-« jorité : fort sobre toutefois sur ce point, et même le « plus souvent négatif. » (P. idem.)

Pour faire voir à quel point M. le secrétaire perpétuel de l'Académie est ici dans l'erreur, je dirai que sur 80 médecins de la Péninsule qui m'ont délivré des documents individuels ou collectifs concernant la fièvre jaune, 50 sont en faveur de la contagion, 24 pour la non-contagion, et que les 6 autres gardent une espèce de neutralité, tout en inclinant cependant vers la négative de la question. J'ajouterai que toutes les juntes de santé qui m'ont fourni des documents, croient aussi à la contagion, de même que la plupart des particuliers auxquels j'ai aussi eu recours pour me procurer des

renseignements importants. D'où il résulte qu'en Espagne comme en Amérique je me suis adressé indistinctement aux médecins de l'une et l'autre opinion, quoi qu'en dise M. Pariset, et que ce sont les contagionistes eux-mêmes qui m'ont fourni la plupart des preuves de non-contagion que j'ai rapportées de la Péninsule.

Du reste, si MM. les contagionistes espagnols ne m'ont pas délivré un plus grand nombre de documents, c'est que plusieurs d'entre eux ont eu de la répugnance à me donner par écrit les faits qu'ils avaient bien voulu m'exposer de vive voix. Il en est au moins huit à dix de ce nombre, dont le nom est très-connu de M. Pariset. Je n'ai donc pas rejeté la majorité des médecins, pour ne m'adresser qu'à la minorité, comme me le reproche mon adversaire, auquel j'aurais droit moi-même de reprocher sur ce point, non-seulement des réticences, des altérations, mais encore des suppressions, même des suppressions nombreuses.

Opinions. Suivant M. Pariset, *dans cette malheureuse question* (de la contagion) *il est des médecins qui ont dit oui, d'autres qui ont dit non; il s'en est trouvé qui n'ont dit ni oui ni non, et d'autres qui ont dit alternativement oui et non, même parmi MM. les membres de la commission médicale envoyée à Barcelone.* Il a parfaitement raison. Un très-grand nombre de médecins avaient d'abord soutenu que la fièvre jaune était une maladie contagieuse; et, revenus de leur erreur, ils ont déclaré hautement qu'ils s'étaient trompés, et ont ainsi rendu un éclatant hommage à la vérité. Telle est l'histoire de beaucoup d'anciens médecins des États-Unis d'Amérique, et de presque tous les médecins européens qui vont habiter les Antilles. Ainsi, les hommes de l'art qui ont fait succéder le *non* au *oui*

sont extrêmement nombreux, tandis que MM. les membres de la commission médicale envoyée à Barcelone sont à peu près les seuls qui, après avoir déclaré et publié en 1804, en 1818 et en 1820, que la fièvre jaune d'Amérique n'est point contagieuse, se soient avisés de proclamer une opinion contraire (1).

Nouvelle supposition. « Mais je reviens à M. Chervin, « poursuit M. Pariset : un fait se présente qui le con-« damne; il le dissimule, il le conteste, il le dément, ou « l'interprète à sa manière, sans s'inquiéter des contra-« dictions..... Rencontre-t-il tout à coup sur son chemin « un grand événement, un grand malheur public, dont « l'histoire soit parfaitement éclaircie, il en détourne la « vue; il incidente sur un nom, sur une date; il prend « un fait, deux faits, trois faits trop connus pour être « contestés; mais il les éloigne l'un de l'autre, et pour « mieux établir l'incohérence, il supprime les intermé-« diaires, tait tout le reste, donne le change, et s'esquive : « artifice trop visible pourtant; piége grossier, et tel que « je ne puis comprendre que personne y puisse tomber. « Voilà ce qu'il a fait pour Tortose. » (P. 137.)

Je vais droit au but. Ce passage m'a paru si curieux, tant par le fond que par la forme, que je n'ai pu m'empêcher de le transcrire. Il est d'autant plus remarquable qu'il ne renferme pas un seul mot de vrai, ainsi qu'on peut aisément s'en convaincre, en lisant ce que j'ai écrit jusqu'ici sur la question qui nous occupe. Il met d'ailleurs

---

(1) Voyez ce que j'ai dit dans l'*Examen des principes de l'administration en matière sanitaire*, touchant la première opinion de MM. Bally et François, et ce que M. Pariset a dit lui-même de la non-contagion de la fièvre jaune en Amérique dans ses Observations sur cette maladie, p. 119.

au grand jour la tactique de mes adversaires. Malheureusement pour eux, c'est que je ne détourne point la vue des événements qu'ils ont dénaturés et travestis d'une manière si étrange : je n'incidente point; mais je vais au contraire droit au but, en attaquant de front, non leurs raisonnements qui importent peu, parce que tout le monde peut les juger, mais les faits erronés qu'ils ont mis en circulation, et qu'il invoquent avec tant d'assurance à l'appui de leurs idées chimériques. Qu'on veuille bien lire ce que j'ai écrit sur l'épidémie de Tortose, dans neuf ou dix pages de mon Examen des principes de l'administration en matière sanitaire, et l'on verra lequel des deux de M. Pariset ou de moi, s'esquive devant les faits qui l'accusent et le condamnent.

Autres griefs. « Ailleurs, continue mon antagoniste, « comme à Ascó, à Mequinenza, à Fraga, à Nonaspé, si « M. Chervin ne nie pas les choses, il soutient qu'elles « se sont passées autrement qu'on ne l'a dit, sans s'apercevoir que la conclusion reste la même contre lui; c'est « qu'il y a eu importation et propagation : ou bien il « change le nom de la maladie, comme le font les médecins du lieu; comme le font les médecins des colonies espagnoles et françaises, et même ceux des États-« Unis; tous supposant que le nom changé, la chose « n'existe plus. Enfin, M. Chervin n'entre point dans « les événements de Marseille, de Palma, de las Aguilas: « soit qu'il les ignore, soit qu'il les cache; et, par un « autre genre de dissimulation, il se contente d'effleurer « les événemens si remarquables qui se sont passés en « 1821 à Mahon; il les effleure pour les démentir contre « la foi publique et sur la parole d'un seul homme. » (P. 138.)

Je ne dissimule rien. Si M. Pariset avait le courage

de lire, et de lire avec calme, sans prévention et sans passion, ce que j'ai écrit dans l'ouvrage cité sur la fièvre jaune qui a régné en 1821 à Ascó, à Nonaspé, à Fraga, à Marseille, à Palma, à las Aguilas et enfin à Mahon, il verrait que les accusations dont il est si prodigue dans le passage précédent, portent complètement à faux, comme toutes celles dont il a bien voulu me gratifier jusqu'ici; il verrait qu'il n'en est aucune à laquelle je n'aie répondu par anticipation d'une manière victorieuse; il verrait que, par conséquent, je n'ignore point les faits dont il s'agit, que je ne les cache point, que je ne dissimule rien, et que je procède partout dans mes recherches d'une manière franche et loyale, laissant à d'autres toutes les petites ruses d'une polémique astucieuse, qui cherche à faire illusion lorsqu'elle devrait éclairer. Que M. Pariset veuille bien réfléchir sur son histoire de l'homme et du cheval d'Ascó; sur l'histoire non moins curieuse des prétendus voleurs qu'il fait entrer si ingénieusement dans une maison où ils puisent le germe de la maladie pour la propager de nouveau dans la ville; qu'il veuille bien réfléchir sur ce qu'il appelle *le grand fait de Fraga;* fait qui se compose en tout d'un seul malade, qui vint mourir de la fièvre jaune dans cette ville, sans communiquer son mal à qui que ce fût; et il verra à quel point il a erré sur ces faits comme sur cent autres; il verra enfin que son Histoire médicale n'est autre chose qu'un roman (1).

Protestation déplacée. « Maintenant, poursuit M. Pa« riset, je marche droit à une imputation d'un autre « genre, dont nous avons été l'objet. On a prétendu que

(1) Je n'entends parler ici que de la partie historique : j'examinerai plus tard le reste de l'ouvrage.

« notre mission avait quelque chose de politique.... Est-il « un seul d'entre vous qui eût voulu d'une pareille mis- « sion ? et, ce que vous n'auriez pas fait, pourquoi l'un « de vous, quel qu'il soit, l'aurait-il voulu faire ? » (P. 139.)

Si la mission de MM. les commissaires envoyés à Barcelone n'avait rien de politique, comme je me plais à le croire, la doctrine qu'ils ont proclamée avec enthousiasme à la face de l'Europe, en s'appuyant sur les faits les plus erronés et les plus chimériques, a certainement servi de prétexte à de grandes mesures politiques, dout les funestes résultats ne sont que trop connus. Mais à quel propos M. Pariset vient-il nous dire qu'on a prétendu que leur mission avait quelque chose de politique? ni le rapport ni moi n'avons jamais rien dit de pareil.

Prétendu acte d'accusation. Nous avons vu que l'exorde de M. Pariset ressemble beaucoup plus à celui d'un accusé qui entreprend sa défense devant une cour d'assises, ou devant un tribunal de police correctionnelle, qu'au langage grave d'un académicien qui discute avec calme sur une question de science au milieu de ses collègues et de ses amis. Eh bien! sa péroraison est absolument sur le même ton. « Le rapport de la commis- « sion lui semble avoir été fait sans critique et par « conséquent sans justice..... Tout a donc roulé, suivant « lui, sur des personnalités : c'est un acte d'accusation « dressé; c'est un procès à soutenir : rien n'est moins « académique. »

On a pu voir, par ce qui précède, à quel point toutes ces allégations sont dénuées de fondement. La commission a mis dans son rapport tous les égards, toutes les formes et toute l'urbanité que des hommes bien élevés,

des confrères et des collègues se doivent entre eux; mais elle a été obligée de citer des faits, et ces faits sont pour M. Pariset des personnalités; ce dont je le plains de tout mon cœur. Il voit un acte d'accusation dans un rapport qui a été adopté à l'unanimité par dix-huit de ses collègues; dans un rapport dont l'impression a été votée à la presque unanimité par les trois sections de l'Académie réunies; dans un rapport, enfin, qui, après avoir été discuté dans plusieurs séances successives, a été adopté par ce corps savant à une majorité de trente-huit voix sur trente-neuf votans, et envoyé au ministre, qui l'avait demandé!!! Voilà la pièce qui, pour M. Pariset, est un acte d'accusation! voilà ce qu'il appelle un procès à soutenir!

Opinion de M. Pariset sur la commission. « On a « beau se rejeter, dit-il, sur le texte précis de la lettre « ministérielle. Vous êtes académie, vous êtes conseil: « il est clair pour tout homme de bon sens, qu'en vous « priant d'examiner les documents de M. Chervin, on « attendait de vous un travail critique et raisonné, qui « conduisît à un jugement final; mais, pour juger, il « faut comparer, balancer, discuter, choisir, et dire les « raisons de son choix. Or, rien de tout cela. Votre com- « mission n'a fait que ce qu'aurait fait un simple commis « aux écritures. Elle a dépouillé, rangé, coordonné des « documents; puis elle les a répétés, adoptés, convertis « en autant de vérités démontrées, et couronnés de con- « clusions administratives. »

Je ne m'amuserai point à faire remarquer tout ce qu'il y a d'étrange, pour ne rien dire de plus, dans cette assimilation ds MM. les membres de la commission qui ont fait le rapport sur mes documents, *à de simples commis aux écritures*. Les médecins qui composaient

cette commission sont trop connus, et jouissent d'une trop juste célébrité, pour avoir besoin qu'on cherche à les justifier. Leur travail est d'ailleurs entre les mains du public, et chacun peut le juger. D'un autre côté, en adoptant à l'unanimité, moins une voix, le rapport de sa commission, l'Académie royale de médecine n'a-t-elle pas suffisamment prouvé qu'elle ne partageait nullement l'opinion de son secrétaire perpétuel, qui a malheureusement trop donné cours à sa passion dans une affaire où les faits seuls devaient parler.

Suivant M. Pariset, « pour juger, il faut comparer, « balancer, discuter, etc., et il n'y a rien de tout cela « dans le rapport ». Mais ce rapport est-il donc autre chose qu'une longue suite de comparaisons, ou, pour mieux dire, qu'une comparaison continuelle, où l'on oppose à chaque instant les preuves les plus péremptoires de la non-contagion aux faits erronés invoqués par les partisans de l'opinion contraire?

Dernier vœu. M. Pariset termine son discours en demandant que sa réponse paraisse en même temps que le rapport, et au même nombre d'exemplaires, et enfin, « que les deux pièces soient publiées telles qu'elles « ont été lues devant l'Académie, et sans la plus légère « modification. » Tout a été ponctuellement exécuté, si ce n'est que M. le secrétaire perpétuel de ce corps savant a supprimé ou modifié plusieurs passages de sa réponse, qui à la lecture avaient excité une vive rumeur dans l'assemblée. Il est à regretter, pour lui comme pour l'Académie, que ces retranchements ne se soient pas étendus plus loin; car, dans toute discussion, les personnalités ne prouvent jamais rien, si ce n'est contre celui qui se les permet. Quant à ce qui me regarde, M. Pariset peut dire tout ce qu'il voudra, je puis l'assurer

que rien ne me fera jamais sortir des bornes de la modération et des convenances.

CONCLUSIONS.

Nous venons de jeter un coup d'œil rapide sur les faits, ou pour mieux dire sur les allégations que M. Pariset oppose au rapport de la commission qui a été chargée de l'examen de mes documents. Qu'on juge maintenant si, dans son propre intérêt, ce médecin n'aurait pas mieux fait de garder le silence, que de venir à chaque page de son discours se mettre en contradiction avec lui-même et avec la vérité; mais il lui est arrivé ce qui arrive à tout homme engagé dans une fausse route, qui, à chaque pas qu'il fait en avant, s'égare davantage, et finit par se perdre complètement. Oui, je le dis à regret, il ne reste plus aucune ressource à mon adversaire. Les contradictions dans lesquelles il est tombé, le manque de mémoire qu'il a montré, et surtout la manière dont il a travesti le rapport qu'il a eu sous les yeux en manuscrit et imprimé, avant de faire paraître sa réponse, ne lui laissent, à mon avis, aucun moyen de se justifier auprès du Gouvernement et des Chambres, dont il a surpris la religion en leur présentant comme des preuves irrécusables de la prétendue contagion de la fièvre jaune une foule de faits entièrement erronés, qui ont ensuite servi de base au nouveau système de lazarets adopté par l'administration contre cette maladie, système qui a déja coûté cher à la France.

Quoi qu'il en soit, je n'abuserai pas de la position vraiment fâcheuse de M. Pariset; mon intention ne fut jamais de lui faire de la peine. Il a beau m'accuser de

partialité, de déguisement, de dissimulation et de déloyauté (1), je n'userai point de représailles à son égard, je n'emploierai point de pareilles armes pour le combattre, quelque nombreuses, quelque graves et quelque matérielles que soient d'ailleurs les erreurs dans lesquelles il est tombé. Fidèle à ma devise, je me contenterai, comme je l'ai fait jusqu'ici, d'opposer des faits à ses assertions, et cela dans le seul intérêt de la vérité.

Que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie se persuade bien que mon but ne fut jamais de lui nuire en aucune manière, et que je n'ai point passé dix années de ma vie *à courir les deux mondes*, comme il le dit, dans la vue de porter un jour atteinte à sa réputation. J'avais commencé mes recherches sur la fièvre jaune long-temps avant qu'il eût peut-être même songé à s'occuper de cette maladie ; et je n'avais point attendu, pour en faire l'objet constant de mes recherches, qu'un ministre vînt me dire : *Vous serait-il agréable d'aller en Amérique pour y observer la fièvre jaune* (2)? Le seul intérêt de l'humanité et de la science avait suffi pour me faire entreprendre ce pénible voyage, ou, pour mieux dire, cette longue suite de voyages qui m'ont retenu pendant huit années consécutives dans le Nouveau-Monde.

---

(1) *Voyez* entre autres les pages 130, 136, 137 et 138 de sa réponse.

(2) M. Pariset nous dit que, le 26 octobre 1819, pendant la séance que le conseil général des prisons tenait chez le ministre de l'intérieur, M. le duc Decazes, alors ministre, lui écrivit sur un petit billet ces paroles : *Vous serait-il agréable d'aller à Cadix observer la fièvre jaune?* et qu'il répondit presque tout de suite : *Oui certainement, monseigneur.* (*Observations sur la fièvre jaune*, p. 1[re].)

J'aurais pu m'étendre bien davantage sur les erreurs que M. Pariset a communiquées sous le nom *d'éclaircissements* à l'Académie royale de médecine, dans la séance générale du 5 juin 1827 : mais ce que j'en ai dit est plus que suffisant pour mettre le public, ainsi que l'autorité, à même de juger de quel côté se trouve la vérité; si c'est dans l'opinion de M. l'envoyé du gouvernement, ou bien dans celle du médecin indépendant, qui a consacré sa fortune et quatorze années de sa vie pour s'éclairer sur le point en litige, et arriver enfin à la solution définitive du grand problème de la contagion ou de la non-contagion de la fièvre jaune; solution qui intéresse en même temps au plus haut degré, et la cause de l'humanité, et les relations commerciales des deux mondes.

Ceux d'entre MM. les membres de l'Académie qui, dans cette affaire, ont embrassé si vivement la défense de M. Pariset, pourront voir également par ce qui précède que tous leurs efforts sont superflus, et que les légères modifications qu'ils sont parvenus à faire subir aux conclusions du rapport sur mes documents, ne sauraient sauver leur ami du naufrage ni empêcher la vérité de triompher. Heureusement nous sommes à une époque où les esprits ne se paient point de fictions; il leur faut du positif, et c'est ce qu'on trouve rarement dans les ouvrages de M. Pariset. Que ce médecin donne essor tant qu'il voudra à son imagination lorsqu'il écrit des panégyriques, cela ne tire point à conséquence; et je me garderai certes bien de le critiquer et de relever ses erreurs. Mais il n'en est pas de même lorsqu'il traite officiellement la plus haute question de l'hygiène publique; lorsqu'il fait un rapport qui, en cas d'erreur, doit servir de base à une législation toute draconienne, et

donner lieu à des mesures administratives qui sont en même temps ruineuses et oppressives. Il faut alors être exact; il faut être historien, et historien fidèle; et malheureusement M. Pariset ne se montre rien de tout cela dans le rapport dont nous parlons. Tout dans cet écrit, jusqu'aux faits les plus simples, les plus évidents et les mieux constatés, tout se trouve au contraire dénaturé, exagéré et travesti de la manière la plus étrange; presque toujours la fiction y tient la place de la réalité. On n'y voit partout que morts et transmissions de la maladie, au point que, suivant le journal des Débats (1), « on « serait tenté, quand on a lu cette relation, de s'étonner « qu'il reste encore quelque Espagnol vivant ».

M. Pariset semble en effet tellement persuadé que la fièvre jaune est éminemment contagieuse; que par conséquent elle doit se communiquer et faire périr beaucoup de monde; que, sans exagération, on pourrait former une petite armée fort respectable, et telle que plus d'un souverain en Europe serait fier d'en posséder une aussi nombreuse, avec les seuls individus que ce médecin fait mourir impitoyablement de cette maladie, bien qu'ils se portent à merveille.

---

(1) Du 29 octobre 1826, dans un article où M. A. rend compte de l'Histoire médicale de la fièvre jaune.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.